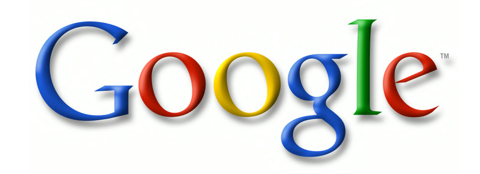
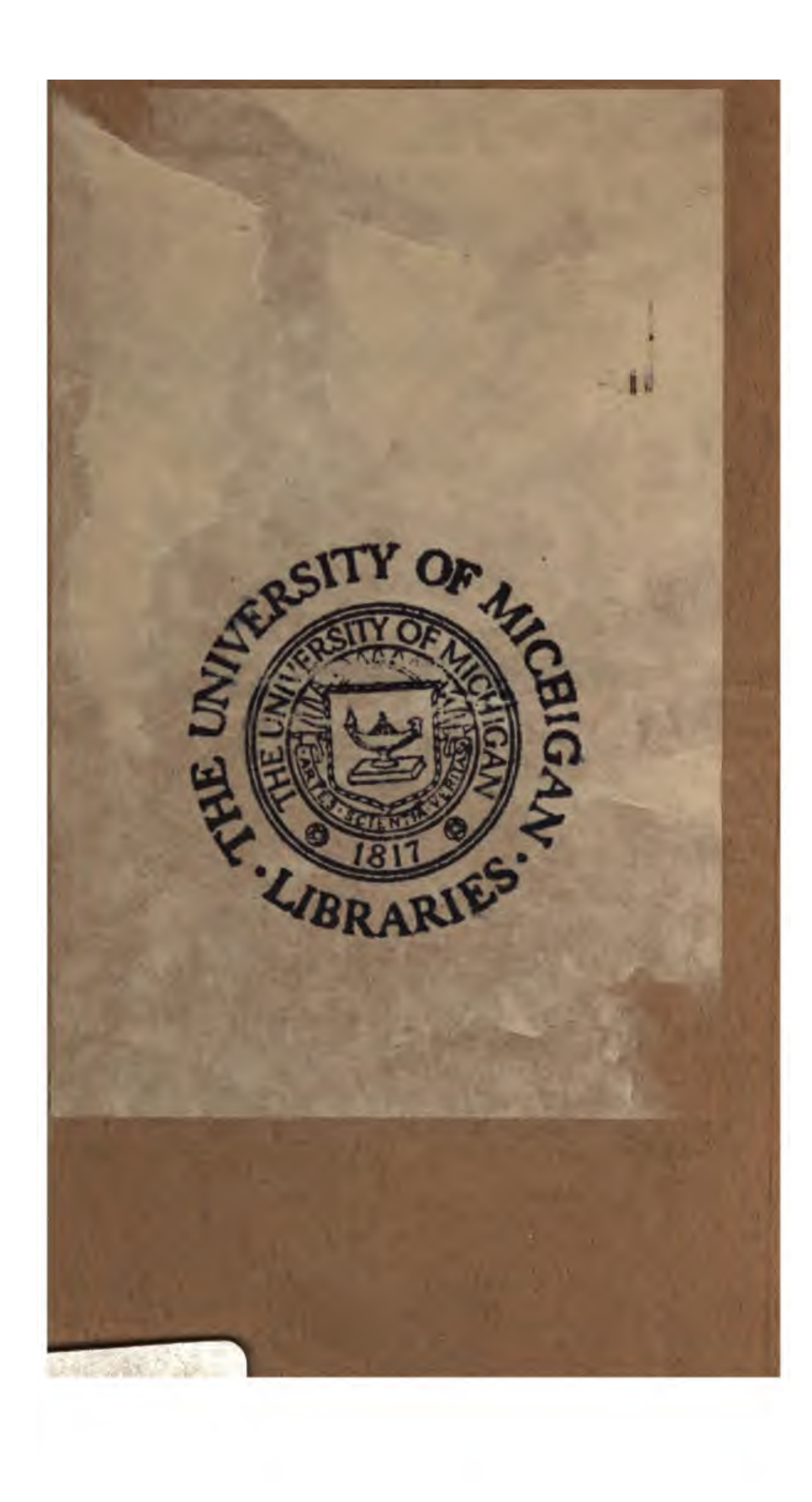
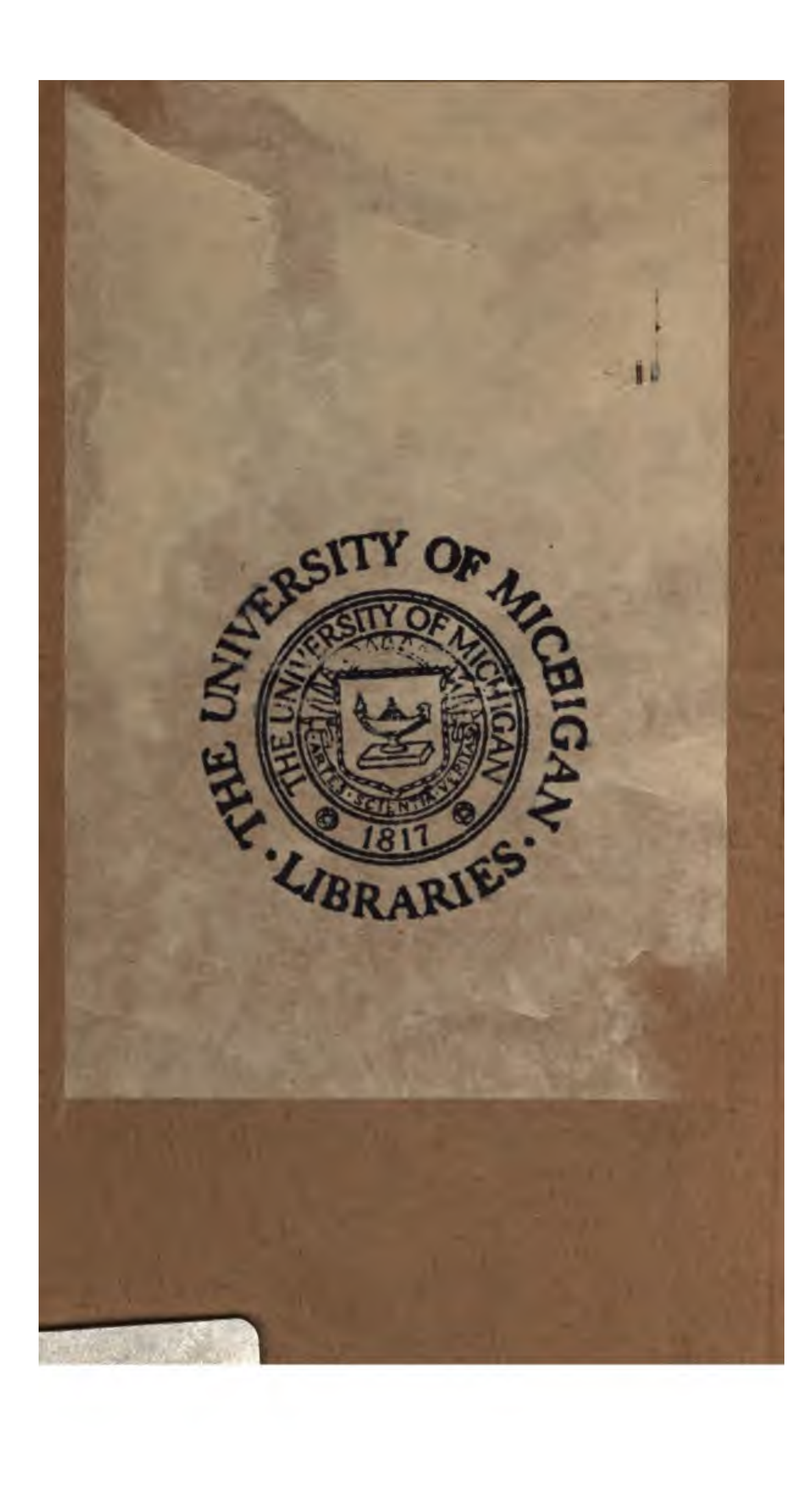



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817







rique espagnole 9 bâtiments, dont la cargaison valait 1,206,625 réaux de vell. Elle reçut en retour 6 vaisseaux chargés de marchandises, évaluées à un million 726,568 réaux (différence, 519,943).

En 1785, les exportations des Canaries pour les deux Indes, furent de 2,623,561 réaux, valeur en productions nationales, et de 314,532 valeur en marchandises étrangères ; et leurs importations de 4,623,218 réaux (différence, 1,685,125).

En 1788, ces îles expédièrent pour l'Amérique espagnole des marchandises nationales évaluées 2,210,576 réaux, et des productions étrangères valant 1,319,624 : à cette époque, leurs retours se montèrent à 2,863,437 réaux. Ainsi, dans l'espace de dix ans, la liberté du commerce a plus que doublé les produits de l'industrie.

Ténériffe tire d'Allemagne et du Nord, par la voie d'Hambourg, des toiles, du fer et des objets de gréement ; de la Hollande, des lins ; de la Nouvelle-Angleterre, du blé, du merrain, de la cire, du bœuf salé et des chevaux ; de l'Amérique espagnole, des denrées coloniales, entre autres du cacao et du sucre ; d'Irlande, quelques toiles, des chandelles et

HISTOIRE
DES BOHÉMIENS.

6. — Mme Enno, 25 ans, rue de Vaugirard, 17. — M. Liép, 44 ans, rue Mabillon, 20. — Mme veuve Ponchelet, 64 ans, rue Dauphine, 45. — M. Jourde, 39 ans, boulevard St-André, 2.

7. — Mme veuve la comtesse de Guyon, 51 ans, rue du Bac, 105. — M. Prudhomme, 29 ans, rue Oudinot, 27.

8. — Mme Barbier, 62 ans, rue des Martyrs, … 52 ans, rue de

PORTE-ST-MA…
GAITÉ, 7 h. 1/…
AMBIGU, 0 h. …
BOUFFES-PARI…
patan, le M…
mateur de …
FOLIES-MARI…
tente, le M…
FOLIES-DRAM…

[redacted]

HISTOIRE
DES BOHÉMIENS,

OU

TABLEAU DES MOEURS, USAGES ET COUTUMES DE CE PEUPLE NOMADE;

SUIVIE DE RECHERCHES HISTORIQUES SUR LEUR ORIGINE, LEUR LANGAGE ET LEUR PREMIÈRE APPARITION EN EUROPE.

PAR H. M. G. GRELLMANN.

Trad. de l'Allemand sur la deuxième édition.

PAR M. J.

A PARIS,

Chez JOSEPH CHAUMEROT, Libraire, Palais-Royal, galeries de bois, n°. 188.
CHAUMEROT jeune, Libraire, passage Faydeau, n°. 24.

1810.



PRÉFACE

DU TRADUCTEUR.

QUOIQUE l'ouvrage que nous offrons ici au public n'ait pour objet qu'un bien foible point de l'histoire civile de l'homme, il n'en est pas moins intéressant par le phénomène singulier qu'il présente, d'un peuple dont l'origine a été jusqu'à présent une espèce d'énigme, et qui, en errant constamment, depuis quatre siècles, au milieu des nations policées de l'Europe, est demeuré nomade et grossier, sans avoir acquis la moindre idée de civilisation, de culte ou de morale, et sans avoir pu même se donner d'habitation fixe.

On verra, par le rapprochement heureux qu'a fait M. Grellmann, d'un grand nombre de mots de la langue des

Bohémiens avec ceux de la langue hindoue qui désignent les mêmes objets, qu'il est parvenu à établir, avec une espèce de certitude, l'origine des premiers, qui descendent, selon lui, de la caste des Suders dans l'Inde; qu'on y reconnoît également par la comparaison qu'il fait de la figure, des mœurs et du costume de ces deux peuples.

M. Grellmann auroit pu certainement mettre plus de méthode dans son ouvrage, en rapprochant surtout davantage les différentes matières dont il parle; mais, à l'exemple du traducteur anglois (langue dans laquelle cette histoire a eu également deux éditions), nous avons pensé qu'il falloit suivre strictement la marche de l'original, pour ne pas dénaturer les idées de l'auteur dans un ouvrage de pure discussion.

Nous allons transcrire ici une note intéressante qu'a bien voulu nous communiquer une personne aussi véridique

qu'éclairée, qui, pendant quelque temps, a été à même d'observer de ses propres yeux les Cynganis ou Bohémiens de la Moldavie et de la Valachie. Cette note offre un tableau en raccourci de cette race particulière et distincte de l'espèce humaine, qui sert à confirmer, en grande partie, ce qui en est dit dans l'ouvrage de M. Grellmann.

Les *Cynganis* ou Bohémiens moldaves, hongrois, transilvains, turcs et tartares, sont cette même nation qu'on connoît en Turquie sous le nom de *Tschengenès*, qu'on appelle *Zigeuner* en Allemagne, *Gypsies* en Angleterre, *Egyptiens* en Italie et en Provence; *Bohémiens* en France, et que les historiens du moyen âge ont désignée sous le nom d'*Azinghans*.

Les écrivains qui ont voulu justifier la dénomination d'Egyptiens, les font descendre directement de la colonie qui, du temps de Sésostris, s'établit à Cholcos, et se fondent sur ce que l'empereur Nicéphore, dans le neuvième

siècle, et Zimiscer établirent dans la Thrace une peuplade de ces hérétiques, qu'on persécutoit depuis long-temps sous le nom de *Pauliciens*, de *Manichéens*, de *Joannites*, et qu'on prétend, avec assez peu de vraisemblance, avoir été les descendans des Egyptiens de la Colchide ; mais une observation suffit pour réfuter cette généalogie : les Bohémiens d'aujourd'hui ont les cheveux roides et lisses, et les Egyptiens de Cholcos, au rapport d'Hérodote, avoient les cheveux laineux et crépus. Il est vrai que leur teint basanné indique une origine méridionale; mais si l'on veut absolument que la noirceur de la peau soit produite par une température plus ardente que celle des zones tempérées, qu'on dise donc pourquoi trente ou quarante siècles d'exposition à l'influence d'un climat plus doux n'ont pas encore pu éclaircir le teint des Egyptiens de la Moldavie, et de ceux qui vivent sur les sommets glacés des monts Riphées. D'ailleurs, la figure de ces créoles septentrionaux est on ne peut pas moins égyptienne. Ils ont le visage long, la bouche bien dessinée, le nez aquilin, les yeux grands, ronds et à fleur de tête ; et les Egyptiens, au contraire, avoient une physionomie qui se rapprochoit davantage de celle des Chi-

nois: les lèvres et le nez gros, le visage rond, et les yeux plus fendus qu'ouverts.

La figure que je viens de d'écrire répond mieux à l'idée que nous nous faisons de celle des Scythes, et quand on voit la conformité du genre de vie des Bohémiens errans avec celle des anciens nomades; quand on rapproche ce que Pline et Strabon, écrivoient des Yaziges des bords du Danube et du Tibisce, de ce que nous observons aujourd'hui; quand on lit enfin que les Yaziges-Metanastes descendirent des monts Carpathes et conquirent la Pannonie, et que les Yaziges-Méotiens après de longues *guerres, furent enfin détruits au treizième* siècle par les rois de Pologne, on ne peut plus douter que les Tschingenès de Turquie ne soient la race des Scythes Carpathiens qui passèrent le Danube en conquérans, et que les Zigeuners de la Moldavie et de la Hongrie ne soient les enfans des Scythes-Méotiens qui furent asservis avant d'avoir passé ce fleuve; et cette explication, rend en même temps raison de la liberté des Bohémiens qui sont en deçà du Danube, et de la servitude de ceux qui sont au-delà.

Les Tschingenès-Turcs, *tant* les européens que les asiatiques, sont tous libres; mais le mahométisme ne les a pas sauvés du mépris

public dont cette nation est frappée partout. Leur dégénération est écrite sur leur visage. Avec les traits les plus réguliers, ils ont une physionomie vile, un air hagard et stupide, et un regard féroce : aussi les Turcs, qui, en Bulgarie, s'allient avec des Chrétiens, refusent-ils de s'allier avec les Tschingenès, musulmans comme eux; et la religion semble avoir éternisé et légitimé cette aversion, en prescrivant pour leurs prières et pour leurs enterremens, des cérémonies qui leur sont particulières.

Je reviens maintenant aux Zigeuner ou Bohémiens de Moldavie. Ils forment dans cette province une nation à-peu-près aussi nombreuse que celle des colons moldaves; mais ils n'en diminuent les propriétés par aucun partage. Divisés en deux classes très-distinctes, mais également ennemies de l'agriculture, ils sont absolument voués aux arts mécaniques. La première classe renferme ceux qui sont fixés dans les villes, où ils exercent les arts du premier ordre, tels que les métiers de charpentier, de menuisier, de maçon, de tailleur, de cordonnier, de ménétrier, etc., etc. La deuxième est composée de ceux qui errant dans la campagne par bandes de cinquante ou soixante familles, portant sur un chariot tout

ce qu'ils possèdent, couchant sous une tente dont le chariot fait la charpente, et fabriquant sous cet abri, des agrafes, des croix, des boutons, des brosses, des cages, des vans, des épingles, etc., etc., pendant que quelques bestiaux broutent autour d'eux l'herbe des champs, et leur fournissent le lait dont-ils détrempent la pâte bouillie de farine de mahis qui les nourrit. Ces deux classes sont encore distinguées par une servitude différente. Les citadins et les nomades appartiennent aux mêmes maîtres : mais ceux-ci acquittent la dette de leur servitude avec une contribution de douze livres par tête de chef de famille ; *ceux-là*, *au contraire*, n'ont rien à payer ; mais ils doivent travailler gratuitement pour leur maître toutes les fois qu'il a besoin de leur industrie ; et on sent combien cette obligation doit leur donner de l'éloignement pour le travail de l'agriculture.

Les Turcs, les étrangers et les paysans n'ont point d'esclaves en Moldavie : ce n'est pas que les lois le défendent ; mais les Boyards se sont fait un principe de ne jamais leur en vendre. Les lois ne s'expriment pas non plus sur les bornes de l'autorité des maîtres, et ce silence l'a rendue indéfinie : car si un Boyard fait mourir un de ses esclaves, il ne se présentera per-

sonne pour réclamer les droits de l'humanité; et c'est de cette manière que les Boyards ont le droit de vie et de mort sur les esclaves. Cet abus d'autorité n'est pas à craindre à l'égard des Bohémiens nomades, parce que leur existence et leur nombre sont un intérêt pécuniaire pour leurs maîtres : mais la vie d'un Bohémien maréchal est bien peu de chose aux yeux d'un Boyard qui a cinq à six esclaves de cette profession; et alors la seule sauvegarde de ces malheureux est dans la bonté du maître et de son intendant, qui, malheureusement pour eux, est quelquefois un Grec de Constantinople, ou des îles. La dénomination si illustre de Grec n'est généralement prise au Levant dans une bonne acception que pour ceux qui sont nés dans le continent de l'ancienne Grèce.

Les Boyards se vendent réciproquement des familles, ou, comme ils les appellent, des nids de Bohémiens. Ils échangent aussi entre eux les *mâles* et les *femelles* selon qu'ils en ont besoin pour *apparier les espèces*; et quand un Boyard a besoin d'une femme, et n'a pas d'homme supperflu à donner, alors le marché le plus ordinaire est que le premier, le troisième, le cinquième enfant appartiendront au

maître du mari, et les autres à celui de la femme.

C'est communément à époque fixe que l'on marie les Bohémiens. On désigne ceux qui doivent se donner la main; on n'écoute pas les réclamations à moins qu'elles ne soient très-bruyantes; on les bénit; on les envoie ensuite à la taverne avec la permission de prendre gratis deux ou trois bouteilles de vin par tête : ils chantent, ils dansent, ils s'enivrent, et la noce finit comme celle des rois; mais il n'arrive pas toujours que les époux aient une maison le jour même de leur mariage; dans ce cas, le lendemain ils appellent leurs parens : on plante des piquets, on les garnit de fascines, la boue sert de ciment, les roseaux suppléent aux ardoises, ensuite chaque cousin apporte un meuble de sa profession, et voilà les époux dotés, logés et meublés en vingt-quatre heures.

Les Bohémiens ont une aptitude singulière à tous les arts. Si leurs ouvrages ne passent pas un certain degré de perfection, c'est qu'ils manquent d'instrumens. Quand on leur présente un ouvrage nouveau à imiter, ils n'imaginent pas qu'il faille un instrument nouveau; ils l'entreprennent, l'exécutent avec précision, et leur travail ne pêche que par le défaut du poli

des surfaces. Ils font des progrès d'une rapidité surprenante dans tout ce qui dépend de la mémoire et de l'imagination. Leurs chansons sont d'une simplicité pleine d'agrément. Les ménétriers n'ont pas besoin qu'on leur repète plus d'une fois nos ariettes : ils ont dans la tête une quantité prodigieuse d'airs turcs, grecs, moldaves, polonois et allemands, et leurs concerts, qui consistent dans l'accord d'un violon, d'une mandoline et de deux flûtes, font le plus grand plaisir à entendre.

Enfin, la dernière fonction des Cynganis en Moldavie, est celle de bourreau. Le premier Cyngani qu'on rencontre est forcé de se prêter à ce triste ministère. Heureusement les châtimens et les crimes y sont rares, et lors de mon arrivée en Moldavie, il y avoit dix ans qu'on n'y avoit vu d'exécution. Voici ce que me racontèrent à ce sujet des Moldaves contemporains.

Le malheureux qu'on devoit pendre étoit Cyngani, deux foutalhes ou prévots armés d'une hache l'escortoient, dix à douze curieux faisoient cortège, et l'on cherchoit des yeux quelque Cyngani pour faire l'exécution. Il ne se trouve sur le chemin qu'un misérable petit vieillard, très-peu exercé à la fonction qu'on exigeoit de lui, et encore moins propre à

pendre un très-vigoureux assassin qu'on remettoit entre ses mains. On arrive enfin au pied d'un arbre qui devoit servir de gibet. Un foutalhe met au pied une table qu'il portoit à cet effet; le bourreau monte et tire à lui le patient: mais l'embarras étoit d'attacher à une branche la corde qui étoit autour du col de celui-ci : le petit vieillard se dresse sur ses jambes et fait tant par ses efforts qu'enfin celui qu'il vouloit pendre, et qu'il ne pouvoit soulever, impatienté, lui donne un soufflet et le jette par terre. Les foutalhes, les spectateurs et le bourreau s'enfuient, et cependant le Bohémien, qui savoit qu'il devoit être pendu, sans faire attention aux fuyards et à la hache qu'ils avoient laissée, rattache tranquillement la corde autour de son col, l'accroche à une branche, donne un coup de pied à la table, et se trouve parfaitement bien pendu.

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

Quoiqu'on ait déjà dit beaucoup de choses concernant les Bohémiens, personne, jusqu'à présent, n'a songé (si ce n'est ce qui se trouve dans la gazette de Vienne) à donner un récit détaillé et complet du caractère, des mœurs et de la condition de ce peuple, depuis son arrivée en Europe. Tout ce qui a paru jusqu'à nos jours sur ce sujet, ne consiste qu'en morceaux détachés, qu'on rencontre dans d'anciennes chroniques, ou qui nous ont été communiqués par des voyageurs et par des curieux, lesquels ayant fait des recherches sur l'origine des Bohémiens, se sont formé un système sur cette race d'hommes d'après leurs propres idées, le plus souvent fort erronées.

Il est donc inutile, je pense, de faire l'apologie du soin que je me suis donné de rassembler ces diverses pièces éparses, et de les avoir examinées attentivement, pour en former un corps complet d'histoire des Bohémiens qui se trouvent répandus dans diverses parties de l'Europe; d'autant plus que les mœurs et les usages singuliers de ce peuple ne peuvent manquer d'offrir un tableau intéressant, en ce qu'il nous fait connoître une nouvelle variété de l'espèce humaine.

J'aurois néanmoins été dans le cas de laisser de grandes lacunes dans ce tableau, si des amis non moins obligeans qu'instruits, ne m'avoient aidé de leurs lumières. Je leur en fais ici mes sincères remercîmens.

On m'accusera peut-être, et avec quelque raison, d'être un peu prolixe, en accumulant dans la seconde partie de ce livre les différentes conjectures qu'on a émises concernant l'origine des

Bohémiens, et en arrêtant trop longtemps l'attention du lecteur sur les discussions qu'elle a fait naître, avant que d'exposer mes propres idées sur cette matière. Mais il faut se rappeler que mon devoir m'obligeoit d'examiner toutes ces opinions, et de les exposer franchement au public, avant qu'il me fût permis d'émettre les miennes; puisque ce n'est qu'en suivant cette méthode qu'on pouvoit connoître si je suis véritablement parvenu à débrouiller quelques points douteux de l'histoire des Bohémiens, ou si je n'ai fait que rendre plus obscur ce qui auparavant étoit déjà couvert de ténèbres.

Si j'ai atteint mon but, qui étoit de prouver que les Bohémiens tirent leur origine de l'Inde, ce seroit une ingratitude de ma part de ne pas faire connoître l'homme de mérite (M. le conseiller Büttner) à qui je dois une de mes plus fortes preuves, savoir, la comparaison de la langue des Bohémiens

avec celle des Hindous. C'est à lui qu'on est redevable de tout le vocabulaire que je donne, pour autant qu'il regarde l'idiome bohémien, non-seulement quant aux mots rassemblés et imprimés depuis Bonaventure Vulcanius jusqu'à M. Rudiger; mais surtout quant à ceux d'une grammaire que M. Bauer, secrétaire d'Hanovre, eut l'occasion d'apprendre des Bohémiens, durant un voyage qu'il fit en Hongrie, son pays natal. Quoique ce soit à *M. le conseiller Büttner et non à moi que M. Bauer* a bien voulu communiquer ses observations, je ne lui ai pas moins d'obligation, et lui en témoigne ici publiquement ma reconnoissance.

Si cette histoire n'a pas toute l'étendue que je m'étois proposé d'y donner, d'après l'annonce que j'en ai publiée, il faut l'attribuer à ce que, selon mon premier plan, je devois comparer entre elles plusieurs autres langues; savoir, toutes celles que divers auteurs

ont publiées, en différens temps, comme étant celle des Bohémiens. Ce travail me seroit devenu facile par le secours que j'avois lieu d'espérer; mais, en considérant que je pouvois sans difficulté me passer de prendre cette peine, je me suis borné à la seule langue des Hindous; bien convaincu que le lecteur me pardonnera facilement de lui avoir épargné des discussions arides et sèches, qui n'auroient fait que lui prendre inutilement un temps précieux.



HISTOIRE

DES BOHÉMIENS.

INTRODUCTION.

Les Bohémiens présentent un singulier phénomène en Europe, et ne manquent jamais de nous offrir quelque chose de bizarre et d'extraordinaire, *soit qu'on arrête la vue sur leurs* demeures, *soit qu'on assiste à leurs* repas, soit que l'on considère simplement leur personne.

Mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que ni le temps, ni le climat, ni l'exemple, n'ont pu, en général, opérer le moindre changement en eux. Depuis environ quatre cents ans qu'ils parcourent comme étrangers et vagabonds les contrées orientales et occidentales du monde, tant parmi les nations civilisées et industrieuses que parmi les hordes sauvages et grossières, ils demeurent toujours et en tous lieux, ce qu'étoient leurs pères, de véritables Bohémiens. Le climat brûlant de

l'Afrique ne les rend pas plus noirs, et la douce température de l'Europe ne sert point à éclaircir leur teint; ils ne deviennent pas plus paresseux en vivant au milieu des indolens Espagnols, ni plus laborieux par l'exemple de la productive activité des Allemands. Parmi les Turcs, Mahomet, et Jésus-Christ parmi les Chrétiens, ne reçoivent également aucune adoration de leur part. Entourés des habitations des peuples policés, ils continuent, pour la plupart, à mener une vie nomade, et l'on peut dire sauvage.

En portant les yeux sur différens autres peuples qui ont quitté leur mère patrie pour aller habiter quelque pays étranger, nous ne trouvons absolument rien qui ressemble à ce que nous observons parmi les Bohémiens. L'histoire parle bien, à la vérité, de peuples qui, en émigrant, ont conservé leur caractère primitif dans une terre étrangère; mais alors cette persévérance étoit fondée sur la religion qu'ils professoient et qu'admettoient leurs nouveaux maîtres, ou se trouvoit soutenue par des armes victorieuses; cependant cette dernière circonstance a eu plus rarement lieu qu'on ne pourroit le croire. Nous trouvons plusieurs exemples de peuples subjugués, qui étant plus éclairés que les peuples vainqueurs, leur ont fait recevoir

leurs coutumes et usages. Lorsque les Romains eurent conquis la Grèce, ils devinrent Grecs, et les Francs adoptèrent les mœurs des Gaulois, après qu'ils se furent rendus maîtres de leur pays. Les Tartares-Mantchous soumirent les Chinois; mais les mœurs des Chinois prévalurent parmi les Mantchous. Comment se fait-il donc que les Bohémiens qui ne parvinrent jamais à faire recevoir par force leurs mœurs et leurs usages, ni à être tolérés par les gouvernemens sous lesquels ils ont vécu, soient restés exactement les mêmes, et cela dans tous les lieux où ils se trouvent? Il y a deux causes auxquelles on peut attribuer cette *impermutabilité* de leur caractère : la première, le lieu d'où ils tirent leur origine et leur manière de penser qui en est la suite; la seconde, les circonstances où ils se sont constamment trouvés jusqu'à ce jour.

Les Bohémiens tirent incontestablement leur origine de l'Orient, et leurs idées tiennent des lieux qui les ont vu naître. Il y a un principe inhérent à tous les peuples non-civilisés, et particulièrement à ceux des contrées orientales, qui les rend fortement attachés à leurs habitudes; de sorte que toutes les notions, toutes les idées qu'ils ont une fois adoptées, ils les

conservent, sans jamais s'en départir, quelque pernicieux ou ridicules (1) qu'ils puissent être (2). Les innovations ne sont guère admises par un peuple qui vit dans un état qui approche de celui de la nature, et qui ressent avec violence les moindres infractions faites à ses anciens usages. Pour qu'une opinion nouvelle soit admise, il faut qu'on emploie ou la force ou l'adresse, ou bien que des circonstances favorables y contri-

(1) Pour être convaincu de cela, il ne faut que se rappeler que les Arabes ont toujours regardé, ainsi qu'ils le font encore de nos jours, le vol comme une action permise et honorable.

(2) Les Arabes serviront encore à nous faire connoître d'où est venu l'idée de regarder comme une action malhonnête et blâmable celle de faire un certain bruit en présence d'étrangers. « Ce qu'il y a de plus « malhonnête parmi eux, c'est de lâcher des vents ; « et c'est même une espèce de crime que d'en faire « volontairement. Lorsqu'il leur en échappe par mal- « heur dans quelque compagnie, ils sont regardés « comme des infâmes, avec qui on ne peut plus avoir « de commerce ; et il est souvent arrivé que ceux qui « avoient eu ce malheur, ont été obligés de s'absenter « et de passer chez d'autres peuples, pour n'être pas « exposés aux huées et à toutes les suites d'une mé- « chante réputation ». *Voyage dans la Palestine*, *par M. de la Roque. Amst.*, 1718, *p.* 141.

buent. Ce dernier cas est celui où s'est trouvé le christianisme. La Providence, après avoir appelé les Grecs et les Romains dans l'Orient, avoit, par des vicissitudes innombrables, rendu cette partie du globe propre à recevoir la foi. Mahomet, au contraire, avant d'être assez puissant pour faire adopter ses opinions religieuses par la force des armes, employa l'hypocrisie et la ruse. Comme il savoit que ses compatriotes tenoient aux préjugés de leurs ancêtres, il donna à sa nouvelle religion un air d'antiquité.

Mahomet dit : « Nous nous sommes écartés « de la religion d'Abraham, notre fondateur, « et *nous avons introduit* des nouveautés parmi « nous. Abraham n'adoroit qu'un seul Dieu ; « nous en avons plusieurs. Je suis envoyé pour « abolir ces innovations et pour vous ramener à « la religion de vos pères. » Voilà le premier fondement sur lequel il établit ses principes. Quand les Ismaélites refusoient de convenir qu'ils s'étoient écartés de la religion d'Abraham, Mahomet continuoit par dire : « Vous êtes un « peuple ignorant ; vous n'avez point de livres ; « les habitans des contrées voisines ont des « livres qui contiennent la religion d'Abraham. » Alors les Arabes s'adressèrent aux Juifs et aux Chrétiens pour s'instruire sur ce point ; et

comme les témoignages étoient favorables au prétendu prophète, ils ne firent aucune difficulté de recevoir ses opinions. Mahomet continua d'enseigner et d'en appeler aux peuples qui avoient des livres; et les Arabes ne cessèrent, de leur côté, de lui faire des questions, et de devenir plus crédules, lorsque ses assertions se trouvoient confirmées; mais dans le cas contraire, il s'élevoit parmi eux des disputes, que le prophète cherchoit à terminer aux dépends de la vérité, en accusant les Juifs et les Chrétiens d'avoir falsifié leurs livres (1).

Les mêmes moyens dont se servit Mahomet avec les Arabes, furent employés, dans ces derniers temps, par les Jésuites à la Chine. Comment ces pères adroits auroient-ils pu faire recevoir leur doctrine aux Chinois, s'ils n'en avoient pas appelé à la morale de Confucius (2)? Ce ne sont là que des exemples de variations dans les principes religieux; mais le cas est exactement le même à d'autres égards. Les peuples orientaux n'admettent aucun changement dans leurs procédés, et cela par la seule rai-

---

(1) *La Vie de Mahomet*, *par Jean Gagnier*, Tom. I, pag. 105, 190, 193.

(2) Voyez *Lettres édifiantes.*

son que ce seroit une innovation. L'usage du verre est connu depuis long-temps des Chinois; cependant leurs miroirs sont toujours faits de métal et leurs fenêtres d'écailles d'huîtres (1). Il y a des siècles que nos montres à ressort sont parvenues à Pekin; cependant le gros de la nation chinoise se sert encore de l'eau et du feu pour mesurer le temps (2).

Il paroît évident, par ce qui vient d'être dit, que les Bohémiens, qui sont originaires de l'Orient, et qui se trouvent imbus des préjugés propres aux peuples de ces contrées, ne peuvent facilement être déterminés à changer leurs usages. Et quand d'ailleurs on examine les circonstances où ces hordes errantes se sont trouvées jusqu'à présent, on n'a besoin d'aucune autre raison

---

(1) Salmon, *Gegenwärtiger Staat des Kaiserthums China, Kap. II, p.* 23. Il dit qu'ils ont l'art de rendre les écailles d'huîtres si minces et si diaphanes, qu'elles laissent passer la lumière, sans être cependant transparentes comme le verre.

(2) Les agens dont les Chinois se servent pour marquer le temps, sont l'eau et le feu. Ceux qui sont mus par l'eau ressemblent un peu à nos grandes clepsydres; et ceux que le feu fait mouvoir, sont une espèce de mèche composée avec une poudre odorante.

pour être convaincu que les Bohémiens sont et resteront toujours ce qu'ils étoient lors de leur première arrivée en Europe.

Qu'on se représente une personne qui n'est mue que par de fortes et profondes affections que l'exemple et l'usage ont gravées dans son cœur; dont l'esprit n'est jamais frappé d'aucune idée nouvelle, par suite de ses propres réflexions, ou ne reçoit cette idée que difficilement quand elle lui est présentée par un autre; qu'on abandonne cette personne entièrement à elle-même, sans permettre qu'elle emploie aucun des moyens propres à donner une nouvelle tournure à ses idées et à ses préjugés fortement enracinés, elle devra nécessairement demeurer la même, et sa dernière postérité continuera à lui ressembler. Voilà exactement le cas où se trouvent les Bohémiens qui sont arrivés dans la partie du globe que nous habitons, privés de l'usage de réfléchir, et gouvernés entièrement par l'habitude. Jusqu'à présent on n'a rien fait pour les instruire et pour les corriger. L'impératrice Marie-Thérèse est le seul souverain qui ait donné des règlemens à leur égard; et ces règlemens n'ont jamais été mis en vigueur. A leur première arrivée en Europe, ils se procurèrent, par leurs mensonges, des

passeports et des hospices. Ils se dispersèrent alors, mandièrent, dirent la bonne avènture au peuple, qu'ils volèrent impunément, sans qu'on songeât, pendant long-temps, à arrêter les yeux sur leurs délits. A la fin cependant, le mal devint trop grand, et les plaintes de leurs malversations furent trop multipliées, pour que les magistrats des pays où ils séjournoient, pussent refuser de sévir contre eux. On les punit donc exemplairement; mais comme la peine de mort ne mit aucun terme à leurs excès, ils furent enfin bannis; moyen qui contribua plutôt à les porter davantage aux crimes qu'à les rendre meilleurs; au surplus, ce châtiment offroit plusieurs difficultés. La puissance voisine, chez qui ces hôtes vagabonds étoient obligés de passer, employoit, tôt ou tard, la même méthode pour s'en délivrer, jusqu'à ce qu'à la fin ils furent expulsés de presque tous les états de l'Europe. Plusieurs gouvernemens s'étant ensuite relâchés de leur sévérité, on permit aux Bohémiens d'entrer dans le pays en petit nombre à la fois, et d'y demeurer sous la sauve garde des lois; mais ils n'en furent pas plus tranquilles, dans la crainte où ils étoient d'être pris et livrés à la justice, innocens ou coupables, par la seule raison qu'ils étoient Bohémiens. Déjà

accoutumés dans leur pays natal à vivre isolés, loin des villes et de toute habitation, ils devinrent de plus en plus étrangers à la société, et ne fréquentèrent que les landes et les forêts, afin de se dérober mieux aux recherches et aux punitions dont ils étoient menacés sans cesse; ce qui sans doute les empêcha, plus que toute autre raison, de changer leurs mœurs et de devenir civilisés, en communiquant avec les indigènes du pays, malgré les différences marquées qu'il y a entre les uns et les autres. Par exemple, les Bohémiens sont noirs et les Européens sont blancs; les premiers sont à moitié nus, les seconds sont décemment habillés; ceux-ci répugnent à la seule idée d'une viande corrompue, tandis que ceux-là la dévorent avec avidité, comme un mets délicat. Cependant, depuis leur première apparition en Europe, les Bohémiens ont été regardés comme des voleurs et des incendiaires; de sorte que les Européens, loin de les aimer, les détestent, et les ont toujours chassés loin d'eux (1).

---

(1) Toppeltine dit expressément qu'en Transilvanie tout le monde évite les Bohémiens, à cause de leur horrible aspect, et que dans ce pays personne ne daigne communiquer avec eux. *Orig. et Occas. Transilv. cap. VI, p. 56.*

Tel a été jusqu'à présent l'état des Bohémiens en Europe, sans qu'on ait songé à les instruire ou à les rendre meilleurs; tandis que si, du moment qu'ils y ont paru, on eût employé seulement la moitié des sages moyens prescrits par les règlemens de Marie-Thérèse, il y a long-temps qu'ils auroient cessé d'être un peuple grossier et vagabond; mais comme, au contraire, ils ont été abandonnés totalement à eux-mêmes, quand on ne les a pas persécutés, ils ont dû nécessairement demeurer toujours, et partout, dans leur primitive manière d'être et de penser.

Il est peut-être *réservé à notre siècle, où l'on* a déjà fait tant de choses admirables pour le bonheur de l'humanité, de rendre sociable ce peuple qui, depuis si long-temps, erre dans les différens états de l'Europe, livré à l'ignorance et aux préjugés; et il faut espérer que tandis qu'on cherche à améliorer le sort de nos frères les Africains, on ne négligera point la civilisation des Bohémiens, qui forment une si grande portion de l'espèce humaine. Comme leur nombre est fort considérable, on ne peut nier que leur réforme doit être considérée comme un objet de grande importance pour plusieurs états.

En supposant, par approximation, que le nombre des Bohémiens de la Hongrie et de la Transilvanie, en y comprenant le Banat de Temeswar, monte à cent mille individus de l'un et de l'autre sexe; quelle différence avantageuse n'en résulteroit-il pas pour ces pays, si ces cent mille habitans, la plupart paresseux, mendians et voleurs, qui maintenant récoltent sans avoir semé, et consument les fruits du travail des autres, étoient rendus des sujets laborieux et utiles? Cette réforme seroit difficile à opérer, ainsi que l'a prouvé l'essai qu'en a fait l'impératrice Marie-Thérèse. Un jeune garçon (car il faudroit commencer par les enfans, et non par les adultes, sur qui toute entreprise de cette espèce seroit inutile), un jeune garçon, dis-je, donneroit souvent les plus grandes espérances de se civiliser; quand tout-à-coup sa nature sauvage reprendroit chez lui le dessus et le rendroit de nouveau un parfait Bohémien. Cela ne doit cependant pas décourager; n'en étoit-il pas exactement de même avec les Saxons, lorsque Charlemagne voulut les convertir à la foi? Que l'état qui voudra entreprendre une pareille réforme sur les Bohémiens, persévère seulement dans ses essais, et

l'on s'apercevra qu'il aura déjà fait quelques progrès à la seconde génération ; et qu'à la troisième ou quatrième, il aura parfaitement atteint son but.

En les examinant bien, on trouvera que les Bohémiens sont doués d'une intelligence qui fait croire que les peines qu'on prendroit à les instruire ne seroient point perdues. On produira dans la première partie de cet ouvrage l'exemple d'un essai fait à cet égard, que nous regardons comme suffisant pour faire connoître les principaux traits de leur caractère.

L'origine des Bohémiens a été absolument *inconnue jusqu'à ces derniers temps*. On est demeuré, pendant plus de trois siècles, dans l'incertitude sur le pays natal de ces hôtes qui, sous le nom de Bohémiens, sont venus, sans être appelés, au quinzième siècle, parcourir l'Europe, qu'ils n'ont plus quitté depuis. Ce que quelques écrivains ont avancé à ce sujet a été rejeté par d'autres. Un de ces critiques, entr'autres, ayant cherché à connoître le lieu d'où les Bohémiens nous sont arrivés, ou le peuple dont ils tirent leur origine, a trouvé que c'étoit d' une contrée de l'Afrique appelée Zeugitane, ou d'une nation qui offroit quelque

foible ressemblance avec les Bohémiens. Content de cette belle découverte, il ne poussa pas plus loin ses recherches.

D'autres ont bâti leur système sur des ouï-dire ou sur des rapports inexacts, avec lesquels ils ont fait coïncider des circonstances particulières le moins mal qu'il leur a été possible; et lorsque ces ressources leur ont manqué, ils ont emprunté l'épée d'Alexandre pour couper le nœud gordien qu'ils ne pouvoient parvenir à délier.

On trouvera dans cet ouvrage des preuves fréquentes que c'est de cette manière qu'on a voulu résoudre la question. Mais en supposant que l'imagination n'ait pas dénaturé les choses, ou disposé les circonstances convenablement au système qu'on vouloit établir, il n'en est pas moins vrai, que c'est une fausse proposition que de dire : « Que deux peuples qui se ressemblent « sous un ou deux rapports, doivent nécessaire- « ment avoir la même origine. »

Il n'y a aucune source historique qui nous permette de remonter directement à l'origine des Bohémiens; celles qu'on a voulu employer ne sont pas authentiques. Il ne nous reste donc d'autre moyen pour découvrir exactement l'o-

rigine des Bohémiens, que de parcourir des sentiers détournés, par lesquels nous y parviendrons immanquablement. On ne doit pas avoir recours aux tombeaux nouvellement placés dans les cimetières d'Allemagne, ni alléguer comme des preuves fondamentales une simple coutume; ou le nom d'un pays qui offre quelque analogie avec celui de Bohémien; en négligeant, d'un autre côté, de prendre en considération un grand nombre de difficultés, ou même de contradictions positives. Mais « si le langage des « Bohémiens, leur nom, leur conformation « physique et morale, leurs usages et leurs « principes religieux, indiquent un pays d'où « ils peuvent avoir tiré leur origine; lorsque « l'histoire et la chronologie viennent à l'appui « de cette supposition, et qu'on ne trouve « point d'autre contrée dans le monde à la- « quelle les Bohémiens puissent appartenir, en « rassemblant toutes les particularités dont nous « venons de parler; » alors le pays où toutes ces circonstances se trouvent réunies, devra être considéré comme leur mère-patrie.

Si leur origine de l'Hindoustan se trouve appuyée sur de semblables preuves, est une assertion que nous n'osons affirmer, parce que

nous n'ignorons pas que notre jugement peut être séduit au point de nous faire adopter comme des faits positifs des choses qui n'ont jamais existé. C'est au lecteur, en parcourant ce livre, à juger si nous sommes tombés dans l'erreur comme ceux qui ont paru avant nous, ou si nous sommes parvenus à découvrir la vérité.



PREMIÈRE PARTIE.

Description des Bohémiens : leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes, leurs qualités physiques et morales.

CHAPITRE Ier.

Des différens noms qu'on a donnés aux Bohémiens.

IL n'est pas rare qu'on ait donné différens noms à un même peuple; et tel est le cas des Bohémiens. Les François qui en ont reçu les premières notions de la Bohême, les ont en conséquence appelés *Bohémiens* (1); les Hollandois, qui supposent qu'il tirent leur origine d'Egypte les nomment *Heidenen* (idolâtres); en Danemarc, en Suède et dans quelques par-

(1) Bonaventura Vulcanius, *in libro de literis et linguâ Getarum : Itali Cingaros vocant, Galli Bohemos quod indidem ex Bohemiâ prima illorum esset notitia.* Voyez aussi Bayle, article *Bohémiens.*

ties de l'Allemagne on a pensé qu'ils pouvoient descendre des Tartares (1); les Maures et les Arabes, voyant leur inclination pour le vol, ont adopté le nom de *Charami* (2) (voleurs); en Hongrie on les désignoit autrefois par l'épithète de *Pharaöhites* (*Pharaoh nepek*), peuple de Pharaön), et le peuple de la Transilvanie continue à se servir de la même dénomination (3); les Anglois ne différent pas beaucoup de ces derniers, en les appelant *Gypsies* (Egyptiens); de même que les Portugais et les Espagnols les nomment *Gitanos* (4); les

---

(1) Une loi de Danemarc porte : Les Tartares qui rôdent de côté et d'autre, et qui font beaucoup de mal au peuple par leurs impostures, leurs vols et leurs sortilèges, seront pris et incarcérés par les magistrats. Voyez *Leg. Dan. libr. III. cap.* 20, *art.* 3. — Kranz *Sächsische Chronik. II. Buch. kap.* 2.

(2) Non *Raselcherami*, suivant Charles-Etienne, dans son Dictionnaire historique-géographique-poétique, édition de Genève, 1662, où il cite Thevet : *Ras* ou *Res* — *Elcherami*, est, parmi les Arabes, le nom d'un chef des Bohémiens.

(3) *Anzeigen aus den sämmtlich. kaiserl. königl. Erbländern*, V^{r}. Jahrgang, Wien, 1775, pag. 176.

(4) Swinburne's *Travels through Spain. London*, 1779, pag. 229.

habitans de la Syrmie se servent de l'appellation de *Madjub* (1), et les peuples de la petite Bucharie font usage de celle de *Diajii* (2); cependant le nom de *Zigeuner* est devenu le plus général : c'est celui sous lequel les Bohémiens sont connus non-seulement dans toute l'Allemagne, en Italie et en Hongrie (*Tzigany*), mais assez généralement aussi en Transilvanie (3), en Valachie et en Moldavie (*Gyganis*) (4). Les Turcs et d'autres nations orientales n'emploient que le nom de *Tschingenès* (5) ; et il se pourroit que celui de *Diajii*, que leur donnent les Buchariens, vînt de la même

---

(1) *Ungrisches Magazin*, 2e. *Band*, *st. I.* pag. 85.

(2) Georgi's *Beschreibung aller Völcker des Russischen Reichs*, pag. 146.

(3) *Anzeigen aus den kaiserl. königl. Erbländern*, 5r. *Jahrg*, pag. 181.

(4) *Histoire de la Moldavie et de la Valachie. Jassy*, 1777, pag. 170.

(5) Peyssonnel, *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube. Paris*, 1765, p. 109; — d'où est venu le nom de *Tchingenès* que leur (aux Bohémiens) donnent encore les Turcs et les autres nations de l'Orient. Voyez aussi Salmon, *Gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 319.

racine. On a prétendu qu'ils se disent eux-mêmes Maures (1); mais cela est faux. Maure n'est qu'une addition au nom, et non le nom propre d'un peuple (2); et c'est vraiment dommage, parce que cela auroit autorisé l'opinion de certains écrivains qui ont voulu faire des Amorites des Bohémiens. Il n'est nullement prouvé d'ailleurs que le Grecs les aient appelés *Athingans* (3) : cette opinion est plus fondée sur les assertions arbitraires de quelques savans, que sur des preuves réelles ; et il en est de même du reste du catalogue de noms qu'on trouve dans différens traités sur l'origine des Bohémiens, ainsi que nous le ferons voir dans la suite.

---

(1) Martin Kelpius, *in natalibus Saxonum Transilvaniæ*, *cap. II*, §. 14, *not. c. Ego occasione loci Procopii de Bell. Vendalico*, *lib. IV*, *pag.* 355. *ubi* Maurusios *quidam putant esse* Zingaros, *observo*, *ipsos vernaculâ se appellare* Morre : *auditur etiam inter blatterones* Amori, *unde erudito cuidam* Amorritæ *visi.*

(2) Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 137.

(3) *Vagatur hinc inde genus quoddam impostorum — quos* recentes Græci Athinganos, nos Zigeunos *nominamus.* Peucer *de Divinat*, *pag.* 160, *edit. Witt.* 1580.

CHAPITRE II.

De la dispersion des Bohémiens, et du nombre qui s'en trouve actuellement en Europe.

On ne peut se former une idée des nombreuses hordes de Bohémiens qui sont répandues sur la surface de la terre. Il y en a qui parcourent l'Asie (1), d'autres errent dans l'intérieur de l'Afrique, où ils pillent les marchands d'Agades (2); et, semblables aux sauterelles, ils inondent la plupart des contrées de l'Europe. L'Amérique semble être la seule partie du monde où ils ne soient pas encore connus; du

(1) Salmon, *Gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 319.

(2) Léon l'Africain, dans son *Histoire naturelle des Indes*, *pag.* 327, dit que les marchands d'Agades, dans la Nigritie, tiennent un grand nombre d'esclaves armés pour leur sûreté ; et il ajoute : « que leurs caravanes sont toutes vexées par divers peuples du désert, comme de ceux qu'on appelle communément « *Bohémiens* ou *Egyptiens*. »

moins n'est-il pas fait mention d'eux chez les écrivains qui ont parlé de cette partie du globe. Il seroit superflu de vouloir donner l'histoire de ceux d'Asie et d'Afrique sur lesquels nous manquons de renseignemens exacts. Nous nous bornerons donc à parler de ceux qui habitent l'Europe, où il y a peu de pays qui en soient entièrement exempts; quoiqu'il y ait déjà quelques siècles que tous les états de cette partie du monde aient cherché à les rejeter de leur sein.

Sous les règnes de Henri VIII (1) et de la reine Elisabeth (2), les Bohémiens souffrirent une persécution générale en Angleterre; cependant ils s'y trouvent encore et en fort grand nombre (3). Il y a environ trente ans qu'ils portèrent l'audace jusqu'à menacer d'incendier Northampton, à cause que les magistrats de cette ville avoient

---

(1) Salmon, *Gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 320. Dans la vingt-deuxième année du règne de Henri VIII, on publia un acte *contre le peuple qui se dit lui-même Egyptien*.

(2) L'année 1563.

(3) Quoique ces lois produisirent le bon effet de faire sortir d'Angleterre tous les Bohémiens étrangers, il n'y reste pas moins, de nos jours, un grand nombre de cette race malfaisante. Salmon, *ut supra*, pag. 321.

fait arrêter quelques-uns de leurs jeunes gens, dont ils avoient en vain demandé la délivrance. Quelques-uns des chefs des mutins furent pendus comme perturbateurs du repos public, et l'on s'aperçut, à cette occasion, que leur race étoit loin d'être éteinte. Il n'est pas rare, surtout dans le comté de Bedford, d'en trouver jusqu'à quarante et cinquante réunis dans des lieux écartés; mais ils sont fort circonspects quand ils voyagent, et il est même rare qu'il s'en présente plus d'un à-la-fois dans les villes et villages.

L'Espagne, surtout dans ses provinces méridionales, contient un nombre considérable de Bohémiens qui rôdent par grandes hordes, et menacent de voler et d'assassiner les voyageurs qu'ils rencontrent dans des lieux écartés (1). Swinburne porte leur nombre fort haut, et prétend même que la sortie des Bohémiens de ce royaume se feroit apercevoir sur-le-champ par une diminution de la population (2). Or, on

---

(1) Philip Thickness's *Travels through France and part of Catalonia*, pag. 162.

(2) Le roi actuel (Charles III) avoit formé le projet d'en bannir la race entière de ses royaumes. — Leur séjour dans le pays ou leur expulsion paroissent éga-

sait que l'Espagne contient onze millions d'habitans, quelle quantité énorme ne doit-il donc pas s'y trouver de ces vagabonds pour que leur disparition pût être remarquée ? Twiss dit également que leur nombre monte à quarante mille (1), ce qui est certainement beaucoup, mais cependant encore de la moitié ou de deux tiers trop peu ; à moins qu'on ne veuille accuser d'exagération Swinburne et d'autres écrivains ; et cela même en supposant que Twiss ne parle ici que des provinces méridionales.

En France, les Bohémiens ont toujours été en forte petite quantité, parce que tous ceux qu'on pouvoit atteindre étoient livrés à la justice. Il faut en excepter néanmoins la Lorraine et l'Al-

---

lement de peu de conséquence ; car la perte n'en seroit guère aperçue, si ce n'est par l'*apparente diminution de la population.* Swinburne's *Travels through Spain*, par. 231.

(1) Je ne dois pas oublier de parler ici des Bohémiens dont il y a un grand nombre en Espagne, surtout en Murcie, aux environs de Cordoue, de Cadix et de Ronda. On en trouve dans plusieurs pays de l'Europe. — *Leur nombre*, à ce qu'on dit, *monte en Espagne à plus de 40,000 têtes.* — *Voyage en Portugal et en Espagne, par Richard Twiss.*, trad. de l'anglois. *Ch. XXVII, pag.* 204.

sace, où ils étoient fort nombreux, principalement dans les forêts de cette première province. Ils paroissent avoir joui ici d'un traitement plus doux; quoique, suivant le rapport d'un voyageur, il s'en trouvât beaucoup dans les prisons de la Lorraine. Leur nombre s'y accrut d'autant plus, qu'ils avoient été chassés des états du duc de Deux-Ponts, où son successeur ne voulut pas permettre qu'ils retournassent.

Il y en avoit généralement dans toute l'Italie, de sorte même que la Sicile et la Sardaigne ne s'en trouvoient pas exempts. Mais c'étoit surtout dans les états de l'église qu'ils étoient en plus grand nombre; *ce qu'il faut attribuer sans doute* à la mauvaise police et à la superstition qui y régnoient : la première leur permettoit de rester tranquilles dans le pays, et la seconde les favorisoit à tromper les crédules habitans et à extorquer leur argent en leur disant leur bonne aventure. Il y avoit une loi générale, en Italie, qui défendoit à tout Bohémien de passer plus de deux nuits dans le même endroit (1); ce qui empêchoit bien, il est vrai, que ces hôtes incommodes demeurassent long-temps dans un même

---

(1) Les preuves ont été fournies par une personne qui a demeuré long-temps en Italie.

lieu ; mais l'un d'eux n'étoit pas plutôt parti qu'il ne s'en présentoit un autre. Ils ne faisoient donc que circuler sans cesse, ce qui leur tenoit lieu d'une parfaite liberté ; de manière que l'Italie souffroit plutôt par cette loi, qu'elle n'en recevoit de bénéfice ; puisqu'en tenant ce peuple dans un mouvement continuel, il étoit plus à même de faire le mal qu'en demeurant stationnaire dans un même endroit.

Les Bohémiens sont en fort petit nombre dans quelques parties de l'Allemagne, de même qu'en Suisse et dans les Pays-Bas. On peut passer plusieurs années dans la Haute-Saxe et dans les pays de Brunswic et d'Hanovre sans rencontrer un seul Bohémien ; et quand il en paroît quelqu'un dans un village ou dans une ville, il y cause la plus grande rumeur, jusqu'à ce que la police s'en empare et le fasse disparoître. Dans d'autres provinces, au contraire, particulièrement le long du Rhin, on en rencontre très-souvent. Il y a quelques années qu'ils étoient en si grand nombre dans le duché de Wurtemberg, qu'on en voyoit des troupes de tous les côtés. Mais comme ils ne vivoient que de vol ou de filouterie, en disant la bonne aventure au peuple, le gouvernement envoya contre eux des détachemens de soldats, qui les chassèrent de leur

gîtes et les conduisirent hors du pays, comme le fit également le duc de Deux-Ponts, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

En Pologne, dans la Lithuanie, de même que dans le duché de Courlande, il y a un nombre étonnant de Bohémiens. En Courlande, leur waywode est distingué des chefs des hordes des autres pays, étant non-seulement fort respecté par ceux de sa propre troupe, mais par la noblesse courlandoise même. On le considère comme un personnage d'importance, et il se trouve souvent admis dans les premières familles. Il est fort richement vêtu en comparaison des autres individus de sa caste : communément en soie durant l'été, et constamment en velours pendant l'hiver. La tourbe des Bohémiens est, au contraire, habillée exactement de la même manière que leurs frères des autres pays; et ils montrent, comme eux, la même indifférence pour la religion; ils permettent que leurs enfans soient baptisés plusieurs fois, et professent eux-mêmes, tantôt le catholicisme, tantôt le luthéranisme, et d'autres fois ils ne font voir aucun principe religieux.

Il est sûr qu'il y a des Bohémiens en Suède (1),

---

(1) *Swedische Bibliothek*, pag. 265, 266.

en Danemarc (1) et en Russie (2); mais on ne sauroit dire en quel nombre ils s'y trouvent. Nous allons donc nous transporter dans la partie sud-est de l'Europe.

Les contrées de cette partie du globe semblent être le rendez-vous général des Bohémiens. D'après un calcul assez probable, leur nombre monte en Hongrie à environ cinquante mille (3); et Griselini (4) assure que du temps que le comte Clary occupoit la place de président, on comptoit qu'il y en avoit cinq mille

---

(1) Ludwig. von Holberg, *Jüdische Geschichte*, *XV'. Buch*, pag. 695.

(2) J'ai pour autorité le dire d'un savant du Holstein qui réside à Gottingue : « Catherine II, avant de quitter le Holstein, ordonna d'enlever tous les Bohémiens qui se trouvoient dans les forêts, et les fit passer dans une province de ses états; sans que je puisse dire où ».

(3) Comparez Jacobi Tollii, *Epistolæ itinerariæ. Epist. V, pag.* 201 ; et *Breslauer Sammlungen*, 33'. *Versuch*, art. 7, pag. 69. — On trouve des Bohémiens dans presque toutes les villes et tous les villages de la Hongrie.

(4) Griselini renvoie à un registre qu'il vit à Temeswar. *Versuch einer politischen und natürlichen Geschichte des Temeswarer Banats*, *tom. I*, *Brief.* 6, *p.* 196.

cinq cents; mais ils paroissent être plus nombreux en Transilvanie (1). Ce n'est pas seulement M. Benkö, écrivain allemand, qui dit qu'ils parcourent les campagnes comme les sauterelles (2); mais nous savons, d'après une supputation certaine, faite à Hermanstadt, que leur nombre y doit aller de trente-cinq à trente-six mille.

Cantemir dit que les Bohémiens sont dispersés dans toute la Moldavie, où chaque baron en a plusieurs familles qui sont ses sujets (3).

---

(1) Suivant un récit manuscrit de Transilvanie, il doit y avoir quatre espèces de Bohémiens dans ce pays: 1°. les Bohémiens *des villes, qui sont les plus civilisés de tous; ils s'occupent à* faire de la musique, à vendre des chevaux ou de vieux habits, ou à travailler le fer; 2°. les orpailleurs, qui sont d'une utilité réelle à l'état; 3°. les Bohémiens nomades qui vivent sous des tentes; 4°. les Bohémiens Egyptiens, qui sont plus malpropres et plus adonnés au vol que les autres. Il n'y a point de Bohémiens de ville en Hongrie.

(2) *Zingari — quando in Transilvaniam advolarint, in obscuro est; nulli vero ignotum, eos* aranearum instar Transilvaniam perreptare. Joseph Benkö *Transilvania*, tom. I, §. 167, pag. 501. Conférez Kelpius, *in natalib. Saxonum Transilv. cap. II*, §. 14.

(3) *Beschreibung der Moldau*, tom. II. Büsching, *Magazin*, tom. IV, pag. 85.

En Valachie et dans l'Esclavonie, leur nombre est encore plus grand (1). Dans la Valachie et la Moldavie ils forment deux classes : ceux des princes et ceux des boyars; dont les premiers, suivant Sulzer, montent à plusieurs milliers; mais cela n'est rien en comparaison des derniers, dont le moindre boyar de Valachie en a au moins trois ou quatre pour esclaves; les riches en ont souvent quelques centaines à leur service.

La Bessarabie, toute la Tartarie, la Bulgarie, la Grèce et la Romanie, en fourmillent (2), et à

---

(1) Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 136, 146; et Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, pag. 186, en parlant des Bohémiens de ces deux contrées, dit : « Plusieurs « de ces malheureux habitent les forêts » ; et Peyssonnel, *pag.* 111 : « On en trouve une prodigieuse multi-

[redacted]

Constantinople même ils sont en fort grand nombre (1). Dans la Romanie, une partie considérable du Mont-Hémus, où ils habitent, a pris d'eux le nom de *Tschenghè-Valkan* (la montagne des Egyptiens). Ce district s'étend de la ville d'Aydos jusqu'à Philippopolis, et contient plus de Bohémiens qu'aucune autre province de l'empire Ottoman (2).

D'après ce qui vient d'être dit, le lecteur pourra se figurer combien doit être considérable la quantité de Bohémiens répandus en Europe; pour ne pas parler de ceux qui se trouvent en Egypte et dans quelques parties de l'Asie (3).

Si l'on pouvoit parvenir à connoître leur nombre dans differens pays, ce que leur vie errante rend, en quelque sorte, impossible, on trouveroit sans doute qu'il surpasse l'idée qu'on peut s'en former. En nous en tenant à un calcul modéré, sans aller au-delà de ce que la probabilité permet, il faut supposer que ce nombre peut être fixé entre les sept et huit cent mille

---

Pforte, tom. I, pag. 113. Salmon, *Gegenwärtiger Staat de Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 321.

(1) *Türkischer Schauplatz*, *N*o. 106.

(2) Peyssonnel, *l. c.*, pag. 110, 111.

(3) Salmon; *l. c.*

individus. Quelles sérieuses réflexions cela ne doit-il pas faire naître, quand on pense que la plupart de ces vagabonds sont des fainéans qui ne vivent que d'escroquerie et de vol! Mais il en sera dit davantage sur ce sujet dans la suite.



CHAPITRE III.

De leurs qualités physiques.

Si les Bohémiens n'avoient fait qu'une apparition momentanée, et si l'on devoit s'en rapporter à ce qui a été dit d'eux aux siècles passés, il faudroit nécessairement se former l'idée d'une horde de monstres. On les trouve souvent représentés, dans ces descriptions, comme un *peuple sauvage, noir et horrible* (1). Mais comme ils ont continué à se montrer jusqu'à nos jours, et que nous avons eu souvent l'occasion de voir de nos propres yeux la manière dont ils sont conformés, ils ont été assez heureux de trouver des écrivains qui ont fait l'éloge de leur beauté, et qui ont pris beaucoup de peine pour faire valoir leurs bonnes qualités; quoique plusieurs, et même la plus grande partie des modernes (2), ressemblent parfaitement par

(1) Münster, dans sa *Cosmographie*, pag. 310. Kranz, *Sächsische Chronik*, trad. par Faber Soranus, sous l'année 1417.

(2) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, Vr. Jahrg. pag. 349. *ff.*

leur couleur et par leurs traits au portrait qu'en ont fait les écrivains des siècles précédens (1). Les uns et les autres peuvent avoir raison, si l'on considère que ce qui paroît beau aux yeux d'une personne, semble quelquefois laid et difforme à ceux d'une autre : cela dépend absolument de la manière et de l'habitude de voir les objets. C'est pourquoi le teint brun ou tanné des Bohémiens, avec leurs dents blanches, placées entre des lèvres vermeilles, peuvent déplaire à la vue d'un Européen qui n'est point accoutumé à une pareille physionomie. Mais il en sera tout autrement, si nous pouvons nous défaire de l'idée qu'une peau noire est un objet désagréable. Leurs dents blanches, leurs longs cheveux couleur d'ébène, dont ils sont si vains, leurs yeux noirs et vifs, sont certainement des parties de leur visage qu'on ne peut refuser de regarder comme belles, même parmi les peuples civilisés

(1) Thomasius, *in Dissert. de Cingaris*, §. 36, semble croire que le teint des derniers Bohémiens n'est pas exactement le même que celui des premiers; mais tous les écrivains des derniers temps contredisent cette opinion. Les *excocti soli* d'Ange Rocha (*Bibliotheca Vaticana*) prévaudront toujours ; et les Nègres ne sont pas sans doute le *peuple noir et horrible* dont parle Kranz.

de l'Europe. Ce ne sont ni des géans disproportionnés, ni des hommes rabougris. Ils ont les membres sveltes et bien proportionnés. On ne trouve pas parmi eux des hommes trop replets ou bossus, et la cécité, ainsi que les autres infirmités corporelles, leur sont également inconnues. Lorsque Griselini dit que les seins des femmes qui nourrissent deviennent plus grands que l'enfant même, il avance une assertion hasardée dont la preuve existe aussi peu que toutes les autres qu'il produit pour faire recevoir son idée, que les Bohémiens sont d'une race égyptienne. Peut-être s'est-il trompé, en confondant les Bohémiens avec les Hottentots (1), à qui ce fait se rapporte exactement, mais non aux Bohémiens. Ces derniers (2) sont naturellement

(1) Les seins des Hottentotes sont si grands, qu'ils leurs descendent jusqu'au nombril. Elles portent dans un sac de cuir sur leur dos, l'enfant qu'elles nourrissent, dont la tête repose sur le dos de la mère. Lorsque l'enfant a besoin de téter, elles ne l'ôtent pas du sac pour lui présenter le sein, elles ne font que jeter un de leurs seins par-dessus leur épaule. Voyez Vogel, *Zehenjärhrige Ostindische Reisebeschreibung*, pag. 74, et P. Kolben, *Reise an das Vorgebürge der Guten Hoffnung*, tom. II.

(2) Touchant les qualités physiques des Bohémiens

souples et agiles, comme l'annonce toute leur personne, même à un degré supérieur, quand ils sont surpris commettant quelque délit: alors la rapidité de leur course est si grande, qu'il n'y a qu'un homme à cheval qui puisse les atteindre (1). Ils sont d'ailleurs si heureusement constitués, qu'ils connoissent peu de maladies. Ni le temps sec, ni le temps humide et froid, quelque rapidement qu'ils se succèdent, ne semblent point les affecter. Les Bohémiens aiment cependant beaucoup la chaleur, et leur plus grande jouissance est de rester couchés nuit et jour si près du feu, qu'ils courent le risque d'être

---

dont il a été parlé, consultez Griselini, *pag.* 199; *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, V^e. Jahrg.*, *pag.* 350; et Swinburne, *pag.* 230, où l'on trouve: « Les hommes sont grands, bien faits et noirâtres; ils « ont l'œil méchant, et laissent pendre le long de leurs « oreilles une touffe de cheveux, ce qui ajoute à leur « mine sombre et morose. Les femmes sont agiles et « lestes. Jeunes, elles sont, en général, assez agréa- « bles, avec de fort beaux yeux noirs; mais, plus « âgées, elles deviennent les plus laides créatures du « monde ».

(1) *Anzeigen aus den, k. k. Erbländern, l. c.;* et Hænn, *Gedanken vom Stadt und Landbetteln*, *p.* 32. Ils sont si agiles à la course, qu'il est difficile de les attraper.

brûlés; quoiqu'on sache d'ailleurs qu'ils voyagent par le froid le plus rigoureux, tête nue et couverts d'une simple chemise en lambeaux, sans craindre le rhume ou d'autres maladies (1).

En cherchant à connoître les causes de ces qualités physiques des Bohémiens, on trouvera qu'il faut les attribuer, du moins en partie, à leur éducation et à leur manière de vivre. *Ils sont sveltes*; mais comment pourroient-ils être corpulens, puisqu'ils font rarement des excès dans le boire et le manger ? car si par hasard ils font un bon repas, il faut qu'ils s'attendent à jeûner le lendemain et même les jours suivans. Leur *tempérament est robuste*, parce qu'ils *ont été élevés durement*. La mère prend sans pitié, sur le dos, son enfant de trois mois, et voyage ainsi, qu'il fasse chaud ou froid, sans s'inquiéter de ce qu'il en peut résulter.

Lorsqu'un garçon est parvenu à l'âge de trois ans, son sort devient bien plus dur. Jusqu'alors il avoit été enveloppé de quelques lambeaux d'une étoffe quelconque, mais on l'en dépouille maintenant pour le laisser exposé, comme ses parens, à toute l'intempérie des saisons, et il est obligé de les suivre à pied, sans autre chaussure que de

---

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, pag. 351.

minces chaussons. C'est de cette manière qu'il croît, devient sain et robuste à force de privations et de peines. On peut de même rendre compte de la couleur de la peau des Bohémiens. Il est connu que les Lapons, les Samoïèdes et les Sibériens ont, comme les Bohémiens, le teint basané, à cause que, dès leur enfance, ils vivent dans la crasse et dans la fumée. Qu'on observe les Bohémiens depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de puberté, et l'on sera convaincu que c'est plutôt à la malpropreté qu'à leur origine, qu'il faut attribuer leur teint basané. Pendant l'été l'enfant est exposé à l'ardeur du soleil, et durant l'hiver il demeure renfermé dans une hutte enfumée. Il n'est pas rare parmi eux qu'une mère frotte son enfant d'une graisse noire, et l'expose ainsi près du feu (1) ou à l'influence d'un soleil brûlant. C'est rarement qu'ils se lavent ou qu'ils emploient quelqu'autre moyen de se nettoyer le corps. Parmi ceux qui en Hongrie font le métier de ménétriers, ou qui servent dans l'armée de l'empereur, et qui par consé-

---

(1) Thomasius, *Dissert. de Cingaris*, §. 63. *Anzeigen*, pag. 238. Jo. G Eccardi, *Dissert. de Usu et præstantia studii etymologici in historia. Helmst.*, 1707, *Num.* 1.

quent sont obligés de se tenir plus proprement, il n'est guère possible de reconnoître leur origine par la couleur de leur teint (1), quoiqu'ils aient resté jusqu'à l'âge de douze à quatorze ans sous la direction de leurs parens. Il seroit donc plus difficile encore de reconnoître un Bohémien, si, dès sa naissance, on l'ôtoit des mains de sa mère paresseuse, et le faisoit élever par une personne plus attentive. C'est également à leur manière de vivre que l'on doit attribuer la blancheur de leurs dents, ainsi que la vigueur et l'agilité de leurs membres : la première de ces qualités est une suite de la frugalité de leurs repas, et la seconde prouve qu'ils ont été plus élevés selon les lois de la nature que d'après les règles de l'art et les sollicitudes d'une mère tendre.

---

(1) Thomasius, *l. c.*, *pag.* 351. Les Bohémiens ne sont donc nullement une preuve que les Nègres doivent demeurer, pendant plusieurs siècles, dans les pays des peuples blancs pour devenir blancs eux-mêmes, comme le pense Huarte, dans son *Examen de ingenios para la Sciencias.*

CHAPITRE IV.

De leur nourriture et de leur boisson.

La manière de se nourrir des Bohémiens qui fréquentent le plus les peuples civilisés, n'offre rien de remarquable, et leur cuisine est fort simple ; tandis que les autres, au contraire, ont leur table servie d'une manière bizarre, et l'on peut dire extraordinaire. Souvent ils jeûnent ou ne vivent tout au plus que de pain et d'eau, et quelquefois ils se régalent de poulets et d'oies, quand ils peuvent en voler aux paysans. Le meilleur mets, selon eux, est la chair de quelqu'animal mort de maladie, le cheval seul excepté. Quand on montre quelqu'étonnement de ce goût dépravé, ils répondent : « La chair d'un « animal que Dieu fait mourir (1) doit être meil- « leure que celle d'un animal tué par la main « des hommes. » Aussi ne laissent-ils pas échapper l'occasion de se procurer de ces mets friands. Mais ils ne faut pas ajouter foi à ceux qui disent que les Bohémiens de la Hongrie enlèvent les

---

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, V*. *Jahrg. pag.* 286. *f.*

charognes des voiries (1), et qu'ils mangent de la chair de cheval (2) ; tandis qu'on sait avec certitude que s'ils trouvent quelqu'animal d'un troupeau avant qu'il soit tombé en putréfaction, ils n'hésitent point à s'en emparer (3). Ils ont un goût particulier pour les animaux morts par le feu; aussi s'empressent-ils de les aller retirer à moitié consumés des cendres fumantes. Leur manière de préparer ce mets délicat est curieux (4) : ils font bouillir ou rôtir ce qui est destiné à être mangé le premier jour, et font sécher le reste au soleil ou à la fumée de leurs huttes pour s'en nourrir sans aucun autre apprêt (5).

---

(1) *Breslauer Samml. von Natur und Medecin Geschichten*, *Sommerquartal*, 1725. Ils (les Bohémiens de Hongrie) mangent les carcasses des chevaux, des vaches, des moutons, etc., qu'on a jetées sur le fumier.

(2) *Anzeigen*, l. c.

(3) *Breslauer Samml*, l. c. ; et *Anzeigen*, p. 328.

(4) *Anzeigen*, pag. 286.

(5) Ils prennent des habitans les bestiaux malades ou morts, dont ils font sécher la chair au soleil ou à la fumée de leurs huttes, et la mangent ensuite presque crue, sans autre apprêt, comme un mets fort délicat.

On pourroit ajouter ici quelque chose touchant leur goût pour la chair humaine, et citer, comme preuves, des faits qui ont eu lieu, il y a quelques années, en Hongrie (1); si, d'un autre côté, on ne pouvoit objecter que ces exemples s'écartent de l'expérience journalière, ainsi que tout ce qui a été dit anciennement de ce peuple. Nous n'insisterons par conséquent pas sur cette accusation, en nous contentant de remarquer que c'est aux gouvernemens à veiller sur ce point. Cependant les exemples d'une pareille dépravation ne paroissent ni aussi singuliers, ni aussi rares en Hongrie qu'on pourroit le croire. Peut-on regarder comme rares et singuliers des faits qui, d'après un examen atten-

---

(1) *Beyträge zum Reichs Postreiter*, st. 71, 1782. Le 21 août il y eut une terrible exécution à Frauenmark. Treize criminels (Bohémiens), qui, pendant douze ans, avoient vécu de vol sur les grands chemins, et qu'on accusoit d'avoir mangé les cadavres de ceux qu'ils avoient assassinés, ont subi leur châtiment. Quatre femmes qui se trouvoient parmi eux ont eu la tête tranchée; des neuf hommes qui restoient, il y en a eu six de pendus, deux de roués, et le chef de cette troupe horrible fut écartelé. On prétend qu'il y a encore cent cinquante de ces cannibales d'Europe dans les prisons.

tif, ont été commis non par un seul, mais par plusieurs individus; non par dix, mais par deux cents et peut-être par des milliers; non hier et aujourd'hui seulement, mais depuis plusieurs années; enfin, non par le corps en masse, mais par quelques individus isolés, et en différens lieux? Et si, pour corroborer cela, on vouloit ajouter que l'usage de manger de la chair humaine est connu et permis dans le pays d'où ils tirent leur origine, on pourroit admettre avec plus de probabilité encore que cette affreuse coutume subsiste parmi les Bohémiens de nos jours. Il en est fait expressément mention dans les histoires qui parlent des Bohémiens, et qui toutes s'accordent à dire, que parmi la basse classe de ce peuple, il est d'usage que les plus proches parens et les meilleurs amis se tuent et se mangent entr'eux. Comme ces faits appartiennent à la seconde partie de cet ouvrage, nous n'en parlerons pas ici; il suffit d'en avoir fait mention en passant pour faire connoître le peuple chez qui l'on doit chercher l'origine des Bohémiens. Quant à l'objection qu'on peut faire, que parmi tous les délits dont ils ont été accusés par les anciens historiens, il n'est pas positivement question de celui de manger de la chair humaine, il seroit facile d'y répondre par plus d'un argu-

ment. Observons d'abord que l'histoire nous apprend, et que l'événement qui a eu lieu en Hongrie nous confirme, qu'ils se tuent et se mangent entr'eux; prenons ensuite en considération la vie errante et vagabonde qu'ils mènent, et leur habitude de se tenir dans des lieux écartés, et il ne sera pas difficile de rendre compte de ce que nous avançons à cet égard. Combien n'est-il pas facile à un grand nombre d'entr'eux de sacrifier leurs enfans à leur goût horrible, sans que leur crime soit découvert? La personne sacrifiée ne manque point à la société, parce que chacun n'y surveille que sa propre famille, et que tous sont dans une circulation continuelle qui les rend, pour ainsi dire, étrangers les uns aux autres. Il n'est donc pas probable qu'ils aillent dénoncer à la justice un fait qui n'est d'ailleurs pas un crime à leurs yeux. Il est fort possible qu'ils aient tué plusieurs personnes qui n'étoient pas de leurs hordes, sans que la connoissance en soit parvenue à la justice, et sans qu'il en ait été fait mention dans les papiers publics. Qui jamais a songé à s'informer parmi eux d'un malheureux voyageur, qui, loin de sa patrie, peut être tombé entre leurs mains? Et comment retrouver les reliques d'une pareille victime de leur brutalité, si, après en avoir

mangé la chair, ils en brûlent les os (1)? Les cannibales de la Hongrie, dont il a été parlé plus

(1) *Hamburger neue Zeitung, St.* 151, 1782. *Hongrie, le 4 septembre.* — « Ce qui suit peut être ajouté à ce que nous avons dit des assassins antropophages : Quarante de ces mécréans ont déjà reçu, en trois différens endroits, la punition qu'ils méritoient. Quelques-uns, comme on l'a rapporté dernièrement, ont été rompus de bas en haut ; deux des plus féroces écartelés vifs, et ceux qui restent encore, au nombre de cent cinquante, seront exécutés sous peu. Tout homme sensible doit être frappé d'horreur en pensant à la rage infernale de ces cannibales d'Europe, et qui s'avouent eux-mêmes coupables. Une fois, entr'autres, ils ont tué, à une noce, trois personnes, qu'ils ont mangées avec une extrême joie avec leurs convives. Ils préfèrent la chair d'une jeune personne de seize à dix-huit ans, à tout autre mets. Leur usage est de brûler les os de leurs victimes, qui forment, à ce qu'ils disent, d'excellens charbons. Un garde-du-corps du pays entreprit de se saisir de leur *Harumpascha ;* à quoi il réussit heureusement. Ce cannibale étoit magnifiquement vêtu, et portoit pour plus de six mille florins d'ornemens dans son bonnet. »

Frankfurter Staats Ristretto, N°. 157, 1782. *Des bords du Danube*, *le* 29 *septembre.* — « C'est avec horreur que nous rapportons, qu'outre les cruels assassins qui ont péri par le glaive de la justice en Hongrie, il y en a encore cent cinquante en prison, et

ont assez d'enfans pour ne pas envier ceux d'autrui (1). Mais que répondre, si l'on suppose que ce n'est pas pour élever ces enfans, mais pour les sacrifier à leur voracité qu'ils les capturent? et les nouvelles de Hongrie disent expressément que c'est surtout la chair des jeunes gens qu'ils préfèrent. Ce qui rend la vérité de cette accusation des anciens écrivains suspecte, c'est qu'on a chargé les Juifs du même crime, avant qu'on connût un seul Bohémien en Europe. Il est donc probable qu'en ceci, comme en bien d'autres circonstances, on a mis sur le compte des Bohémiens les crimes dont on avoit d'abord accusé les Juifs (2). D'après cette seule considération, l'enlèvement des enfans devient moins probable; tandis que, d'un autre côté, on peut objecter que ces enlèvemens ont été prouvés juridiquement en Angleterre, et que même il a été passé au parlement un acte à ce sujet, sous le règne de la reine Elisabeth (3).

Mais en examinant avec soin l'assertion que

---

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, *V^r. Jahrg.*, pag. 304.

(2) Voyez Wagenseil, *Pera Libror. juvenilium*, *Locul. II. Synops. Geogr.*, *pag.* 135, *seqq.*

(3) Salmon, *l. c.*

les Bohémiens volent les enfans, on trouvera qu'elle n'est fondée sur aucune preuve, et qu'il en est de même de l'accusation qu'ils se nourissent de chair humaine. Cependant la sentence prononcée contr'eux (1) semble prouver que le juge étoit parfaitement convaincu du contraire. Mais comment a-t-on pu agir dans leur cause si leur propre aveu du crime dont on les accusoit étoit faux? Par conséquent le terrible arrêt de mort porté contr'eux étoit une erreur judiciaire, et ce soupçon est fondé sur plus d'une circonstance.

Premièrement, la sentence elle-même en fournit plusieurs fortes indications, si l'on considère sa contexture relativement à la procédure en général, ainsi que les principes d'après lesquels les prévenus furent condamnés, en les comparant avec certains traits qui caractérisent les Bohémiens. Voici le fait tel qu'il eut lieu en 1534, selon l'histoire de Hongrie. Les Bohémiens furent soupçonnés de perfidie en fournissant des secours secrets à Jean Zapolya, ce qui engagea Czernabo, gouverneur de Leutschau,

---

(1) *Sententia Fisci Magistralis Comitatus Hontensis contra Zingaros, 1782, deliberantur est.*

à envoyer une troupe de cavaliers pour les arrêter du côté d'Iglo. La plus grande partie s'échappa par la fuite, et l'on ne prit que quelques vieillards et jeunes gens qui furent conduits à Leutschau. Ceux-ci avouèrent d'une manière circonstanciée (mais il paroît très-improbable que des hommes aient la force de mentir de la sorte pour causer leur propre ruine), tant avant la torture que pendant qu'on les y tenoit appliqués, les faussetés suivantes : Que cent d'entr'eux avoient été envoyés par Zapolya, depuis le milieu du printemps, pour mettre, moyennant une somme d'argent qui leur avoit été promise, le feu aux cinq villes capitales de Kaschau, Leutschau, Bartfeld, Eperies et Zeben. Que le samedi précédent, plusieurs d'entr'eux étoient entrés secrètement dans Leutschau, déguisés en Valaques et en bergers, sous le prétexte d'y vendre des peaux; qu'ils avoient mis le feu en différens endroits de la ville, et tué un grand nombre d'habitans; enfin, qu'ils avoient des lettres de Zapolya pour treize différentes villes qui devoient leur accorder réfuge et protection pendant tout le temps qu'ils voudroient y rester. En conséquence de cet aveu, ils furent empalés; « mais c'est à celui qui les a condamnés « à répondre s'il a écouté la voix de la justice

« ou non (1) »; car étant promenés dans la ville pour qu'ils indiquassent les endroits où ils avoient placé le feu, ils ne purent se le rappeler, et finirent par nier tout, lorsqu'ils furent arrivés au lieu de leur supplice (2). Excepté la circonstance de la rétractation, dont il n'est pas fait mention dans la sentence de mort, le cas paroît être exactement le même que celui des antropophages. Ceux-ci furent saisis pour cause de vol; mais durant leur interrogatoire il leur échappa quelques mots qui firent soupçonner qu'ils s'étoient rendus coupables de meurtre. Les prévenus ayant été mis à la question, confessèrent le fait, soit pour se soustraire à la sévérité avec laquelle on les traitoit, soit par une idée d'héroïsme, trait assez marquant de leur caractère; et ne cessèrent de parler qu'après qu'ils eurent rempli le papier par différentes circonstances relatives à leurs crimes, sans songer aux conséquences qui devoient en résulter pour eux. Lorsqu'on les somma d'indiquer l'endroit où ils

---

(1) *Si bene judicati sunt an non? de hoc reddat rationem Dominus* Czernabo.

(2) Comparez Carol. Wagneri, *Analecta Sæpusii*, *Part. II*, (*Viennæ*, 1774. *sub anno M. D. XXXIV*, *pag.* 173, 174.)

avoient caché les cadavres, ils promirent tout, mais on n'y trouva rien, et ils tâchèrent alors de s'échapper. Après qu'ils furent convenus de leurs crimes, on les appliqua de nouveau à la torture; et comme il fut impossible de trouver les victimes de leur barbarie, le juge imagina qu'ils devoient les avoir mangées; de sorte que, malgré leurs protestations, ces malheureux furent condamnés. La lettre suivante, écrite de Hongrie (1), sert à jeter de nouveaux doutes sur la justice de la sentence portée contr'eux. « Vous aurez entendu « parler, sans doute, des cannibales du district « de Hont. — Leur crime n'est aucunement « prouvé. Le —— du comté, qui par un juge« ment précipité en a fait exécuter une quaran« taine, vient, pour ce fait, d'être suspendu de « ses fonctions par l'empereur, et un conseiller « avec un commissaire royal vont partir de « Vienne, chargés d'examiner soigneusement « cette affaire ».

Ceux qui se trouvoient encore en prison furent, après l'examen du commissaire, punis comme voleurs, mais sans subir de peine capitale; il est fort probable que ceux qu'on avoit

(1) Cette lettre qui est venue de bonne part à Göttingue, se trouve datée du 20 novembre 1782.

exécutés auparavant, méritoient leur supplice comme meurtriers, mais non comme cannibales.

Après avoir fait voir combien ils sont peu délicats à satisfaire leur appétit, on auroit de la peine à croire qu'ils aient en aversion un grand nombre de mets estimés par les peuples civilisés. Cependant Griselini a donné un long catalogue des choses qui répugnent au palais d'un Bohémien ; parmi lesquelles il nomme les haricots, les oignons, la brême rouge, la lamproie, la perche, et toutes sortes d'oiseaux sauvages (1); tandis qu'on sait que les Bohémiens mangent sans répugnance des haricots (2) et des oignons, et qu'ils les aiment même beaucoup; quant à la brême rouge, la perche, la lamproie, le faisan, la perdrix, etc., la seule raison qui fait qu'ils n'en mangent point, c'est la difficulté de se les procurer; et il n'y a rien de singulier en cela; puisque beaucoup de monde se trouve dans le même cas parmi les peuples policés.

(1) Griselini, *Versuch einer politischen und natürlichen Geschichte des Temeswar Banats*, tom. I, pag. 201.

(2) Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 140.

Les Bohémiens n'ignorent pas la manière de faire le pain; mais c'est là néanmoins un soin dont ils ne s'occupent guère, préférant de l'acheter, de le demander, de le voler, ou même de s'en passer s'il le faut; mais quand par hasard ils en font, c'est à la manière des Orientaux. Ils allument à terre un feu de bois, qui se convertit bientôt en cendres. Pendant ce temps la femme forme de petites galettes de la pâte, qu'elle met ensuite sur les cendres chaudes, où elles cuisent sans autre apprêt (1).

La politesse des Bohémiens ne consiste point à faire usage d'un couteau et d'une fourchette pour manger; ils ne croient pas même qu'une table ou un plat soient nécessaires, et se passent aussi souvent d'assiette. Toute leur batterie de cuisine et toute leur vaisselle se bornent à une seule marmite de terre, une poële de fer (qui leur sert en même-temps de plat), un couteau et une cuiller. Quand le dîner est servi, tout le monde s'assied autour de la poële ou de la marmite; on coupe la viande rôtie ou bouillie, dont chacun prend sa part, et leurs dents leur servent, ainsi que leurs doigts, de couteau et

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbl.*, *V*r. *Jahrg.* pag. 287.

de fourchette, tandis que la terre leur tient lieu d'assiette (1).

C'est l'eau qui est la boisson ordinaire des Bohémiens; quelquefois ils boivent de la bière quand elle ne leur coûte rien. Le vin est trop cher pour eux, et ils ne le trouvent d'ailleurs pas de leur goût. Mais il en est tout autrement de l'eau-de-vie (2) qu'ils aiment à l'excès. Leur plus grand plaisir est de s'enivrer; et comme c'est avec l'eau-de-vie qu'ils y parviennent le plutôt, c'est, selon eux, la seule liqueur qui mérite qu'on l'achette. Tout l'argent qu'ils peuvent ramasser est employé à se procurer cette boisson à la première maison où ils en trouvent (3). Il n'y a point de mariage, de baptême ou d'autre festin, qu'on ne célèbre avec de l'eau-de-vie; et c'est alors qu'il faut les entendre crier ou plutôt hurler pour faire connoître le bonheur dont ils s'imaginent de jouir (4).

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbl.*, l. c., pag. 303.

(2) *Ibid.*, pag. 288.

(3) Voilà pourquoi Martin Kelpius dit (*Natales Saxon. Transilv.*, cap. II, §. 14, not. *c.*): *Quidquid lucrantur Cauponæ et amictui impendunt*, etc.

(4) L'eau-de-vie est un ingrédient nécessaire à leurs noces, à leurs baptêmes et à toutes leurs réjouissances.

Mais quelque grand que soit le plaisir qu'ont les Bohémiens à boire de l'eau-de-vie, il l'est cependant beaucoup moins que celui qu'ils mettent à fumer du tabac; et ce ne sont pas, comme on pourroit se l'imaginer, exclusivement les hommes qui en jouissent, les femmes les surpassent souvent en cela; de sorte qu'elles ne se bornent pas à fumer le tabac, mais le mâchent aussi, et quelquefois même en avalent avec une grande avidité les feuilles et les tiges. Et pour que la fumée parvienne plutôt à la place qui lui est destinée, et stimule plus fortement le palais et la langue, ils font usage d'une pipe qui n'a pas au-delà d'un doigt de long. Cette pipe est faite de bois, pour des raisons économiques, parce qu'elle absorbe l'humidité, et devient par-là une grande délicatesse pour un Bohémien, qui, après s'en être servi le temps qu'il juge nécessaire, la mâche avec délice jusqu'à ce qu'il n'en reste pas un fétu. Il leur est indifférent que ce soit eux-mêmes ou quelque autre qui se soit servi de la pipe jusqu'à ce qu'elle ait acquis le degré nécessaire d'âcreté : ils la

---

Ils regardent comme les jours les plus heureux de leur vie, ceux où l'ivresse leur a fait perdre la raison et la mémoire. *Anzeigen*, *l. c.*

reçoivent, avec reconnoissance, du premier venu comme un présent de grande valeur. Les Bohémiens peuvent se passer plus d'un jour de manger, pourvu qu'ils possèdent une feuille de tabac, ou le morceau d'une pipe bien mordicante, qu'ils mâchent en buvant un peu d'eau, ce qui suffit à leur bonheur (1).

---

(1) *Anzeigen*, l. c., pag. 287.

CHAPITRE V.

De leur manière de se vêtir.

On ne doit s'attendre qu'à trouver le tableau du besoin et de la misère en lisant la description de la garde-robe d'un peuple qu'il faut ranger dans la classe des mendians. Les premiers qui parurent en Europe étoient misérables et couverts de haillons (1), à moins qu'on en puisse excepter peut-être leurs chefs (2); et leurs descendans ont continué, pendant plusieurs siècles, à offrir le même dégoûtant spectacle. Cet état d'indigence et de malpropreté a particulièrement lieu parmi les peuples qui habitent les environs de l'embouchure du Danube, où il y a un nombre considérable de Bohémiens, surtout

d'Europe, où ces vagabonds sont plus mal vêtus que dans aucun autre pays.

Les Bohémiens regardent toute espèce d'habillement de tête comme absolument inutile, aussi n'en portent-ils jamais, à moins que ce ne soit un bonnet grossier, le jour qu'ils veulent se faire remarquer dans quelque cérémonie (1). Si durant l'hiver les femmes ne tricotent point des chaussons, ce qu'elles font en Moldavie et en Valachie avec des aiguilles de bois (2), les hommes se contentent d'envelopper leurs pieds de quelques chiffons, qu'ils quittent, comme inutiles, aussitôt que l'été paroît (3). Ils ne sont pas mieux fournis de linge, parce que leurs femmes ne s'occupent jamais à filer, à coudre ou à laver; et le vêtement qu'ils mettent une fois ne quitte plus leur corps que lorsqu'il tombe en lambeaux (4). Souvent tout leur habillement consiste en une chemise et une paire de culottes.

Mais il ne faut pas conclure, d'après ce qui

---

(1) *Anzeigen*, l. c., pag. 310; von Windisch, *Geographie des Königreichs Ungern*, tom. I, pag. 49.

(2) *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, pag. 186.

(3) *Anzeigen*, pag. 310, 313.

(4) *L. c.*, pag. 311, 312.

neroit un bon gratis. Le vert est une couleur qui plaît aux Bohémiens, mais ils ont surtout une telle prédilection pour un habit rouge, quoique fort usé, qu'on ne peut se montrer vêtu ainsi sans être entouré d'une foule d'entr'eux de tout âge et de tout sexe. A moins que d'être sévèrement attaqués par le froid, ou affligés de quelque grande incommodité, ils dédaignent de s'envelopper d'une pelisse fourée. Ils préfèrent d'acheter des vieux habits; et lorsque ces habits sont ornés de galons ou de glands d'or ou d'argent, ils marchent ainsi décorés avec autant de morgue que s'ils étoient les maîtres du monde. De cette manière, tout l'argent qu'ils peuvent se procurer est dépensé en habits qui ne leur conviennent point, et qui ne servent par conséquent qu'à les rendre ridicules aux yeux des personnes sensées. Il n'est pas rare de voir un Bohémien couvert d'un surtout brodé ou d'un habit galonné ou à boutons d'argent, mais sans chapeau, pieds nus, et avec une chemise sale et en lambeaux (1).

Rien ne plaît davantage aux Bohémiens de Hongrie, qu'une paire de bottines jaunes (*tschischmen*), garnies d'éperons : à peine ces

---

(1) *Anzeigen*, *l. c.*, *pag.* 309. *f.*

derniers ont-ils brillé à leurs yeux qu'il se mettent à marcher fièrement, en regardant souvent leur belle chaussure, sans penser que leurs culottes ne cachent qu'à moitié leur nudité (1).

Le vêtement ordinaire des femmes ne vaut guère mieux que celui des hommes, et on les regarde généralement comme plus indolentes et plus malpropres qu'eux (2). Leur aspect est véritablement dégoûtant pour tout homme civilisé. Leur habillement ne consiste qu'en un morceau de linge jeté dessus leur tête, et lié autour de leurs cuisses, ou bien une vieille chemise à travers laquelle on aperçoit en plusieurs endroits leur peau basanée. Quelquefois leur vêtement tient de celui de l'autre sexe; car elles ne font aucune difficulté de porter des culottes (3) ou quelque autre partie du costume des hommes, dont elles emploient aussi la

(1) Von Windisch, *Geographie des Königreichs Ungern*, tom. I, pag. 49; et *Anzeigen*, pag. 310.

(2) Benkö, *Transilv.*, tom. I, pag. 504. Angelus Rocha, *in Bibliotheca Vaticana*, pag. 364. *Vestibus immundi et usu rerum fœdi præsertim fœminæ*; et Kranz dit la même chose; *in Saxonia, lib. II, cap.* 2.

(3) Comparez Von Windisch, *l. c.*, et Benkö, *l. c.*

chaussure, laquelle consiste, ainsi qu'il a déjà été dit, en une paire de chaussons tricottés avec des aiguilles de bois, comme cela se pratique communément en Moldalvie et en Valachie; ou bien elles cousent des haillons autour de leurs pieds, qui n'en sortent que lorsqu'ils tombent à force d'être usés, ou à l'arrivée du printemps, saison où les hommes et les femmes préfèrent également d'aller pieds nus (1).

Les femmes aiment autant que les hommes la parure, et ont, à cet égard, le même mauvais goût. On les voit souvent avec un bonnet de parade, tandis qu'elles sont à peine couvertes d'un juste de toile, avec leur sein enfumé, exposé à la vue de tout le monde (2).

---

(1) *Anzeigen*, l. c.

(2) Il y a quelque soixantaine d'années que les dames de Saint-Pétersbourg pouvoient être accusées de la même espèce d'irrégularité dans leur habillement. Elles avoient commencé alors à adopter les modes françoises; mais, comme dit Salmon, elles ignoroient la manière de les mettre en œuvre. C'est pourquoi, continue-t-il, on n'étoit pas surpris, malgré tout le faste des dames de Saint-Pétersbourg, d'en rencontrer en été avec de magnifiques robes de damas galonnées d'or ou d'argent, la tête couverte d'un simple chapeau à l'angloise, et portant leurs souliers à la main. *Staat aller Nationen in Europa. Altona et Leipzic*, 1752, pag. 43.

En Espagne elles appliquent sur leurs tempes de grandes mouches de soie noire, et portent toutes sortes de babioles à leurs oreilles et à leur cou (1).

Les Bohémiens s'inquiètent peu de l'habillement de leurs enfans, qui courent à-peu-près nus, à la manière des Calmoucs, jusqu'à l'âge de dix ans; alors on donne des culottes aux garçons et des tabliers aux filles. Mais cet abus n'a plus lieu dans les états de l'empereur d'Autriche, tant en Allemagne qu'en Hongrie, d'après un ordre donné par Joseph II.

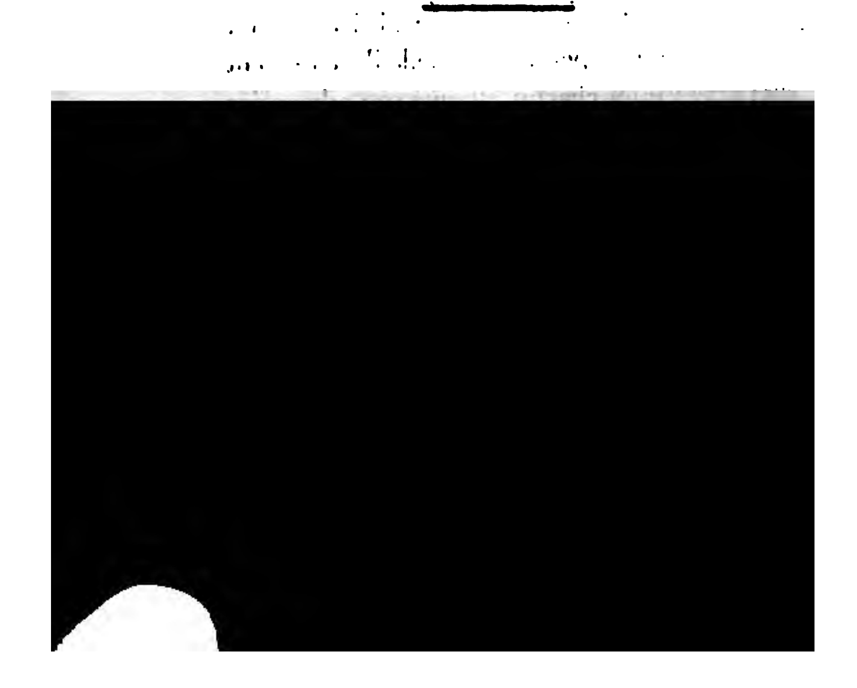
Avant de quitter l'article du costume des Bohémiens, nous devons parler de la louable coutume établie parmi eux, de se dépouiller de leurs vêtemens quand ils ont l'intention de se battre. Pour cet effet, il y a une armistice de deux ou trois minutes, pendant laquelle ils se mettent nus; après quoi chacun attaque son adversaire avec vigueur (2). Cet usage a cela de bon, que

---

(1) Swinburne's *Travels through Spain*, pag. 231. Leurs oreilles et leur cou sont chargés de babioles; et la plupart ont une grande mouche sur chaque tempe.

(2) Ce fait m'a été raconté par une personne qui demeure en Transilvanie, et qui en a été le témoin oculaire.

lorsqu'ils paroissent avec des habits déchirés, on peut les croire sur leur parole quand ils disent que ce n'est pas dans une rixe entr'eux qu'ils ont été mis dans cet état.



CHAPITRE VI.

De l'économie domestique des Bohémiens.

Il est clairement prouvé par l'économie domestique des Bohémiens, sans qu'il soit nécessaire d'autres preuves, que ce peuple est encore aussi ignorant, aussi grossier que la nature l'a formé, ou qu'il a fait du moins de bien foibles progrès vers la civilisation.

Il y a beaucoup de Bohémiens qui ont des habitations fixes, suivant la situation où ils se trouvent. Parmi cette classe il faut ranger ceux qui tiennent auberge en Espagne, et d'autres qui exercent quelque profession réglée en Hongrie et en Transilvanie : ces derniers ont leurs propres huttes près d'Hermanstadt, de Cronstadt, de Bistritz, de Grand-Waradin, de Debrezin, d'Eperies, de Karchau et d'autres villes. Il y en a aussi un grand nombre, esclaves des Boyars en Moldavie et en Valachie, qui ne changent pas plus de lieu que les autres. Mais la majeure partie des Bohémiens mènent une vie tout à fait différente : ceux-ci, ignorant les bienfaits attachés à une résidence fixe, errent

par hordes, d'un canton à l'autre, sans avoir d'autre demeure que leurs tentes, ou quelques cavernes; et la plupart même d'entr'eux, surtout en Allemagne et en Espagne, ne portent pas de tentes avec eux (1); ils se contentent de chercher un abri contre le soleil sous des arbres ou derrière une haie. Ils ont une prédilection singulière pour les saules, sous lesquels ils établissent leur lieu de repos à l'approche de la nuit. Il y en a qui vivent sous leurs tentes (qu'ils appèlent *tschater*), tant l'été que l'hiver (2); et c'est la demeure qu'ils semblent généralement préférer. En Hongrie, ceux même qui ont cessé de mener une vie vagabonde, et habitent les chaumières qu'ils se sont construites,

---

(1) Philip Thicknesse's *Travels through France and part of Catalonia*, pag. 162.

(2) Cette particularité appartient aux Bohémiens qu'en Transilvanie on appelle Moldaves. *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, V^r. Jahrg*, pag. 294. — Peut-être se chauffent-ils de la même manière que les Calmoucs qui habitent constamment sous des tentes appelées *kibitken* dans leur langue. Elles ont au milieu une grande ouverture, qu'ils ferment aussitôt que le feu est parfaitement consumé, pour que la chaleur ne s'en échappe point. Voyez Salmon, *gegenwärtiger Staat aller Nationen in Europa*.

laissent rarement passer un printemps sans profiter de cette belle saison pour aller occuper une tente élevée dans l'endroit qu'ils ont choisi pour leur résidence d'été, où ils vivent heureux et contens au sein de leurs familles, sans songer à leurs maisons avant le retour de l'hiver (1).

Les Bohémiens qui parcourent la Hongrie et la Transilvanie, tâchent de se procurer un cheval (2); en Turquie ils se contentent d'un âne (3) pour porter leurs femmes et une couple d'enfans. Arrivés dans un endroit qui leur plaît près de quelque ville ou village, ils déchargent leur bête, dressent leur tente, près de laquelle il l'attachent pour le laisser paître, et passent ainsi quelques semaines, sans changer de place; et lorsque ce gîte n'est pas à leur gré ils délogent au bout de deux ou trois jours pour en

---

(1) *Anzeigen*, l. c..

(2) *Ibid*; Benkö, *Transilv.*, pag. 505.

(3) Salmon's *gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 322. C'étoit-là aussi la coutume parmi eux, lors de leur première arrivée en Europe. Kranz, *in Saxonia*, *lib. II*, *cap.* 2, dit qu'ils se défont souvent de leurs chevaux, la plus grande partie d'entr'eux marchant à pied. Mais ils chargent leurs femmes, leurs petits enfans, leurs lits et leurs ustensiles sur des chevaux ou d'autres bêtes de somme.

aller chercher un autre qui leur convienne davantage. D'ailleurs, il ne tient pas toujours à eux de déterminer le temps qu'ils s'arrêteront dans un même lieu; car souvent les paysans, qui craignent pour leur volaille, les obligent à quitter leur canton en tombant sur eux avec des fléaux et des bâtons. Cependant ils sont, en général, assez avisés pour ne pas prolonger leur séjour dans la proximité des endroits où ils ont commis quelque larcin, et s'éloignent avant qu'on ait eu le temps de s'en apercevoir (1).

Pour construire leurs huttes d'hiver, ils commencent par creuser dans la terre des trous de dix à douze pieds de profondeur. Le toît est composé de perches posées transversalement les unes sur les autres, qu'ils couvrent ensuite de chaume et de gazon (2). L'écurie pour leur bête de charge est un hangar dressé à l'entrée du trou et fermé avec du chaume et du fumier. Ce hangar, et une petite ouverture qui s'élève au-dessus du toît de leur demeure souterraine, sont les seules marques par lesquelles les voyageurs puissent reconnoître leur demeure, qu'ils

---

(1) Salmon, *l. c.* *Anzeigen*, pag. 295.

(2) Griselini, *Geschichte des Temeswarer Banats*, tom. I. pag. 204 *f.* Benkö, *l. c.*, pag. 505.

aiment à placer dans la proximité d'un village ou d'une ville, tant l'été que l'hiver (1). C'est contre quelque monticule qu'ils préfèrent surtout d'établir leurs demeures; et ce n'est que faute d'une éminence qu'ils font leurs trous dans un terrain uni. Voici la description qu'un écrivain hongrois a donnée de la seconde espèce de leurs huttes : « Ils commencent par creuser « un trou d'environ une brasse de large et assez « profond dans le monticule, pour que leur « plancher se trouve de niveau avec la plaine, afin « de former une muraille droite et solide pour le « fond de l'habitation. Dans cette muraille, ils « fixent, à environ *six* pieds du plancher, une « solive placée parallèlement avec lui. Cette solive « est longue de toute la profondeur de la hutte, « qui, en général, n'excède pas sept à huit pieds, « et dont un des bouts est fixé, comme il a déjà « été dit, dans le fond du tertre qui sert de muraille, « tandis que l'autre bout porte sur un pilier ou « poteau qu'ils ont planté dans la terre. Lorsque « cela est achevé, ils placent des ais ou telle autre « espèce de bois qu'ils peuvent trouver contre les « deux côtés de la solive, en forme de toît en dos « d'âne, lequel, vu à une certaine distance, repré-

---

(1) *Breslauer Sammlungen*; Salmon, *l. c.*

« sente un fronton triangulaire. Le travail finit « par couvrir tout le bâtiment de chaume, de « gazon et de terre, afin d'en garantir les habitans « contre l'intempérie des saisons. Ils ont soin, « quand le terrain le permet, de tourner toujours « vers le soleil levant ou du midi l'ouverture de « leur demeure, qu'ils ferment la nuit avec une « porte composée d'ais ou d'un morceau d'é- « toffe de laine (1). »

L'imagination suffit sans doute pour faire comprendre combien l'intérieur d'une pareille hutte de Bohémiens, privée de lumière et remplie de fumée et d'ordure, doit paroître triste et horrible aux yeux d'un homme civilisé. Ils se tiennent ainsi entassés dans la même pièce, au milieu de laquelle est placé le feu, qui sert à faire la cuisine et à chauffer toute la famille, qui est accroupie ou bien couchée tout autour, les parens à moitié couverts de haillons, et les enfans entièrement nus sur la terre, ou tout au plus sur une vieille couverture, qui leur sert, en même temps, de table et de chaise. Dans le Banat, ils emploient pour cela une peau de mouton. Quand le temps est beau ils ouvrent la porte, pour que le soleil puisse

---

(1) *Anzeigen*, pag. 295.

pénétrer dans la hutte, et cela jusqu'à l'entrée de la nuit qu'ils la ferment pour se livrer au repos; mais lorsque le froid ou la pluie les incommode, ils la tiennent close, allument le feu, autour duquel ils se placent jusqu'à ce que le sommeil les surprenne, sans avoir d'autre lumière que celle du foyer (1).

Nous avons déjà parlé des meubles et des ustensiles des Bohémiens : ils ne consistent qu'en une marmite de terre, une poële de fer, une cueiller, un couteau, un pot à l'eau, et quelquefois un plat, et cela sert à toute la famille. Lorsqu'il arrive que le maître de la maison exerce le métier de forgeron, comme il sera dit ci après, il se procure des soufflets pour faire aller son feu; parfois il y ajoute une couple de marteaux, une petite enclume de pierre et des pincettes. Joignez à cela de vieux haillons pour se vêtir, son havre-sac, quelques lambeaux de draps de lit, sa tente, avec sa vieille bête de somme, et vous aurez l'état complet de l'héritage d'un Bohémien nomade.

Il y a peu de chose à dire des occupations domestiques d'une Bohémienne: les soins qu'elle doit à ses enfans est ce qui l'inquiète le moins.

---

(1) Griselini, *l. c. Anzeigen*, pag. 296 et 303.

Jamais elle ne lave son linge, ne racommode ses hardes ou nettoye les ustensiles du ménage; et il est rare qu'elle cuise le pain de la famille. Tout se borne chez elle à préparer les alimens dont elle mange sa part, à fumer sa pipe, à causer et à dormir. C'est ainsi qu'elle passe tout l'hiver dans sa hutte; mais à peine les grenouilles commencent-elles à coasser, qu'on jette bas la hutte et tout le monde décampe (1).

Telle est la manière de vivre des Bohémiens de Hongrie, de Turquie et d'autres contrées qui ne sont nulle part chez eux, ou qui, pour mieux dire, le sont partout. Mais la partie de ce peuple qui s'est rapprochée davantage de la civilisation, se trouve dans des circonstances plus heureuses, et paroît infiniment plus raisonnable que celle dont on vient de parler. Il y a lieu de croire que les Bohémiens d'Espagne qui tiennent auberge sont aussi plus civilisés, ainsi que ceux de Hongrie, et de Transilvanie, qui exercent différens métiers pour gagner leur vie. Leurs habitations sont convenablement partagées en diverses pièces, et se trouvent garnies de tables, de bancs, d'ustensiles de cuisine et d'autres choses nécessaires. Ceux qui s'adon-

---

(1) Benkö, *l. c.* *Anzeigen*, pag. 295, 304.

nent à l'état de fermier, élèvent des bestiaux, ont une charrue et les instrumens aratoires que demande la culture des terres; cependant tout indique chez eux qu'ils appartiennent à la classe des indigens. Ils ont tous, ainsi que les Bohémiens errans, un goût décidé pour l'argenterie, mais surtout pour les gobelets d'argent, et se privent de tout pour s'en procurer un, qui est le meilleur lot de l'héritage qu'ils laissent à leurs enfans, qui sont obligés de le conserver avec grand soin. Quand les Bohémiens nomades parviennent à posséder un pareil trésor, ils l'enfouissent ordinairement sous l'âtre de leur hutte, afin qu'on ne puisse pas le leur enlever (1). Cette folie de se priver du nécessaire, pour avoir une chose superflue, de même que quelques autres idées bizarres qu'on remarque chez eux, sont sans doute fort anciennes, et leur étoient déjà propres avant qu'ils parussent pour la première fois en Europe (2).

---

(1) Aux endroits cités.

(2) Stumpf, *Schweizer Chronik*, pag. 425, dit : Ils portoient beaucoup d'or et d'argent.

CHAPITRE VII.

De leurs arts et métiers.

En considérant les moyens auxquels les Bohémiens ont recours pour gagner leur vie, il sera facile d'apercevoir que c'est à leur paresse naturelle, et à leur aversion pour toute espèce de travail qu'il faut attribuer le besoin et la pauvreté qui sont si généralement leur partage. Tout ce qui demande de la peine ou de l'application leur est en horreur; aussi préfèrent-ils de souffrir la faim et les intempéries des saisons, plutôt que d'y porter remède par des moyens qui leur répugnent tant. Ils cherchent donc à exercer quelque profession peu pénible, et qui leur laisse beaucoup de temps pour se livrer à leur indolence; ou bien ils emploient des expédiens criminels, pour satisfaire à leurs besoins.

Le métier qu'ils exercent le plus volontiers est celui de forgeron, surtout en Hongrie, où cela est si commun, qu'il y a un proverbe qui porte : « Autant de Bohémiens, autant de for-« gerons (1) ; » et l'on peut dire la même chose

(1) *Breslauer Sammlungen*, l. c. *Anzeigen V*. *Jahrg.*, pag. 318.

de ceux de Transilvanie, de Moldavie et de la Turquie d'Europe (1); mais cela est beaucoup plus rare parmi leurs frères d'Espagne. Il paroît que ce goût pour le travail du fer leur a été particulier dès les plus anciens temps, ainsi qu'il est prouvé non-seulement par le rappert de Bellon (2), mais encore par un rescript plus ancien d'Uladislas, roi de Hongrie, en 1496, dont l'abbé Pray parle dans ses annales, et Friedwaldsky dans sa minéralogie, par lequel il est ordonné : « A tous les officiers et sujets de quelque rang « qu'ils soient, d'accorder partout une libre ré« sidence à Thomas Polgar, chef de vingt-cinq « tentes de Bohémiens ambulans, et de ne mo« lester en aucune manière ni lui ni ses gens; vu « qu'ils avoient fabriqué, à Fünfkirchen, des « balles de mousquet et d'autres munitions de « guerre pour l'évêque Sigismond (3). » On en

---

(1) Bellon. *Observat.*, *lib. II*, *cap.* 41. Peyssonnel, *Observations histor. et géogr.*, pag. 111. *Mémoires sur la Valachie*, *par M. de Bauer. Franc.* 1778, 8°. pag. 48.

(2) Bellon, *l. c.*, *hi errones (Zingani) per Græciam*, *Ægyptum et reliquum Turcarum dominium ferrariam artem exercent.*

(3) Georgii Pray, *Annales Regg. Hungariæ*,

trouve un autre exemple en 1565, lorsque Mustapha, gouverneur turc en Bosnie, assiégeoit la ville de Crupa. Les Turcs ayant épuisé leur poudre et leurs boulets, des Bohémiens furent employés à fabriquer les derniers, partie en fer et le reste en pierre (1).

Les Bohémiens de nos jours refusent d'entreprendre des travaux pénibles : des fers de cheval, ou quelques autres petits objets, tels que trompes à laquais, anneaux, et petits clous, sont tout ce qui les occupe en général. Il y en a aussi qui racommodent les vieux chaudrons, ou qui fabriquent des couteaux, des cachets, des aiguilles, et quelquefois ils font des bagatelles en cuivre ou en étain (2).

---

part. IV, pag. 273. Friedwaldzky, *Mineralogia Transilv.*, part. II, pag. 33 seqq.

(1) Isthuanffi, *Historiar*, L. XXII, pag. 453.

(2) Swinburne's *Travels through Spain*, p. 230 : La plupart des hommes font des bagues de fer et d'autres bagatelles. Comparez *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, V. Jahrg*, pag. 319. *f.* Griselini, *Geschichte des Temeswarer Banats*, tom. I, pag. 107. D'autres fabriquent dans leurs huttes des bagues, des boucles d'oreille, des colliers et d'autres bagatelles d'étain ou de quelqu'autre métal. On trouve dans une chronique qu'une horde de Bohémiens, munie de passeports,

Les outils et les matières qu'ils emploient sont ce qu'il y a de plus mauvais en leur espèce. Ils ramassent de la vieille féraille corrodée par la rouille, qu'ils fondent et à laquelle ils donnent la forme qu'ils jugent à propos (1). Une pierre compose leur enclume, et leurs autres outils consistent en deux soufflets, une paire de pinces, un marteau, un étau et une lime (2). Quand un Bohémien veut travailler, il n'est pas en peine de se procurer du feu(3). Arrivé à l'endroit où il se propose de séjourner quelque temps, il prend sa bête, cherche du bois, construit un petit fourneau, et prépare son charbon (4). Lorsque

---

avoit parmi elle des artisans qui savoient écrire et graver des cachets. Westphalen, *Monumenta inedita rer. German. tom. IV. column.* 341.

(1) *Anzeigen*, l. c. *Breslauer Sammlungen*, l. c.

(2) *Anzeigen*, pag. 303, 318. Griselini *Geschichte des Temeswarer Banats*, pag. 207.

(3) Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, *Jassy*, 1777, 8°., pag. 186, dit : Ils ont une forge portative. *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, et Griselini, *l. c.* Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 145.

(4) Griselini, *l. c.*, *pag.* 207. Quand ils veulent faire durcir leur fer, ils préfèrent les fagots de bruyère pour en former des charbons. Bellon, *Observationum lib. II, cap.* 41. *Ipsimet carbones suos excoquunt*,

le temps est favorable il travaille en plein air ; sinon il se retire sous sa tente. Ce n'est pas debout qu'il forge, mais assis à terre, avec ses jambes croisées sous lui ; position qui lui est nécessaire, non-seulement par l'habitude qu'il a contractée, mais aussi par la qualité de ses outils. C'est la femme qui fait mouvoir les soufflets, soin qu'elle remet quelquefois à l'un des enfans, quand il y en a qui sont assez forts (1) ; tandis que les plus petits sont assis autour du feu ; et jamais ils ne veulent se mettre au travail qu'on ne leur ait donné une croûte de pain sec, ou quelque autre chose pour apaiser leur faim (2). Il faut convenir qu'ils sont fort intelligens, si l'on considère la prestesse et la dextérité avec laquelle ils opèrent, malgré les mauvais outils dont ils se servent (3). On les charge souvent de fabri-

---

ut eos, intelleximus, qui ex ericæ stipitibus et radicibus *parantur, ad ejusmodi opera omnium aptissimos* esse censunt ; *ferrum enim indurare creduntur.*

(1) *Anzeigen*, pag. 318. f.

(2) *Anzeigen*, l. c.

(3) Bellon, *l. c.*, dit, *Ferrariam artem exercent, atque inter eos excellentes inveniuntur in ea re artifices ;* et Salmon, *gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, p. 322 ; Suzler, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 145.

quer différens objets; sinon ils font pour leur propre compte des clous ou telles autres bagatelles, qu'ils vont ensuite, hommes, femmes et enfans, colporter de porte en porte dans les villages prochains. S'ils ne vendent pas leur marchandise pour de l'argent comptant, ils la troquent contre des comestibles ou tels autres objets dont ils peuvent avoir besoin (1).

Une autre branche d'industrie à laquelle les Bohémiens s'adonnent volontiers, est le maquignonage (2), qui semble leur avoir été particulier depuis les plus anciens temps de leur histoire. Dans quelques parties de la Hongrie, où le climat est assez tempéré pour que les chevaux puissent rester en plein air pendant toute l'année, les Bohémiens profitent de cette circonstance pour élever de ces animaux; trafic, qui non-seulement leur procure une honnête existence, mais qui les enrichit même quelquefois (3). Il y a des exemples de Bohémiens qui

(1) *Ibid*, Griselini, *l. c.*

(2) Il faut que dans les premiers temps ils aient aimé le commerce des chevaux, comme on peut le voir dans Kranz, *Sächsische Chronick*, t. II, kap. 2.

(3) Il y a quelques années qu'il y avoit dans le Debreczin, un Bohémien nommé David, qui posse-

ont possédé de cinquante jusqu'à soixante-dix chevaux, et qui passoient même pour les meilleurs du pays, qu'ils vendoient, échangeoient ou louoient à la journée. Cependant la plupart n'ont que de mauvais chevaux ruinés, qu'ils conduisent de marché en marché pour s'en défaire d'une manière ou d'autre. Quand ils voient qu'ils ne peuvent pas se débarrasser d'une vieille rosse, ils la livrent à l'écorcheur moyennant quelques groschen (1); mais il n'y a point de ressource qu'ils n'employent avant que d'en venir à cette extrémité. Aussi les mots *gitano* et *gitaneria* (Bohémiens et Bohémisme) sont-ils devenus des expressions proverbiales pour désigner un homme qui trompe dans le commerce des chevaux, et les moyens dont ils se sert pour parvenir à ses fins (2). En 1727 ils s'étoient rendus si odieux en Suède que la diète jugea à propos de s'en occuper, et leur entière

---

doit constamment soixante à soixante-dix chevaux, qui étoient nés dans ce pays, et dont il en louoit quelques-uns; il troquoit ou vendoit les autres. *Anzeigen aus den k. k. Erbl.*, *Vr. Jahrg*, pag. 320.

(1) *Ibid.*

(2) Voyez *Dicionario de las lenguas española y francesa*, *per* Franc. Sobrino, tom. I, edit. 6, art. *Gitaneria*.

expulsion hors du royaume fut ordonnée (1). Voici une des ressources dont ils font souvent usage en Hongrie et dans les pays voisins, pour faire paroître un cheval vif et dispos. Celui qui le conduit en descend à une certaine distance de l'endroit où il se rend pour le vendre, et le fouette à outrance jusqu'à ce qu'il y ait mis tout le systême musculaire en mouvement par la crainte; alors il le remonte; et le pauvre animal, qui se rappelle les coups qu'ils vient de recevoir, saute et caracolle, ou part à toutes jambes à la moindre menace qu'on lui fait. L'acheteur, qui ignore la discipline préparatoire qu'on vient de faire subir à la bête, s'imagine que cette vivacité lui est naturelle, et conclut le marché. En Souabe et sur le Rhin ils emploient une autre ruse (2), ils font une incision dans quelque partie cachée de la peau, qu'ils font gonfler en y soufflant de l'air jusqu'à ce que l'animal paroisse être bien en chair; après quoi ils appliquent sur la plaie un emplâtre fort collant, pour que l'air ne s'en échappe point. Si l'on en peut croire Wolfgang Franz, ils se servent quelquefois d'une anguille vivante

---

(1) *Schwedische Bibliotek*, 1729, *St.* 3, pag. 265 f.
(2) *Anzeigen aus den k. k. Erbl.*, l. c., pag. 327.

pour donner de la vivacité et du feu à un cheval ainsi boursoufflé (1).

Outre les deux professions dont il vient d'être parlé, les hommes en exercent encore deux autres, celles de charpentier et de tourneur : les premiers font des auges et des caisses; les seconds tournent des plats, des assiettes, et font des cuillers et d'autres articles de peu de valeur qu'ils colportent ensuite. Plusieurs de ces derniers, de même que les forgerons, trouvent constamment de l'ouvrage dans les maisons des gens riches, qui les emploient durant toute l'année. On ne les paye pas en argent; mais outre leur subsistance ils y trouvent d'autres avantages. Ceux qui ne sont pas occupés de la sorte, n'attendent pas que les pratiques viennent les chercher; ils prennent leurs outils dans un sac sur leur dos, et vont chercher du travail dans les villes et villages des environs (2).

---

(1) Wolfganz Franz, *Historia anim.*, part. III, cap. 4, pag. 580. *De Anguilla, Amstelod.* 1666: *Zingani dicuntur, aguillas equis per anum inserere, ut inflati saliant, et alacriores videantur.*

(2) *Anzeigen*, *l. c.*, p. 328. Comparez général de Bauer, *Mémoires sur la Valachie*, pag. 24; Carra, *Hist. de la Valachie et de la Moldavie*, pag. 186; Benkö, *Transilvan.*, tom. I, pag. 505; Sulzer, *l. c.*

Les Bohémiens semblent, en général, avoir l'agriculture en aversion, et préfèrent de souffrir la faim, plutôt que de suivre la charrue pour gagner ainsi honnêtement leur vie (1). Mais comme il n'y a pas de règle sans exception, on en trouve quelques-uns en Hongrie qui s'appliquent par choix à la culture des terres, pour ne pas parler de ceux que leur état d'esclaves chez les boyars de Moldavie, y force malgré eux (2). En 1768 l'impératrice Marie-Thérèse ordonna que les Bohémiens de Hongrie et de Transilvanie seroient instruits dans l'agriculture; mais ces sages dispositions ont été peu observées. Aujourd'hui le nombre des fermiers est si petit parmi eux, qu'il ne vaut pas la peine d'en faire mention (3); cependant il est beaucoup plus rare encore d'en trouver en Espagne (4) et dans d'autres pays de l'Europe, où

---

(1) Griselini, *pag.* 205.

(2) Peyssonnel, *Observations histor. et géopraph.*, pag. 111; Sulzer, *l. c.*, pag 146.

(3) *Anzeigen*, *Vr. Jahrg*, pag. 302.

(4) Swinburne's *Travels through Spain*, pag. 231. Ils habitent la campagne, où leur absence ne seroit pas fortement sentie, parce qu'ils ne sont d'aucune utilité à l'état, ne s'occupant jamais de la culture des terres.

il seroit difficile peut-être d'en rencontrer un seul qui ait tracé un sillon dans sa vie.

Autrefois on employoit assez généralement les Bohémiens en Hongrie et en Transilvanie comme bourreaux. Ils continuent à exercer, en Hongrie, le métier d'écorcheur, et celui de bourreau dans différentes parties de la Transilvanie (1). Leur constance à tourmenter les prévenus et leurs inventions à les faire souffrir sont si horribles, selon Toppeltin, qu'il sembleroit que la nature les ait formés pour ces actes de cruauté (2). Quant au métier d'écorcheur, ils

(1) *Anzeigen*, l. c., pag. 335; Benkö, *Transilv.*, tom. I., pag. 502. Ils exerçoient ce métier militairement. Nicolas Isthuanffi dit : *Secuti erant castra Vaivodæ* (*Joannis scepuciensis* 1513) *quam plurimi ex vagis illis, quos Cinganos vulgus appellat, vilissimum et abjectissimum hominum genus — in Transilvania et utraque Valachia tortorum infamen operam exercere solitum. His Vaivoda negotium et curam excarnificandorum captivorum committit.* Isthuanffi, *Historia.*, *libr. V*, pag. 73.

(2) Toppeltin, *Orig. et Occas. Transilv.*, *cap. VI*, *pag.* 56. *Habent etiam viles familias et abominabiles ab ipsis Cyngaris contemtas unde per universam Transilvaniam carnifices fiant, horrendi, crudeles, tetri et impii. Isti Cygari carnifices incredibilem ac per ulteriorem orbem Christianum insuetum torturæ*

ne l'exercent point comme une profession constante, mais seulement lorsqu'il n'y a personne pour dépouiller l'animal qui vient de mourir dans le lieu où ils se trouvent. Ce n'est pas qu'ils fassent grand cas de la peau, qu'ils abandonnent ordinairement au propriétaire pour une bagatelle, étant satisfaits de se procurer par là une grande provision de viande pour leur famille (1).

Telles sont les occupations des hommes. Voyons maintenant ce que font les femmes pour gagner leur vie. C'étoit autrefois la coutume parmi les Bohémiens nomades, et l'on peut dire qu'elle existe encore, que ce ne sont pas les hommes qui pourvoient à la subsistance de leurs femmes, surtout pendant l'hiver, mais que ce sont au contraire les femmes qui ont soin de procurer la nourriture à leurs maris (2). Cela

---

modum introduxerunt. Criminaliter convictos, vel per semiplenas probationes suspectos malefactores tradunt in manus istorum; qui ignes construunt prompti folles admovent, eisque læti auras recipiunt redduntque, cætera instrumenta etiam exponunt, forcipes nimirum, virgas ferreas et laminas, facem pice impexam, etc.

(1) *Anzeigen*, l. c., pag. 328.

(2) Münster, *Cosmographie*, pag. 370 (Ange Ro-

n'a pas également lieu durant l'été, que les hommes exercent les professions dont il a été parlé plus haut, ni parmi ceux qui ont des demeures fixes ; cependant les femmes cherchent toujours à contribuer au bien de la famille. Quelques-unes font le commerce de vieux habits ; d'autres fréquentent les lieux de débauche, surtout en Espagne (1), mais davantage encore à Constantinople (2) et dans toute la

---

cha, *Biblioth. Vaticana*, pag. 364, et dans les *Anzeigen aus der k. k. Erberl.*, p. 318, il est dit : parmi les Bohémiens de Transilvanie qui parlent l'allemand, il est d'usage que les hommes ne mandient ni ne travaillent ; ce sont leurs femmes qui sont chargées de les nourrir.

(1) Twiss, *Voyage en Portugal et en Espagne*, trad. de l'anglois, pag. 203 : Tous les hommes sont voleurs, et les femmes prostituées.

(2) Bellon, *Observation.*, *libr. II, c.* 41 : *Istorum* (des Bohémiens) *uxoribus privilegio a Turcis impetrato sese prostituere publice licet cum christianis, tum Turcis; ædesque habent in Pera multis cubiculis instructas, quo quilibet libere ingredi potest, sine ullò Turcici Magistratus metu : ubi continuo duodenæ ad minimum mulieres versantur.* Comparez *Türkischer Schauplatz*, *num.* 106. Les femmes des Bohémiens à Péra ont la permission du grand-seigneur de tenir une maison de mauvaises mœurs,

Turquie (1). On en trouve aussi à Constantinople qui font et vendent des balais; mais ce commerce n'est principalement exercé que par celles qui sont trop vieilles pour gagner leur vie par la prostitution. Elles emploient encore la danse pour obtenir quelques contributions, ou bien, surtout les hommes, vont mendiant de porte en porte. Leurs danses sont ce qu'on peut voir de plus dégoûtant au monde, et se terminent toujours par d'horribles grimaces et des attitudes lascives.

Ce ne sont pas seulement les femmes mariées qui se livrent à ces scènes malhonnêtes, mais encore les jeunes filles, qui cherchent à obtenir quelque petite récompense des voyageurs qui passent devant leurs huttes, en sau-

---

sans payer aucune taxe à sa hautesse. Cette maison étoit autrefois le cloître de *Blacherna*, dédié à la vierge Marie, et célèbre par le grand nombre de miracles qui s'y sont opérés. Voyez Cantemir, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, pag. 153, not. 18.

(1) Leurs femmes et leurs filles s'appliquent ordinairement à acquérir et à perfectionner les talens des courtisanes en Turquie. — Elles se prostituent souvent aux passans. Il y a même dans toute la Romélie des lieux publics remplis de femmes bohémiennes. Peyssonnel, *pag.* 111.

tillant, presque nues, aux sons de la musique de leurs pères, qui les élèvent, dès leur plus tendre enfance, à ce révoltant manque de pudeur (1).

Il y a peu de chose à observer sur le métier qu'exercent les Bohémiennes de dire la bonne aventure, et sur le bénéfice qu'elles en retirent en abusant de la crédulité du peuple de la plupart des pays de l'Europe ; mais il doit paroître étrange que ce ne soient que les femmes d'un certain âge qu'on regarde comme douées de la faculté de prédire l'avenir. Il y a cependant des exceptions à cette règle, et l'on a vu des hommes qu'on prétendoit posséder le même don.

---

(1) Peyssonnel, *l. c.*, *pag.* 111 : Leurs femmes et leurs filles s'appliquent ordinairement à acquérir et à perfectionner les talens des courtisanes. — La musique vocale et instrumentale, et la *danse lascive.* Griselini en parle d'une manière plus particulière, *l. c.*, *pag.* 209. Comparez Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. II, pag. 146. *Anzeigen V'. Jahrg*, *pag.* 238. *f.* Outre plusieurs autres voyageurs anglois, tels que Twiss, *Voyage*, *p.* 288, et Swinburne, *pag.* 231, font mention des danses des Bohémiens en Espagne, et disent qu'ils les exécutent avec un certain air élégant ou tendre. On trouve l'explication de ce passage dans les écrivains que nous avons cités plus haut.

Il est vrai que ce ne sont pas les Bohémiens qui les premiers ont abusé de la sotte curiosité de connoître l'avenir qui, au moyen âge, tourmentoit les peuples de l'Europe, laquelle étoit alors plongée dans l'ignorance et la superstition (1). La science de la divination étoit déjà portée, à l'arrivée des Bohémiens dans cette partie du globe, à un plus haut degré que parmi ce peuple qui n'étoit regardé alors que comme un amas de malheureux jongleurs ; car il y avoit durant le dix-septième siècle, et au commencement du dix-huitième, des hommes d'un grand savoir, qui non-seulement enseignoient dans les écoles l'art admirable de la chiromancie, mais qui ont écrit plusieurs livres sur cette matière, où ils déprisent ce peuple et cherchent à lui enlever la confiance de la multitude, en l'accusant d'ignorance (2). Mais ces grands hommes ont disparu, et leur savoir ne se trouve plus que dans les archives des folies humaines; de sorte qu'il est

---

(1) En 1628, l'existence même de Dieu fut prouvée en France par cet art. Voyez, Mersenni, *Questiones in Gen. Lutetiæ*, 1623, pag. 102.

(2) Rudolphi Goklenii, *Besondere physiognomische und chiromantische Anmerkungen*, trad. du latin, Hambourg, 1692, pag. 210.

probable que s'il n'y avoit point de Bohémiens, la science de la chiromancie auroit cessé d'exister avec eux, ainsi que cela est arrivé avec l'astrologie, la nécromancie, l'oniromancie et toutes les autres sciences absurdes de cette nature, fruits honteux d'une imagination déréglée. Ce n'est donc que par les Bohémiens que l'art de prédire par l'inspection de la main sera maintenu, jusqu'à ce que tous les individus de ce peuple soient forcés d'adopter une patrie, et de s'occuper de quelque profession plus utile pour assurer leur existence.

A la science de la chiromancie les Bohémiennes joignent, ainsi que par fois leurs maris, le talent de guérir les bestiaux malades, de découvrir les objets volés, et d'employer différentes sortes de remèdes qu'elles prétendent avoir des vertus fort efficaces, et qui consistent principalement en racines et en amulettes composées de pâte sans levain, qu'elles chargent de figures bizarres et font sécher ensuite en plein air. Griselini nous apprend (1) que dans le Banat de Temeswar elles vendent certaines petites pierres, mais surtout une espèce de scories, lesquelles, à ce qu'elles assurent, possèdent la

(1) Griselini, *l. c.*, pag. 207, 208.

vertu de rendre les personnes qui les portent heureuses en amour et au jeu, etc. Mais si cela étoit vrai, elles auroient tort de ne pas les conserver pour elles-mêmes, afin de n'être point forcées de mendier, de voler et de se voir par là exposées à tomber entre les mains de la justice. Cependant le peuple achette avec empressement ces pierres, non-seulement dans le Banat, mais egalement en Allemagne. Les crédules fermiers de la Souabe et de la Bavière ont recours aux Bohémiens comme médecins, tant pour eux-mêmes que pour leur bétail, surtout lorsqu'ils s'imaginent que quelque maléfice a lieu. Quand une vache refuse de manger, on soupçonne sur-le-champ qu'il s'agit d'un sortilége, et l'on fait venir la Bohémienne, qui souvent est assez heureuse pour détruire la cause du mal. Pour cet effet elle se rend dans l'étable, ordonne qu'on lui montre la bête malade; et ensuite, après avoir fait retirer tout le monde, elle reste quelques momens seule avec elle. Lorsque ces opérations sont finies, elle appelle le fermier pour lui dire que sa vache est guérie, et véritablement la bête mange de bon appétit. Comment cela se fait-il? N'est ce pas là une preuve que la Bohémienne possède réellement quelque vertu magique? Certainement non.

Voici comment elle s'y prend pour en imposer au pauvre fermier. Pendant que les bestiaux broutent en plein champ, la Bohémienne profite de l'absence du bouvier pour attirer à part une vache du troupeau, dont elle frotte le museau de quelque composition malpropre. Dès ce moment l'animal refuse toute espèce de nourriture. Quand la Bohémienne est appelée ensuite, tout son art consiste à enlever du museau de la vache la matière dont elle l'avoit enduit le jour auparavant : alors l'odorat est rétabli et l'animal prend avec avidité la nourriture qu'on lui présente. Par ce seul fait, on peut juger des autres prétendus secrets que possèdent les Bohémiens.

Les occupations les plus ordinaires des Bohémiens, tant hommes que femmes, sont, en Espagne, de tenir auberge (1); en Hongrie et en Turquie (2) ils sont principalement ménè-

(1) Twiss, *Voyage, ch.* 27, *pag.* 205. Il y en a beaucoup qui tiennent auberge dans des villages et des petites villes. Ces aubergistes ont quelquefois à leur service un cuisinier françois. Je logeai à Grenade, dans une auberge tenue par des Bohémiens; mais un traiteur françois nous y portoit à manger. *Ibid*, *pag.* 261.

(2) Peyssonnel, *l. c.*

triers ; tandis qu'en Transilvanie, dans le Banat, en Moldavie et en Valachie, on les emploie à laver l'or. Autrefois les Bohémiens faisoient le métier de contrebandier (1), et vraisemblablement le font-ils encore aujourd'hui, quoique les écrivains modernes n'en parlent point.

Les Bohémiens des deux sexes se rendent aux festins et aux nôces pour y faire de la musique, art dans lequel plusieurs d'entr'eux sont assez habiles. Outre les instrumens à vent, ils ont généralement, parmi eux, un violon dont ils jouent avec un certain degré de perfection, ce qui en fait admettre quelques-uns dans les chapelles de la noblesse, où ils sont admirés comme de grandes virtuoses. Tel fut Barna Mihaly dans le pays de Zips, qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, se distingua dans la chapelle du cardinal comte Emeric de Cschaky, et fut regardé comme un Orphée de cette espèce. Le cardinal, qui étoit un bon juge en musique, avoit tellement pris Mihàly en affection, qu'il

(1) *Exercent artes mannarias, quibus se tuentur, uti et coemundis dividendisque, quæ clanculum ad ipsos deferuntur mercibus.* Jac. Tollii, *Epistolæ itinerar. Epist. V, pag.* 201.

fit faire son portrait par un peintre habile (1). Ce talent est commun aussi à l'autre sexe. On sait qu'une jeune Bohémienne de quatorze ans s'étoit rendue si fameuse sur le violon, que les meilleures maisons de Hongrie la faisoient chercher à vingt et à trente lieues à la ronde, pour jouer aux bals et aux concerts qu'ils donnoient. Ceux qui n'ont qu'un talent médiocre voyagent avec les danseuses dont il a été parlé plus haut, ou servent de ménétriers aux noces de village (2). Il y en a d'autres qui s'adonnent à la musique vocale (3); et parmi ceux-ci quelques-uns ont fait d'assez grandes fortunes, particulièrement en Espagne (4).

Le lavage de l'or dans les rivières forme, parmi les Bohémiens, un autre état qui en fait vivre par milliers dans le Bannat, en Transilva-

---

(1) *Anzeigen*, *VI. Jahrg*, pag. 14.

(2) *Bescrheibungs des Königreich Ungarn*, pag. 27, 748; *Breslauer Sammlungen*, 1725, pag. 69; *Anzeigen*, *VI Jahrg*, pag. 13. Comparez *Anzeigen V Jah.*, p. 327; *Almanach von Ungarn vom Jahr*, 1778, *Presbourg*, 339; Griselini, *pag.* 207; Benkö, *Transilv.*, tom. I, pag. 501.

(3) Peyssonnel, *l. c.*; Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, tom. III, pag. 13*f.*

(4) Swinburne's *Travels through Spain*, p. 231.

nie, en Valachie et en Moldavie; mais ce travail n'a lieu que durant l'été; l'hiver ils sont obligés de chercher quelqu'autre moyen d'exister. Il n'est pas permis à tout le monde, sans exception, de faire le lavage de l'or; il faut pour cela une autorisation du collége de Mons, qui ne l'accorde qu'à certaines conditions (1). En Valachie et en Moldavie aucun des esclaves des boyars, appelés *Bojaresk*, (Bohémiens des boyars) ne peut être employé comme orpailleur; cette faveur n'est accordée qu'à ceux qui, comme les autres sujets du pays, dépendent immédiatement d'un prince, et à qui on donne le nom de *Domnesk* (Bohémiens du prince). Ils sont soudivisés en trois classes, savoir, les *Rudars*, les *Ursars* et les *Lajaschens*, dont les premiers ont seuls le privilége d'être orpailleurs; les deux autres classes doivent s'occuper de quelqu'autre métier pour gagner leur vie (2). En

(1) Le collége de Mons dont il est parlé ici, fut établi en 1748 par l'impératrice Marie-Thérèse, et reçut des instructions, au septième article desquelles on accorde aux Bohémiens le privilége d'exercer l'état d'orpailleur. Benkö, *Transilv.*, tom. II, §. 22, n. 1, pag 73, coll. p. 501.

(2) Général de Bauer, *Mémoires sur la Valachie*, pag. 86; Sulzer, *l. c.*, pag. 144.

Transilvanie et dans le Banat, chaque orpailleur paye annuellement quatre florins de contribution en poudre d'or; et la même somme est exigée des autres Bohémiens; mais il y en a un grand nombre, surtout en Hongrie (1), qui trouvent le moyen de ne pas satisfaire à cette taxe, en s'éloignant de leurs demeures ordinaires. Les contributions qu'on lève de cette manière, en Valachie et en Moldavie, n'entrent pas au trésor public, mais appartiennent à la princesse pour ses épingles. Du temps de Cantemir, cette imposition produisoit annuellement en Moldavie, mille six cents drachmes (2); et l'épouse de l'hospodar de Valachie, Etienne Bakowitza, en reçut, en 1764, de ses Rudars, qui étoient au nombre de deux cent quarante, douze cent cinquante-quatre drachmes; ce qui, selon le général de Bauer et Sulzer, équivaloit à mille et trois drachmes d'or fin. Ce que les Bohémiens ramassent de plus que leur capitation est remis au grand *armasch*, à deux florins d'or le drachme; celui-ci le vend ensuite à un plus haut prix, suivant la valeur intrinsèque de l'or,

---

(1) *Anzeigen, VIe. Jahrg.*, pag. 152.

(2) Cantemir, *Beschreibung der Moldau*, tom. 1, dans Büschings *Magazin*, tom. III, p. 566.

et cela pour son propre bénéfice, comme le pense le général de Bauer (1), et non pour celui du prince. Les orpailleurs de Transilvanie et du Banat disposent de leur part au bureau royal de Zalatnya (2). Les profits de ces ouvriers varient suivant les temps et les lieux : pendant les fortes pluies et les inondations, ils sont, en général, le plus heureux ; et leur bénéfice est plus ou moins grand suivant la richesse de la rivière dans laquelle ils travaillent. Cependant, selon Griselini (3), leur gain journalier le plus considérable ne va pas au-delà de 3 *gros* (12 sols). Si l'on admet, comme on ne peut certainement s'y refuser, que cette somme n'est pas gagnée par chaque individu, mais par toute une famille, le calcul s'accordera alors avec le rapport de M. Dembscher (4), qui dit : « En « 1770, il y avoit dans les districts d'Uj-Palan- « ka, d'Orsova et de Caransèbes, environ qua- « tre-vingts orpailleurs, qui tous avoient leur

---

(1) De Bauer, *Mémoires*, l. c. ; Sulzer, l. c.

(2) *Anzeigen*, *VI*, *Jahrg*. Comparez *Breslauer Samml.* 1725, pag. 69.

(3) *Versuch einer Geschichte des Temeswar Banats*, pag. 206.

(4) Comparez de Born, *Briefe über mineralogische Gegenstände*, pag. 88.

seiller de Kotzian, on suit dans le Banat de Temeswar (1). « On commence, dit-il, par se « munir d'un ais de bois de tilleul d'environ six « pieds de long, sur trois pieds de large, dont « le bout supérieur est évasé en forme de plat, « d'où partent dix à douze rainures en direc- « tion oblique. On fixe cet ais dans une position « inclinée, de manière qu'il forme un angle de « quarante-cinq degrés avec l'horizon. Après « que le sable qui contient l'or est mis dans la « partie évasée au bout supérieur de l'ais, on y « passe pardessus de l'eau, laquelle enlève les par- « ties les plus légères, et l'on presse vers en bas, « avec la main, celles qui sont les plus pesantes. « Ce qui reste dans les rainures est jeté dans un « baquet de forme oblongue et mis dans une « auge, d'où l'or qui reste est enlevé dépouillé « de toute matière hétérogène. Il est fâcheux « que cette opération se fasse d'une manière « assez peu soigneuse par les Bohémiens, pour « qu'une grande quantité d'or pur se trouve « perdue; car ils se contentent de prendre le « métal qui est parfaitement séparé du sable, « sans songer à tirer parti du minerai ».

Comme il paroît évident, d'après ce qui a été

(1) De Born *Briefe*, pag. 77, 82.

dit plus haut, que cette méthode convient peu au but qu'on se propose, que par conséquent il se trouve beaucoup d'or perdu, on doit être surpris de voir qu'un autre écrivain assure exactement le contraire en ces termes : (1) « Quoique la manière de travailler des Bohémiens « paroisse d'abord mauvaise et préjudiciable, « on est cependant convaincu du contraire « quand on examine la chose de plus près. Une « pratique constante et journalière donne à ce « peuple un degré de discernement dans cette « partie, sans lequel toute autre personne doit « être portée à croire qu'ils perdent beaucoup « d'or. Je m'en suis convaincu de la manière « suivante. Après qu'ils avoient fini leur lavage « sur l'ais, pour lequel ils emploient communément de quinze à vingt auges de matière « brute, je partageai ce qui étoit lavé en trois « parties ; et je trouvai que c'étoit les dix ou « quinze rainures d'en haut qui contenoient « constamment le plus d'or ; la seconde partie « n'en contenoit que les huit dixièmes de la première ; et les quinze à vingt dernières rainures n'en donnoient à peine que trois grains.

(1) L'ingénieur François Demscher, chez le conseiller de Born, dans les lettres susdites, *pag.* 88.

« J'ai examiné de même avec attention le ré-
« sidu, et j'y ai rarement trouvé quelques traces
« d'or. »

Le lavage de l'or est porté à une beaucoup plus grande perfection en Transilvanie. Dans le récit des procédés qu'on emploie dans ce pays (1), il est dit que toutes les rivières, tous les ruisseaux, et même tous les étangs que forment les eaux pluviales, donnent de l'or. C'est la rivière Aranyosch qui est la plus riche en cette matière; de sorte même que les historiens l'ont comparée au Tage et au Pactole. A l'exception des Valaques, qui habitent près des rivières, il n'y a, pour ainsi dire, que les Bohémiens qui s'occupent à laver l'or, et c'est ce peuple qui discerne le mieux les endroits où ce travail doit être le plus riche. L'instrument dont ils se servent est un ais courbé de quatre à cinq pieds de long sur deux à trois pieds de large, généralement garni des deux côtés d'un bord également de bois. Pardesssus cette machine ils tendent un morceau d'étoffe de laine, sur laquelle ils jettent le sable d'or mêlé avec de l'eau. Les petits grains de mé-

---

(1) De Born, *lettre* 14e., *pag.* 134; Friedwaldszky, *Mineralogia Transilvaniæ*, part. II, §. 2 *de Auri loturâ.*

tal demeurent attachés dans la laine, qu'ils lavent ensuite dans un vase rempli d'eau, après quoi ils séparent l'or du sable par le moyen de l'auge. Quand ils trouvent qu'il se présente de plus gros grains de sable dans leur lavage, ils donnent plus de profondeur aux rainures de leurs ais courbés, afin d'arrêter les petits morceaux à mesure qu'ils descendent, et examinent ensuite ces petites pierres dans lesquelles il se trouve souvent de l'or pur.

Les différentes professions dont nous venons de parler sont, en général, celles dont s'occupent les Bohémiens dans les divers pays de l'Europe. Mais il ne faut pas s'imaginer que les ateliers de leurs forgerons retentissent continuellement du bruit des marteaux, ni que ceux qui font quelque autre métier y soient adonnés avec assez d'assiduité, pour qu'ils puissent à peine fournir par-là de quoi faire exister leur famille. Leur paresse insurmontable les livre à plusieurs heures d'inaction durant le jour; de sorte qu'ils se trouvent souvent privés de tout, s'ils ne préfèrent d'aller mendier ou voler pour vivre (1). Aussi peut-on dire qu'il n'y a parmi eux

(1) Ce sont-là les défauts dont on les accuse depuis un temps immémorial. Tous les anciens écrivains

d'honnêtes gens que les soldats qui sont retenus par la discipline militaire, les musiciens et les orpailleurs, qui vivent séparés de leur caste et ont acquis des mœurs plus civilisées en communiquant avec les habitans du pays; ce qui leur a appris à distinguer, si ce n'est le juste de l'injuste, du moins la différence qu'il y a entre l'avantage de jouir de l'estime de la société, et la honte de s'en voir méprisé (1); le reste ne forme, dans toute la force du terme, qu'une horde de dangereux vagabonds (2); et véritablement l'exercice qu'ils font de quelque métier ou commerce ne paroît être chez eux qu'un moyen de parvenir plus facilement à commettre des vols, en s'intro-

---

s'en plaignent unanimement, et Aventin lui-même en montre son déplaisir dans les termes suivans: « On est assez aveugle pour croire que ce sont (les « Bohémiens) des personnages saints, et que ceux « qui les molestent ne peuvent être heureux. On leur « permet de mentir, de tromper, de voler, de jeter « enfin l'alarme partout en parcourant le pays. Parmi « nous le vol est défendu, sous peine d'être pendu « ou décapité; tandis que tout leur est permis. » Comparez *Annales Boiorum*, traduction allemande, tom. VIII, pag. 835.

(1) *Anzeigen*, *V*. *Jahrg.*, *pag.* 376. Comparez *pag.* 328.

(2) *Breslauer Sammlung*, 1725, pag. 69.

duisant dans les maisons, sous le prétexte d'offrir leurs marchandises. C'est-là surtout l'emploi des femmes, qu'on a toujours regardées comme plus adroites que les hommes en fait de filouterie (1). Pour cet effet, elles vont ordinairement accompagnées de leurs enfans, qui sont instruits à rester à l'entrée des maisons pour enlever ce qu'ils trouvent sous la main, tandis que la mère exerce son adresse dans l'intérieur (2). Ce sont aussi les femmes qui se chargent d'aller prendre la volaille des paysans, quand l'approche est facile. Lorsque l'animal crie il est tué sur-le-champ; sinon ils le tiennent vivant pour le vendre dans quelque marché voisin. C'est surtout dans ces expéditions que les femmes montrent leur adresse à faire des captures; tandis que les hommes restent dans leurs huttes. On trouve des troupes entières de ces Bohémiennes qui

---

(1) Münster, *Cosmographie*, *pag.* 370. Les Bohémiens sont une race noire, sauvage et malpropre, fort adonnée au vol, surtout les femmes, qui, par ce moyen, entretiennent leurs maris. Voy. aussi Kranz, dans sa *Sächsische Chronik*, *tom. II*, *Kap.* 2; Augelus Rocha, *Bibliotheca Vaticana*, *p.* 364, où il dit: *Furtis omnino intenti (Cingani) et præsertim feminæ, ex quarum furtis victus est viris.*

(2) *Anzeigen*, *V*[e]. *Jahrg.*; pag. 239, 319.

CHAPITRE VIII.

De leurs mariages et de l'éducation des enfans.

Il n'y a pas peut-être d'autre peuple qui contracte des mariages aussi légèrement que les Bohémiens, et qui les célèbre avec moins de cérémonie. A peine un garçon a-t-il l'âge de quatorze ou quinze ans, qu'il commence à s'apercevoir que chez lui les besoins de la nature ne se bornent point à boire et à manger. Comme il ne prévoit aucune conséquence, et que le pouvoir de ses parens ne le gêne point, il forme un engagement avec la fille qui lui plaît le plus (1), laquelle a communément douze ou treize ans, sans qu'il soit retenu par la considération d'aucun degré de parenté (2); mais il a soin de ne jamais prendre une personne qui ne soit pas de sa caste. Les commandemens de

(1) Toppeltin, *Orig. et Occas. Transil.*, cap. 17, pag. 56. *Anzeigen*, l. c., pag. 240.

(2) Salmon, *gegenwärtiger Staat des Türkischen Reichs*, tom. I, pag. 321.

Dieu lui sont inconnus, et les lois humaines ne peuvent avoir une grande influence sur un homme qui vit continuellement loin de toute société civilisée. Le temps de faire sa cour à la future n'est pas long; à peine suffit-il pour lui déclarer ses désirs; et pour y satisfaire, il n'attend pas qu'on l'ait fait passer par les cérémonies nuptiales, dont il s'embarasse fort peu. Cependant les Bohémiens ne sont pas entièrement indifférens sur l'article du mariage; non pour ce qui regarde l'observation de quelques rites religieux, mais par un sentiment de vanité, dans la crainte d'être considérés comme inférieurs à d'autres peuples, s'ils n'adoptoient pas leurs usages sur cet article; et comme l'âge des époux, ou quelque autre irrégularité pourroit rencontrer des difficultés de la part d'un véritable prêtre, ils s'adressent le plus souvent à quelqu'un de leur propre caste, pour unir le jeune couple (1). Le mariage étant ainsi consommé, le mari se procure une pierre qui lui sert d'enclume, une paire de pinces, une lime,

(1) Il faut se rappeler ici que parmi les cannibales qui furent arrêtés en Hongrie, il y avoit un prêtre qui, pour deux *gros* (huit sols), remplissoit les formalités du mariage.

des marteaux, etc., et se croit un forgeron, ou s'adonne à tel autre métier que son père peut lui avoir enseigné; et c'est alors que commence sa vie vagabonde. Sa femme commet-elle dans la suite quelque action qui lui déplaise, il l'en punit par cinq ou six soufflets, ou la répudie même pour la plus légère faute (1). En général, la conduite de la femme doit être réglée sur la volonté de son mari, et non sur la sienne propre. Il faut se rappeler ici qu'un Bohémien ne prend jamais de femme que dans sa propre caste (2). Lorsque la femme doit accoucher, ce qui arrive souvent, ce peuple étant fort prolifique (3), l'enfant est reçu dans la misérable hutte, ou en plein air, suivant le temps et les circonstances, par une sage-femme de la même caste; mais toujours facilement et heureuse-

ment. En véritables Bohémiens, au défaut de quelque vase, ils creusent un trou dans la terre, qu'ils remplissent d'eau froide, dans laquelle ils lavent le nouveau-né. Cela fait, on l'enveloppe de vieux haillons, que la mère prévoyante a eu soin de préparer. Ensuite vient le baptême, cérémonie pour laquelle ils préfèrent de prendre des étrangers comme témoins; mais on peut se former une idée de quelle espèce de gens sont ces parrains, par la manière dont ils les régalent. Quand le baptême a été administré, le père les mène au cabaret (1) ou à quelque autre maison, quand il n'y en a pas dans le voisinage; là il leur fait servir des galettes et de l'eau-de-vie, et tout se termine ainsi. La femme en couche passe, avec son enfant, les huit jours que dure à peu près sa retraite, dans la fumée de la hutte ou de la tente. Souvent les parrains et marraines lui envoient des rafraîchissemens; mais quelquefois aussi ils sont assez malhonnêtes pour se disputer avec les parens, et se désister de leur

(1) Cette circonstance a donné lieu de croire que les Bohémiens font baptiser leurs enfans dans des cabarets. Toppeltin, *l. c.*, *Infantes* in caupona *sacris suis* initiant, *quem actum nefarie baptismum vocant.*

emploi, lorsqu'ils pensent que les présens *qu'on* leur a faits sont trop médiocres ou ne leur plaisent point. Dans ce cas, ils font de nouveau baptiser l'enfant dans un autre endroit, et cela arrive même quelquefois jusqu'à trois reprises (1).

Nous avons déjà dit plus haut que les Bohémiennes enduisent souvent le corps de leurs enfans d'une espèce particulière de graisse, et les exposent oints ainsi aux ardeurs du soleil, afin que leur peau devienne plus noire et plus ridée. Jamais elles ne font usage de berceau; l'enfant dort à terre ou dans les bras de sa mère. Lorsque le temps des couches est passé, la femme se rend à l'église, et de là elle court mendier ou voler. Tant qu'elle porte son enfant dans ses bras elle est plus rapace et plus audacieuse à prendre tout ce qu'elle trouve sous sa main, dans l'idée sans doute qu'on sera moins sévère

---

(1) Ahasuer. Fritschii, *Diatribe de Cinganorum orgine Memb. III. Türkischer Schauplatz*, *Num.* 106; et principalement une ordonnance de police de la Transilvanie saxone de l'année 1661, où il est dit : Leurs enfans (des Bohémiens) ne seront baptisés qu'aux endroits où ils auront reçu le jour; et cet acte sera dûment authentiqué. Comparez *Anzeigen VI. Jahrg.*, pag. 64.

à la punir dans cet état. Mais s'aperçoit-elle qu'on la menace du châtiment que mérite son délit, elle cherche à se garantir elle-même en présentant son enfant aux coups qu'on veut lui porter, jusqu'à ce qu'elle trouve le moyen de s'échapper par la fuite.

Quand l'enfant est parvenu à l'âge de trois ou quatre mois, il est rare que la mère le tienne dans ses bras; elle le porte alors sur le dos, où il demeure, l'été comme l'hiver, enveloppé dans une mauvaise pièce de toile, avec sa tête appuyée sur l'épaule de sa mère. Lorsque le nombre de ses enfans augmente, ce qui ne manque guère d'arriver, cette race étant fort féconde, elle en tient un ou deux par la main, tandis que les plus âgés courent à ses côtés; et accompagnée de cette manière, elle rôde dans les villages et pénètre dans les maisons. Les écrivains assurent unanimement que, malgré leur teint noir et la mauvaise nourriture qu'on leur donne, ces enfans font plaisir à voir; qu'ils sont bien faits, vifs et lestes, et ont, en général, de beaux yeux (1). La mère retrousse leurs cheveux et

---

(1) Swinburne's *Travels*, pag. 230. *Anzeigen aus den kaiserlichen königlichen Erbländern V*. *Jahrg*, pag. 238.

les attache sur le haut de la tête, en partie comme ornement, et en partie pour qu'ils ne leur tombent pas sur la face. Voilà à quoi se borne toute la toilette qu'elle leur fait; car en été les enfans ne portent aucun vêtement avant l'âge de dix ans, et durant l'hiver ils doivent se contenter de quelques vieux haillons qui leur pendent autour du corps.

A peine un enfant, soit fille soit garçon, est-il en état de courir, qu'on lui apprend à danser; ce qui consiste à sauter sur une jambe et à étendre continuellement l'autre en arrière. A mesure qu'ils deviennent plus âgés, on y joint toutes sortes d'attitudes, dans l'espoir d'amuser par-là les passans et d'en obtenir quelque rétribution. C'est la mère qui est particulièrement chargée du soin de leur enseigner à voler; art qu'ils mettent d'assez bonne heure en pratique, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut. Quant aux instructions de l'école, on n'y pense jamais; et jamais ils n'apprennent aucun métier, si ce n'est que le père leur fait souffler le feu de la forge, et quelquefois ils l'assistent à laver l'or.

Mais à l'âge de douze à treize ans, le père commence à initier ses garçons dans le métier qu'il professe; et c'est alors que ceux-ci se regardent comme émancipés et songent à former des

liaisons particulières (1). Les Bohémiens, comme tous les peuples non civilisés, ont un grand amour pour leurs enfans; et c'est à quoi il faut attribuer la négligence impardonnable qu'ils mettent à leur instruction. Jamais les enfans d'un Bohémien ne reçoivent de châtiment, et dans le temps même qu'ils se livrent aux plus violentes passions, ils se voient caressés et flattés par leurs parens (2). Aussi, comme cela est la suite ordinaire de cette sorte d'éducation, les traitent-ils avec la plus grande ingratitude (3). Cet extrême amour des pères pour leurs enfans, présente néanmoins un certain avantage : lorsqu'un Bohémien refuse de payer une dette, ce qui arrive souvent en Hongrie, le créancier se saisit de ses enfans; et par ce moyen parvient à obtenir ce qui lui est dû; car le père n'épargne rien alors pour s'acquitter et retirer son cher enfant des mains de l'étranger (4).

Ce que nous venons de dire des mariages et de l'éducation des Bohémiens n'offre que peu d'exceptions pour le petit nombre d'entre eux

---

(1) *Anzeigen*, l. c., pag. 238 — 240.

(2) *Ibid*, pag. 375.

(3) Thomasius, *Dissert. de Cinganis*, §. 67.

(4) *Anzeigen*, l. c.

qui ont des demeures fixes. Comme le caractère de ce peuple est formé par les exemples qu'il a devant les yeux dès sa plus tendre jeunesse, peut-on être surpris de ce qu'il compose une horde de fainéans, de voleurs, d'assassins et d'incendiaires ? Il ne faut donc pas espérer que les Bohémiens cesseront de se livrer à tous ces délits, aussi long-temps que leur éducation ne sera pas mieux soignée.

CHAPITRE IX.

De leurs maladies et de leurs enterremens.

Nous avons déjà eu occasion de parler de la santé robuste des Bohémiens, qui n'éprouve véritablement aucune altération par l'intempérie des saisons, ni même, pour ainsi dire, par les maladies épidémiques qui peuvent régner dans le pays qu'ils habitent. Ils sont néanmoins sujets à la petite vérole, à la rougeole et à l'ophtalmie, qu'il faut attribuer à la fumée dans laquelle ils passent tout l'hiver. Ce sont là les seuls maux qu'ils connoissent, jusqu'à ce que la nature vienne exercer ses droits, et détraque leur machine par la vieillesse. Quoiqu'ils ne parviennent pas à un âge extraordinaire, on peut dire néanmoins que le terme de leur existence est assez long, et il est rare d'en voir mourir jeunes ou dans la première enfance. Quoiqu'ils tiennent beaucoup à la vie, ils n'ont cependant presque jamais recours au médecin, et même dans les maladies les plus graves, ils s'abandonnent à la nature et à leur bonne constitution. Le seul remède qu'ils emploient, c'est de mettre un peu de safran dans leur soupe ; et quelquefois

ils se scarifient, parce qu'ils ont remarqué que la saignée a été salutaire à leurs chevaux. Lorsqu'ils s'aperçoivent que la maladie devient dangereuse et que la mort les menace, ils s'abandonnent aux plaintes et aux lamentations, jusqu'au moment où ils rendent l'ame, dans le lieu ordinaire de leur résidence, sous un arbre ou dans leur tente.

Les préparations à la mort se règlent ordinairement sur les principes religieux de la personne qui meurt; mais le Bohémien qui ne connoît, qui ne croit rien de ce qui a rapport à l'immortalité de l'ame, et aux châtimens ou récompenses dans l'autre vie, meurt, en général, sans aucun secours spirituel.

La mort d'un Bohémien est sur-le-champ suivie des lamentations les plus excessives; les parens surtout paroissent inconsolables de la perte de leurs enfans. Il n'y a pas grand chose à dire de leurs enterremens, si ce n'est que les pleurs et les cris redoublent à cette occasion. Lorsque c'est le chef d'une horde qui est mort, les choses se passent plus tranquillement. Ses propres gens le portent avec grand respect au lieu de sa sépulture, où tout le monde paroît sérieux et recueilli; mais occupé de manière à offrir un spectacle risible.

Telle est la manière dont on se conduit quand un Bohémien meurt de sa mort naturelle. Mais il arrive souvent qu'il perd la vie par des moyens violens; non par suicide ou infanticide, crimes qui sont également inconnus parmi ce peuple. Jamais un Bohémien ne porte la main sur lui-même pour cause de malheur ou d'affliction, et le désespoir lui est inconnu. D'ailleurs, il aime trop la vie pour chercher à l'abréger (1).

---

(1) Pour tout ce qui est dit dans ce chapitre IX, consultez Twiss, *Voyage*, ch. 27, pag. 205; et *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, *VIe. Jahrg*, pag. 134—136.

CHAPITRE X.

Règlemens civils et politiques concernant les Bohémiens.

LORSQUE les Bohémiens arrivèrent en Europe, ils avoient à leur tête des chefs ou conducteurs pour guider leurs différentes hordes dans leurs migrations; ce qui étoit nécessaire, non-seulement pour faciliter leur marche à travers les différentes contrées du globe, mais aussi pour unir leurs forces s'il étoit nécessaire et offrir une résistance plus formidable en cas qu'on voulût leur interdire le passage. Aussi trouve-t-on qu'il est fait mention dans d'anciens livres de chevaliers, de comtes, de ducs et de rois parmi eux. Krantz (1) et Münster (2) parlent en termes de généraux de comtes et de chevaliers; tandis que d'autres écrivains vont jusqu'à indiquer les noms de ces chefs : Crusius (3) cite un duc Michel, Muratori nomme un duc

(1) *Sächsische Chronik.*, liv. II, ch. 2, pag. 239.
(2) *Cosmographie, pag.* 370.
(3) *Annal. Suevic.*, part. III, pag. 384.

André (1), et Aventin un certain roi Zindelo (2); pour ne pas parler des monumens et des inscriptions érigés en différens endroits en l'honneur du duc Panuel, du comte Jean et du noble chevalier Pierre, qui vécurent au quinzième siècle (3). Mais il ne faut pas de commentaire pour prouver combien ces titres étoient improprement appliqués. Quoique les Bohémiens eussent donné ces dénominations vaniteuses à leurs chefs, qu'ils regardoient certainement comme des hommes d'importance, ce n'étoit sans doute qu'une ridicule imitation de ce qu'ils avoient vu et admiré chez des peuples civilisés. Quoi qu'il en soit, la coutume d'avoir des chefs et des guides subsiste toujours parmi eux en Hongrie et en Transilvanie; et il en est probablement de même en Turquie et dans d'autres pays où ce peuple vit en grandes troupes.

Ces chefs ou waywodes, comme ils les appellent fièrement, étoient autrefois distingués en deux classes en Hongrie. Chaque petite troupe

---

(1) Lud. Ant. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptor*, *tom. XVIII*, *ad ann.* 1422, *pag.* 611.

(2) *Annal. Boior.*, *lib. VIII.*

(3) Crusius, *l. c.*, pag. 384, 401, 510.

avoit son guide; et il y avoit de plus quatre waywodes supérieurs, de leur propre caste, de chaque côté du Danube et du Teisse, qui tenoient leur résidence ordinaire à Raab, à Lewentz, à Szathmar et à Kaschau; et auxquels les waywodes inférieurs devoient rendre compte de leur conduite (1). Il paroîtroit sans doute singulier que dans des états bien gouvernés on accordât à ce peuple la permission d'avoir un établissement particulier au cœur du pays, si les écrivains hongrois n'en indiquoient pas la raison, que voici : Durant les troubles et les révolutions occasionnés par les guerres avec les Turcs, dans les siècles passés, il étoit plus facile de rassembler les Bohémiens, par le moyen de leurs waywodes, lorsque les circonstances l'exigeoient (2). Mais en Hongrie et en Tran-

(1) *Anzeigen aus den k. k. Eberländern VI*[r]. *Jahrg.* pag. 103.

(2) *Ibid.* Par exemple, la lettre de licence accordée par le roi Uladislas II, en 1496, à un waywode Bohémien, appelé Thomas Polgar, pour qu'il pût prêter, durant la guerre, avec sa horde, du secours à l'évêque Sigismond, à Fünfkirchen. Pray, *Annal. Regg. Hung., Part. IV, lib. IV. ad ann.* 1496, *pag.* 273; Friedwaldszky, *Mineralogia*, Par. II, pag. 33, seqq.

silvanie on ne leur permit de choisir dans leur propre caste que les waywodes inférieurs de chaque horde. Les waywodes supérieurs, auxquels les Bohémiens étoient soumis dans plusieurs districts, existoient encore il y a peu d'années; mais c'étoit la cour qui les nommoit en les prenant toujours dans le corps de la noblesse hongroise (1). Les honoraires de ces waywodes étoient assez considérables, chaque Bohémien étant tenu à payer au surintendant qui avoit l'inspection de sa horde, un florin par an (2), dont une moitié à Pâques et l'autre moitié à la St. Michel (3). Afin de rendre la

(1) *Anzeigen*, l. c.; Joseph Benkö, *Transilv.*, tom. I, pag. 506.

(2) Quelquefois ils s'acquittent d'une autre manière; par exemple, en fournissant des objets sortis de leurs forges, ainsi qu'on l'apprend par une description latine manuscrite du pays de Zips, où il y a le passage suivant : *Parent (Cingani) supremo terræ scepusiensis Comiti, cui tributum annum pendunt, ac insuper labores aliquos fabriles atri hi vulcani præstant.* Voyez *Anzeigen VI*r. *Jarhrg*, pag. 152.

(3) *Anno* 1558, *articulus talis de iis conditus fuerat : Vaivodæ Cinganorum juxta veterum consuetudinem, a singulis Cinganis non nisi florenum unicum intra annum exigant; ad Georgii Festum denar* 50, *ad Michaelis totidem*. Benkö, *l. c.*

perception de cette taxe plus sûre, il étoit ordonné aux magistrats des villes et villages de prêter main-forte aux collecteurs, dans le cas que les Bohémiens voulussent offrir quelque résistance (1). Ces waywodes supérieurs n'existent plus aujourd'hui (2), à l'exception d'un seul en Transilvanie qui a la grande main sur les orpailleurs de ce quartier. Mais les Bohémiens ont conservé l'usage de choisir entre eux des chefs auxquels ils donnent encore le titre magnifique de waywode, qui est esclavon. Pour choisir ces waywodes, ils profitent de l'occasion où un grand nombre d'entre eux se trouve rassemblé dans quelque lieu, ordinairement en plein champ. La personne élue est élevée en l'air jusqu'à trois fois aux acclamations de la multitude, et ensuite confirmée en cette dignité par les présens qu'on lui fait. La même cérémonie a lieu pour la femme. Quand cette solennité est finie, ils se séparent d'un air grave et composé, en se regardant comme des gens d'une plus

(1) Il y a deux commissions expédiées par la reine Isabelle en 1557, par lesquelles il paroît que c'étoit une marque particulière de faveur que d'être nommé surintendant des Bohémiens.

(2) Benkö, *l. c.*

grande importance que ne l'étoient autrefois les électeurs qui venoient de choisir un chef de l'empire. Tout homme qui descend d'un ancien waywode est éligible ; cependant on donne généralement la préférence à ceux qui sont le mieux vêtus, d'un âge moyen et d'une stature forte. L'esprit et une conduite sage ne sont ici d'aucune considération ; aussi reconnoît-on facilement le waywode parmi la multitude : il ne faut pour cela que considérer sa taille et ses habits. Il a néanmoins une marque distinctive qui indique sa dignité : c'est un grand fouet qui pend sur ses épaules. D'ailleurs, son air et sa démarche indiquent que sa tête est occupée des idées de sa grandeur et de sa dignité (1).

On ne sait trop jusqu'où s'étend l'autorité de ces waywodes sur leurs sujets. On doit distinguer ici le pouvoir que l'état leur attribue de celui qu'ils doivent à l'usage de leur caste. Il seroit ridicule de supposer que dans quelque occasion que ce fût, le gouvernement se mêlât de cette espèce de nomination ; quoiqu'il soit vrai qu'en Transilvanie les magistrats recon-

---

(1) Toppeltin, *Orig. et Occas. Transilv.*, cap. VI, pag. 57. *Anzeigen aus den k. k. Erbländern.*, l. c., pag. 119. *f.*

noissent plus ou moins le chef que telle ou telle horde a jugé à propos d'élire, en lui imposant certaines obligations; mais cela n'a d'autre but que de lui recommander qu'il prévienne ses agiles sujets de ne point s'éloigner au temps marqué pour le payement de leur rétribution à la chambre fiscale du prince; sans qu'il ait le droit d'intervenir dans les disputes et rixes qui peuvent s'élever entre les Bohémiens ou entre ce peuple et d'autres individus (1); si ce n'est d'en informer les cours de justice des lieux où il se trouve. Sous ce rapport, il faut regarder comme exact ce que Toppeltin (2) et d'autres ont dit après lui, relativement au pouvoir des waywodes sur leurs hordes, qui se borne à fort peu de chose, ou, pour mieux dire, à rien; mais il en est tout autrement quand il s'agit de quelque malversation dont ils se sont rendus coupables. Lorsqu'il est porté une plainte de vol, par exemple, contre un Bohémien, le

---

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbl.*, l. c.; Benkö, *l. c.*; Toppeltin, *l. c.*; *pag.* 57, 58. *Consuetudine nostra receptum est, ut idem justitiæ, etc., processus nobiscum agnoscant.*

(2) Toppeltin, *l. c. Penes ridiculos istos Vayvodas potestatis in suos parum est.* Comparez *Anzeigen*.

waywode ordonne, non-seulement qu'une recherche générale soit faite dans toutes les tentes ou huttes, et rend au plaignant les objets volés si l'on parvient à les découvrir; mais il punit aussi avec son fouet le coupable en présence de celui qui a porté plainte contre lui. Ce n'est certainement pas en vertu de quelque contrat écrit, qu'ils ne connoissent point, que le waywode doit son pouvoir; la coutume seule lui donne ce droit judiciaire. Cependant il ne faut pas croire que c'est pour satisfaire à la justice qu'il punit l'agresseur; il veut seulement apaiser la personne que celui-ci peut avoir offensée, et rendre ses sujets plus circonspects dans leurs vols, et plus attentifs à cacher les objets qu'ils ont capturés. La découverte de ces délits l'intéresse matériellement, en ce que par-là il perd la part qui lui revient des objets volés qui forme seul tout le bénéfice de sa charge. Chaque fois qu'un Bohémien revient chez lui chargé d'un butin, il est obligé d'en donner connoissance à son chef, qu'il instruit en même temps de la nature et de la valeur des effets dont il s'est emparé, afin qu'on puisse en faire un partage exact. C'est dans ces sortes de transactions qu'un Bohémien se fait un devoir d'être franc et loyal; dans toute autre occasion, il ne craint

pas de se rendre parjure (1). Il est facile de juger par-là du succès qu'on peut se promettre quand on s'adresse à un waywode pour réclamer sa justice. Les Bohémiens sont assez adroits pour cacher ce qu'ils ont pris, de manière que sur cent perquisitions il y en a à peine une seule qui réussisse à la satisfaction de la personne lésée. La cause n'en devient pas meilleure, lorsque le waywode a découvert le voleur, puisqu'il est de son intérêt de ne pas le dénoncer; de sorte que malgré qu'il ne vole pas lui-même, le proverbe espagnol : « Que le comte ne vaut pas « mieux que le Bohémien (2) », est très-juste. Aussi a-t-on rarement recours à un juge aussi partial. Lorsque le délinquant est pris en flagrant délit, le propriétaire reprend ses effets, et le punit lui-même sur-le-champ, ou bien le livre à la justice. Alors se présente une scène comique et risible. Au moment que l'officier s'empare du coupable, une troupe de Bohémiens l'entoure, et met en œuvre tous les moyens possibles pour l'engager à lâcher le criminel; ensuite, lorsqu'on en vient à infliger la punition

---

(1) *Anzeigen*, pag. 127.

(2) *Tan ruyn es el Conte, como los Gitanos.* Cordova, *pag.* 406.

et que le bourreau applique ses coups, la place publique retentit des cris de la bande désespérée des douleurs qu'elle voit souffrir à l'un de ses camarades. Ce sort est plus commun aux femmes qu'aux hommes; parce qu'étant principalement chargées de fournir à la subsistance de la famille, elles sont plus souvent forcées d'aller à droite et à gauche (1).

---

(1) *Ibid*, pag. 128.

CHAPITRE XI.

De la religion des Bohémiens.

Les Bohémiens, en arrivant de leur pays natal, n'ont pas, comme les Juifs, apporté avec eux la religion de leurs pères, par laquelle on peut les distinguer des autres peuples; mais ils se sont conformés tout de suite à celle du pays où l'on voulut bien les recevoir. Leur indifférence relativement au choix de leur demeure, se fait remarquer également en fait de croyance. Il n'y a point de Bohémien qui ait quelque idée de soumission au moindre article de foi (1); et il ne fait pas plus de difficulté de changer d'opinion religieuse à chaque village qu'il trouve sur sa route, qu'une autre personne en feroit de changer de costume. Ils se laissent baptiser dans les pays chrétiens, et se font circoncire parmi les Mahométans (2).

(1) Twiss, *Voyage en Portugal et en Espagne*, *pag.* 205. Il ne suivent ni profession, ni culte religieux déterminé. *Anzeigen VI^r. Jahrg.*, p. 63.

(2) Peyssonnel, *Observations*, *pag.* 112. Ces Bohémiens embrassent la religion des peuples qui les souf-

D'après cette insouciance on peut se former une idée de la valeur de leurs opinions religieuses en général. Comme les parens n'ont reçu aucune instruction ou éducation, ils abandonnent de même leurs enfans à la nature, sans leur donner la moindre idée de Dieu ou de la morale. Il y en a peu d'entre eux qui aient la patience d'entendre un discours instructif; et comme ils vivent sans rien croire, ils meurent sans s'inquiéter de ce qu'ils deviendront après leur mort. Un exemple que Toppeltin cite à ce sujet, servira à éclaircir pleinement cette matière. Un des Bohémiens, les plus civilisés de

---

ſtent chez eux, et avec lesquels ils vivent. Et Griselini dit : Quant à la religion, les Bohémiens du Banat se conforment toujours à celle qui est la dominante de l'endroit où ils se trouvent, qu'elle soit grecque ou catholique. Voyez *Versuch einer politischen und natürlichen Geschichte de Temesw. Banats, p.* 200. Comparez Toppeltin, *l. c.*; Jac. Tollius *in Epp. itinerar. Epist. V*, *pag.* 20; et particulièrement P. Illia, *Ortus et progressus variar. in Dacia Gent.*, où il s'exprime de cette façon : *Religionem aut sectam ut plurimum arbitrariam profitentur, ac fere quam heri, aut ii, quorum ope ac patrocinio fruuntur. Sunt Romano-Catholici, Helveticæ confessionis, etc.*

la Transilvanie, prit la résolution d'envoyer un de ses fils à l'école, où il fit d'assez grands progrès. L'enfant étant mort, les parens demandèrent au magistrat et au clergé la permission de lui donner un enterrement chrétien, en alléguant qu'il étoit encore occupé de ses études lorsqu'il vint à mourir. Le prêtre leur demanda à cette occasion, s'ils croyoient que le défunt ressusciteroit au jour du dernier jugement? — « Etrange idée! répondirent-ils. Peut-on s'ima-« giner qu'un cadavre inanimé puisse reprendre « une nouvelle vie et ressusciter! — Selon nous, « cela ne peut pas plus avoir lieu qu'avec le « cheval que nous avons écorché il y a peu de « jours » Comme ce sont là les idées que la plupart des Bohémiens ont de la religion, il s'ensuit naturellement que leur conduite doit se régler sur de pareilles opinions. Tout culte religieux leur est étranger, et jamais leur bouche n'a prononcé aucune prière : ils ne sont ni Mahométans ni Chrétiens, et toutes les doctrines leur sont également indifférentes; tout se bornant chez eux à se faire circoncire en Turquie et baptiser dans les pays chrétiens. Les Turcs sont si bien convaincus de leur peu de sincérité en matière de religion, que quoiqu'ils embrassent le mahométisme et fassent le pèlerinage de la

Mecque, ils n'en paient pas moins le *charadsch*; tandis que les Juifs en sont exempts en apostasiant. Tout l'avantage qu'ils en retirent se borne à la permission qu'on leur accorde de porter le turban blanc, privilège dont les Juifs renégats jouissent également (1).

Tel est le respect que les Bohémiens ont pour les institutions morales et religieuses dans tous les pays qu'ils habitent. Il est vrai qu'il y a quelques exceptions en cela, comme dans d'autres articles qui les concernent, mais elles ne sont pas communes (2). Aussi les historiens tant anciens (3) que modernes (4), s'accor-

---

(1) Niebuhr's *Aufsatz von den verschiedenen Nationen des Türkischen Reichs*, pag. 23.

(2) *Anzeigen Vr. Jahrg.*, pag. 376.

(3) Sebast. Münster, *Cosmographie, liv. III, c. V, pag.* 370. Ce peuple malheureux vit comme des bêtes, et ne connoît aucun principe de religion, quoiqu'il permette que ses enfans reçoivent le baptême. — Kranz s'exprime de même sur le compte des Bohémiens : *Türkischer Schauplatz, Num.* 106, Kranz, *pag.* 239; *Neu eröfnete Ottomanische Pforte*, tom. I, pag. 113.

(4) Schwinburne's *Travels through Spain*, p. 230. Quoiqu'ils se conforment aux rites de l'église catholique-romaine, on les regarde cependant comme n'ayant aucun principe de religion. Benkö, *l. c.*, *pag.* 502.

dent-ils à dire que les Bohémiens n'ont aucune espèce de culte, et les placent en conséquence au-dessous des Payens (1).

---

(1) Tollii, *Epp. itinerar. Epist. V.*, p. 201. *Religionem præ se ferunt Græcam, cum sub Christianorum sunt dominio, Pagani alias, sive, ut vulgo dici solet, religionis nullius; neque enim idola habent.*



CHAPITRE XII.

Du langage, des sciences et des arts des Bohémiens.

Quoique les Bohémiens entendent et parlent la langue du pays qu'ils habitent (1), ils ont cependant un langage particulier, dont ils font généralement usage entre eux (2). Les écrivains ne sont pas d'accord sur cet idiome, parce qu'ils ignorent si c'est réellement celui de quelque pays, et quel est le peuple dont il tire son origine. Les uns prétendent que ce n'est qu'un simple jargon (3); d'autres veulent que ce soit

(1) Münster, *Cosmographie*, pag 370. C'est une étrange sorte de gens; ils entendent plusieurs langues.—Kranz, *l. c.*; Bellon, *Observationum, lib. II, cap.* 41; Angelus Rocha, *l. c.*, pag. 364.

(2) Cantemir, *Beschreibung der Moldau*, tom. II, chez Büsching, *Magazin*, tom. IV, pag. 85.; Jac. Tollii, *Epp. itinerar.*, pag. 201; Twiss, *Voyage*, pag. 204; Bauer, *Mémoires sur la Valachie*, p. 22; Griselini, *pag* 199.

(3) Angel. Rocha, *Bibliotheca Vaticana*, p. 364. *Propriam linguam vocabulis fictitiis inventis excogitavit.*

un argot (1). Nous ne pouvons adopter la première opinion, qui n'est fondée que sur l'ignorance où l'on est de quelque autre langage qui ait de l'analogie avec celui des Bohémiens. Mais on semble n'avoir pas réfléchi combien il est absurde de s'imaginer que ce peuple stupide et grossier ait pu créer tout un langage, et cela à quelques centaines de lieues les uns des autres : cette idée est trop extravagante pour prendre la peine de la réfuter. On ne sauroit supposer non plus que le langage des Bohémiens soit un argot; à moins qu'on n'ignore absolument le premier, et qu'on n'ait aucune idée du second, qui n'est qu'un allemand corrompu (2); tandis que le bohémien n'a aucun mot, aucune inflexion, ni aucun son qui ait de l'affinité avec la langue allemande. Il n'y a point d'Allemand qui, en passant un jour entier à écouter une conversation de Bohémiens, en

(1) Münster, AEneas Sylvius, et d'après eux, Gesner. *in Mithridate.*, *cap. V*, *pag.* 81. De même, J. G. Eccard, *in Dissert. de usu et præstantiâ studii etymolog. in Hist. num. I.*

(2) Qu'on en cherche la preuve dans Gesner., *Mithridat.*, *pag.* 81, et dans la grammaire de Rottwell, imprimée à Francfort-sur-le-Mein, 1704.

puisse comprendre une seule expression (1). Il y en a d'autres qui conviennent que le langage des Bohémiens primitifs étoit réellement propre à un pays; mais qu'il a été dénaturé et falsifié, en partie à dessein par les Bohémiens eux-mêmes et en partie par le laps de temps et par les courses continuelles de ce peuple (2). Cette opinion approche beaucoup de la vérité, mais elle porte la chose trop loin, en n'admettant pas qu'il reste quelques traces qui servent à prouver que la langue des Bohémiens dérive de quelque dialecte particulier. Voila peut-être quelle a été l'idée de Büsching, quand il dit que le langage des Bohémiens est un mélange corrompu de mots valaques, esclavons, hongrois, etc. (3). Cependant l'opinion qui paroît la mieux fondée est celle qui veut que ce soit le dialecte particulier de quelque contrée, mais qui a perdu sa première pureté (4). C'est là le

---

(1) Thomasius, *Dissert. de Cingaris*, §. 39, nous l'assure d'après sa propre expérience.

(2) Goropius, *Hermat. Lib. I, pag.* 18; Keckermann, *Disp.* 33, *curs. phil. probl.* 2.

(3) *Neue Erdbeschreibung*, tom. I, pag. 1074.

(4) Bonav. Vulcanius *De literis et lingua Getarum seu Gotorum. Lugd. Batav.*, 1597, *p.* 102; Camerarius, *Hor. subcesiv. Cent. II, cap.* 75, *p.* 297. *coll.* Va-

sentiment de la plupart des savans, que nous discuterons plus au long dans la seconde partie de cet ouvrage, où nous chercherons à renforcer par-là les autres preuves que nous fournirons touchant l'origine de ce peuple. Nous y ferons voir dans quel pays ce langage est la langue maternelle des habitans; car c'est sur ce point que les écrivains diffèrent le plus entre eux. Selon les uns, les Bohémiens sont des Hébreux; selon d'autres, ils descendent des Nubiens, des Egyptiens, des Phrygiens, des Vandales, des Esclavons, ou peut-être de quelque autre nation encore.

Il semble extraordinaire que le langage d'un peuple qui, depuis des siècles, habite parmi nous, soit encore un point de discussion, et offre tant d'obscurité. On trouve, dira-t-on, des Bohémiens partout, et rien n'empêche de les interroger autant qu'on le croit convenable sur leur langage, et de les faire discourir avec d'autres peuples, afin de parvenir, par ces moyens, à un certain degré de certitude. Cette observa-

---

lent. Frank. à Frankenstein, *Orig. Nationum ac potissimum Saxonicæ in Transilvania. Helmst.* 1697. *Unica lingua fundamentali utuntur, dialecto singulis locis attemperata.*

tion semble d'abord juste, mais en l'examinant avec plus d'attention, on trouvera que la chose est bien différente. Il n'est pas aussi facile qu'on se l'imagine d'obtenir des renseignemens des Bohémiens sur leur langage. Ils sont soupçonneux, et craignent que les explications qu'ils pourroient donner à ce sujet ne servent à les exposer à quelque danger, ce qui les rend peu communicatifs. Il faut y joindre encore leur irrésolution naturelle, et l'apparente inattention qu'ils montrent aux questions qu'on leur fait. Voici comment s'exprime un écrivain qui souvent à eu l'occasion de les mettre à l'épreuve à cet égard : « Supposons qu'une personne ait « l'intention d'apprendre la langue des Bohé« miens, elle trouvera qu'il est fort difficile d'y « parvenir. Ce n'est qu'avec répugnance qu'on « communique avec ce peuple, dont il y en a « fort peu qui aient assez de bon sens pour en« seigner la moindre chose, ou même pour « répondre à une question quelconque. Quand « on les interroge sur un simple mot, ils parlent « pendant long-temps sans qu'on puisse les com« prendre (1). D'autres, malgré tous les moyens

---

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, VIe. Jahrg. p.* 87.

gue et les mœurs de différens peuples. Et comment étoit-il véritablement possible aux savans des siècles passés de faire avec fruit ces recherches, tandis qu'ils étoient privés des secours nombreux qui se présentent aujourd'hui à ceux qui s'occupent de l'étymologie de l'histoire ? On a découvert plusieurs dialectes nouveaux, et nos connoissances se sont considérablement accrues depuis environ soixante-dix ans, que les trésors de l'extrémité du Nord nous ont été ouverts, et que les langues orientales nous sont devenues beaucoup plus familières ; car nous savons jusqu'à la manière dont les habitans d'Otahiti expriment leurs pensées. Toutes ces instructions manquoient à nos devanciers ; de sorte qu'il étoit impossible à l'homme le plus instruit de déterminer dans quel pays on parloit le langage des Bohémiens.

Les Bohémiens n'ont point d'écriture qui leur soit propre pour exprimer leur langage (1), et il est fort rare d'en trouver un qui sache écrire ou même lire ; talens qu'il faut absolument re-

---

(1) On a prétendu (*Anzeigen*, l. c., pag. 22) qu'il existoit en Hongrie un alphabet bohémien ; mais jusqu'à présent personne ne l'a vu, et il est probable qu'on ne le verra jamais ; puisqu'on sait que les Bo-

saura que la rime en fait le principal ornement. Les sujets de leurs chants sont généralement plus qu'érotiques, et rendus, comme on peut le croire, de la manière la plus grossière et la plus dégoûtante (1).

---

(1) La poésie et la musique sont des arts également en estime parmi les Valaques transalpins, qui ont livré ces deux aimables sœurs à la licence de leurs esclaves, les Bohémiens. Ceux-ci seuls chantent, jouent et composent des rimes; car on ne peut pas donner le nom de poëmes à des vers obscènes et raboteux, et composés sur-le-champ. Prenons pour exemple, le couplet suivant :

Mitidika, Mitidika, wien üng quâtsch !
Ba nu, Ba nu, n' am tsche fâtsch.

Ce *tsche fâtsch*, qui devroit être *tsche se fak*, est une interversion monstrueuse de la langue; mais le chantre bohémien avoit besoin d'une rime pour *quâtsch*; et aussitôt, par une forte licence poétique, il mit la première personne du mode conjonctif à la place de la troisième personne de l'indicatif. Voici cette petite chanson, qui est composée de demandes et de réponses, telle qu'elle devroit être, et telle que le poëte l'a intervertie :

Petite, Petite, vient de là !
Non, non, non, non, je n'ai rien à faire (là).

qu'il a changé en : *Je n'ai rien; que faites vous?*

plaisans (1) quand ils sont sous les ordres d'un maître ; mais ils sont, comme les autres peuples timides, cruels quand ils s'imaginent n'avoir rien à craindre (2). Le désir de se venger les porte quelquefois aux résolutions les plus désespérées. C'est ainsi qu'ils vouèrent à la mort un respectable prince allemand, décédé il y a quelques années, parce qu'il les avoit chassés de son pays pour leurs malversations. Ils poussèrent les choses au point de promettre une récompense (assez considérable à ce qu'il paroît) à celui qui pourroit le livrer entre leurs mains mort ou vivant. Ils ne renoncèrent même à cet

(1) Sulzer, en parlant de leur poltronnerie, dit : « Il faut qu'un Bohémien ait servi long-temps à la « guerre avant qu'il reçoive les balles de l'ennemi « avec le sang-froid qui convient à un militaire ; de « même qu'il doit être bien exercé à voler pour oser « prendre la bourse à un voyageur avant que de l'a- « voir tué ou mis hors de combat, en lui tirant un « coup de fusil de quelque ambuscade. » Il y a un proverbe en Transilvanie qui dit : « qu'on peut chas- « ser devant soi cinquante Bohémiens avec un tor- « chon mouillé ». Thickness donne la même idée des Bohémiens d'Espagne.

(2) Toppeltin, *Orig. et Occas. Transilv.*, *cap. VI*, *p.* 58.

se montre ici dans toute sa force; car quoique leur orgueil se trouve un peu humilié pendant qu'on leur applique la punition qu'ils ont méritée, ils ne se voient pas plutôt libres, qu'ils ont oublié leur disgrace et reprennent la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes (1). Les Bohémiens sont naturellement babillards et querelleurs au suprême degré, et quoiqu'ils soient assez paisibles dans leurs huttes, ils font grand tapage dans les marchés publics et devant les cabarets, quand ils se voient entourés de beaucoup de monde, en s'insultant et se menaçant de leur bâtons avec des gestes furieux; tandis que, de leur côté, les femmes hurlent et cherchent à séparer leurs maris qui se jettent alors de nouveau sur leurs adversaires; et les enfans ne font pas moins de vacarme. Après quelques instans de combat simulé, et sans que personne y intervienne, chacun se retire de son côté d'un air aussi fier que s'il venoit de se distinguer par des faits héroïques (2).

C'est de cette manière que les Bohémiens cherchent à acquérir de la gloire, dont leur idée s'écarte presque toujours de celle que s'en for-

---

(1) *Anzeigen, V^r. Jahrg.*, *p.* 373. *f.*

(2) *Ibid*, pag. 374.

voient, suivant Stumpf, qu'il cite comme autorité, un ordre et une discipline aussi louables que ceux des Chrétiens. Il ajoute ensuite qu'ils payoient comptant tout ce dont ils avoient besoin (1). Mais ce témoignage ne mérite pas une grande attention; les Bohémiens du temps de Stumpf ne valoient pas mieux que ceux de nos jours (2), et aucun des anciens écrivains ne les dépeint d'une manière plus avantageuse (3).

Voilà la triste énumération des qualités morales qui forment le caractère des Bohémiens, et qui ne s'applique pas seulement à quelques individus, mais on peut dire à la presque totalité d'entr'eux. Et comment seroit-il possible que des sentimens nobles et vertueux existas-

(1) Stumpf, *Schweizer Chronik, Buch* 8, *Kap* 10, *pag*. 425. *b*.

(2) Stumpf, *l. c.*, où il dit que le meilleur d'entr'eux est un voleur, et qu'ils ne vivent tous que de rapines.

(3) Aventinus, *Annales Boior.*, *lib. II*, *p*. 835 de la traduction allemande; et Kranz dans sa *Sächsische Chronik.*, *B. II, k.* 2, *bl.* 239. *b*. La Chronique de Bologne à l'année 1422, décrit les Bohémiens comme une race de gens qui ne vit que de vol. Comparez Lud. Anton. Muratori, *Scriptores rerum Italicar.*, tom. XVIII, pag. 611.

« terminent promptement sur le parti qu'il « faut qu'ils prennent pour s'en tirer. Et certes, « on ne peut s'empêcher d'admirer l'adresse « qu'ils emploient à donner à leurs ouvrages un « certain degré de perfection. Ils ont apporté « cette adresse dans leurs travaux de leur pays « natal, et ne l'ont pas acquise en Europe; elle « leur est d'autant plus nécessaire, qu'ils man- « quent de matériaux et d'ustensiles convena- « bles. Ils sont extrêmement adroits à tromper « et à voler, et ne le paroissent pas moins à se « défendre par des argumens subtils et persua- « sifs quand ils sont traduits devant la justice « pour cause de quelque délit ».

Plusieurs qu'on a admis à Debrezin et dans d'autres écoles de Hongrie et de Transilvanie, (1) ont montré beaucoup d'aptitude à l'étude. Veut-on une autre preuve de la capacité de leur esprit, nous citerons les progrès marquans qu'ils font dans la musique. Il ne faut pas regarder comme une contradiction avec ce qui vient d'être dit, leur parfaite nullité dans la littérature. La légèreté et l'inconstance de leur caractère ne leur permettent point de s'adonner à quoique ce soit avec l'application et la persévérance nécessaires.

---

(1) *Anzeigen VI*r. *Jahrg*, *pag.* 22., 23.

profiter des avantages qu'ils pourroient avoir? Le fait suivant, tiré des annales de Hongrie, peut servir à prouver que ces soupçons ne sont pas mal fondés. — En 1557, durant les troubles de Zapolya, le château de Nagy-Ida, dans le comté d'Abauywar, étant en danger d'être assiégé par les troupes impériales, François de Perenyi, qui y commandoit, manquant d'hommes, fut obligé d'avoir recours aux Bohémiens, dont il en rassembla un millier, qu'il plaça, bien armés, dans les ouvrages extérieurs, en conservant le petit nombre de ses troupes réglées pour la défense de la citadelle. Comme ces Bohémiens s'imaginoient qu'ils seroient parfaitement à l'abri de tout danger derrière leurs retranchemens, ils marchèrent gaîment à leur poste. Tout étoit bien disposé, lorsque l'ennemi commença l'assaut. Les Bohémiens, placés dans leurs redoutes, soutinrent l'attaque avec plus de résolution qu'on ne l'avoit espéré, et répondirent avec tant de vivacité au feu des ennemis, que ceux-ci, ignorant quels étoient leurs adversaires, avoient pris le parti de battre en retraite. Mais à peine eurent-ils quitté le terrein, que les Bohémiens, fiers d'avoir remporté la victoire, sortirent de leurs retranchemens et se mirent à crier : « Allez, gueux que vous êtes,

corps de Bohémiens dans leur armée ; (1) et lorsqu'en 1686 les Danois assiégèrent la ville d'Hambourg, ils en avoient trois compagnies à leur service. Leur destination n'étoit pas tant de porter les armes que de prêter d'autres secours (2) ; tel, par exemple, que celui de suivre les partis bleus pour dévaster et piller le territoire ennemi (3) ; expéditions auxquelles ils sont maintenant destinés par les Turcs, qui les incorporent pour cet effet dans les compagnies des Sains, Serdenjesti et des Nephers (4).

Tel est le parti qu'on a jusqu'à présent tiré des Bohémiens à la guerre ; ce qui prouve la possibilité qu'il y auroit de les rendre propres au service ; quoique d'une autre côté leur indiscipline et leur excès en tout genre rendroient leur surveillance extrêmement désagréable.

Mais pour bien apprécier les avantages et les désavantages qu'il y auroit à se servir des Bohémiens, il faut faire remarquer que dans le même temps qu'une partie d'entre eux pourroit

---

(1) Thomasius, *in Dissert. de Cingaris*, §. 69.

(2) Schudt, *Memorabilia Judaica, lib. V, c.* 13. Holberg, *Jüdische Geschichte*, tom. II.

(3) *Anzeigen VI*. *Jahrg.*, *p.* 39 *f.* 46 *f.*

(4) *Ibid*, *IV*. *Jahrg*, pag. 343.

entre les mains du sultan d'Egypte, par la trahison des Bohémiens. Durant les troubles causés par Jean Zapolya en Hongrie, au seizième siècle, on saisit plusieurs espions et incendiaires qui furent reconnus pour être des Bohémiens (1). En 1602 le comte Basta, général de l'empereur, qui fit le siége de Bistritz en Transilvanie, ne se servoit que de Bohémiens quand il vouloit faire parvenir une lettre aux assiégés (2).

Quelquefois ils ont été plus dangereux encore au pays qu'ils habitoient, en recélant chez eux des espions étrangers, qui, déguisés en Bohémiens, parcouroient la contrée sans qu'on fît attention à eux. On trouve un exemple de cette espèce dans les aventures d'un ingénieur françois, appelé Pierre Durois; fait qui appartient à l'histoire de Louis XIV, et qui semble aussi peu connu qu'il est remarquable. Il y est question d'un grand incendie qui eut lieu à Padock (Patak), dans la haute Hongrie, par l'inadvertance des Bohémiens; de sorte que non-seulement la petite ville qui tenoit au fort fut réduite en cendres, mais aussi le beau bâti-

---

(1) *Anzeigen VIᵉ. Jahrg.*, pag. 39, 40.
(2) *Ibid, Vᵉ. Jahrg.*, pag. 247.

Ainsi ce peuple, sous quelque point de vue qu'on le considère, semble causer des dommages et des torts considérables aux pays où on le souffre, sans qu'il contribue en rien à leur bonheur ou à leur prospérité.

Vers la fin du quinzième siècle on commença à les poursuivre en Espagne. Le roi Ferdinand, qui regardoit comme une œuvre méritoire (1) l'expulsion de sujets utiles, tels que les Juifs et les Maures, fut sans doute moins inconsidéré en chassant de son royaume les Bohémiens nuisibles et malfaisans. L'édit de leur extermination fut publié en 1492 (2); mais au lieu de sortir d'Espagne, ils se réfugièrent dans des lieux écartés, et peu de temps après reparurent en plus grand nombre que jamais. L'empereur Charles-Quint les persécuta de nouveau; et Philippe II suivit en cela son exemple (3). Depuis cette époque, ils sont rentrés en Espagne, et y sont restés plus tranquilles jusqu'à ce qu'ils se virent menacés d'une nouvelle tempête il y a quelques trentaine d'années, mais qui passa heureusement pour eux sans produire aucun effet (4).

En France, François I fit un édit qui portoit

---

(1) Il commença ce que Philippe II acheva en 1610, et chassa soixante-dix mille familles, tant de Juifs que de Maures.

(2) Bodin, *l. c.*, Camerar., *Hor. subcesiv. Cent. II, cap. LXXV*, *p.* 297.

(3) Frano. Ferdinand Cordova, *Didasdal multip.*, pag. 406.

(4) Swinburne's *Travels through Spain*, pag. 231.

En Danemarck on leur a de même refusé asile. Le code des lois de ce royaume porte : « Comme les Tartares (Bohémiens), qui er-« rent partout, causent de grands dommages « au peuple par leurs impostures, leurs vols « et leurs maléfices, il est ordonné à tous les « magistrats de les faire appréhender (1). »

La Suède ne leur a pas été plus favorable ; puisqu'on les y a attaqués à trois différentes reprises. Il y eut un ordre très-sévère pour leur expulsion en 1662. En 1723, la diète en publia un second ; et celui de 1727 renouvela les deux précédens avec de nouvelles injonctions plus fortes encore (2).

En 1578 on promulga en Pologne une loi par laquelle il étoit défendu d'accorder l'hospitalité aux Bohémiens, sous peine de bannissement (3).

Ils furent chassés des Pays-Bas sous peine de

---

(1) *Lex Dan.*, *lib. III*, *cap.* 20, *art.* 3. *Lud. von Holberg*, *Jüdische Gesch.*, tom. II, pag. 695.

(2) *Schwedische Biblioth. Stockholm*, 1729. part. III, pag. 265.

(3) *Promtuar. statuor. Regni Poloniæ per* Paul Scerbic, *part. I*, *pag.* 55 ; mais principalement *Leges*, *statuta et constitutiones Regn. Polon. Varsov.* 1732, *fol. tom. II*, *pag.* 608, 691, 972.

mort, d'abord par Charles-Quint, et ensuite par les états des Provinces-Unies en 1582 (1).

Matthæus rapporte une sentence de la cour d'Utrecht contre un Bohémien, pour avoir, en 1545, désobéi à la loi du bannissement. Il fut condamné à être fouetté jusqu'au sang, à avoir les deux narrines fendues, les cheveux coupés, la barbe rasée, et à être chassé pour la vie du territoire de cette province (2).

Enfin, c'est en Allemagne qu'on a lancé le plus grand nombre de sentences d'exclusion contre eux, tant de la part du chef de l'Empire que de celui des princes particuliers. C'est Maximilien I qui en donna le premier l'exemple à la diète d'Augsbourg en 1500, par l'article suivant : « Quant à ceux qui se disent eux-« mêmes Bohémiens, et qui courent le pays; « il est strictement ordonné, par un édit pu-« blic, aux personnes de tout rang de l'Empire, « en vertu des obligations où elles sont envers « Nous et le Saint-Empire, de ne point permettre « à l'avenir que lesdits Bohémiens, qui, d'après « des preuves authentiques, sont des espions « qui trahissent les Chrétiens auprès des Turcs,

(1) Laet *Introit Brabant.* — Addit. II, art. VI.

(2) *De Jure Gladii*, cap. 33, pag. 633.

« demeurent ou passent sur nos territoires, ou « y travaillent ou trafiquent, et moins encore « y soient protégés et obtiennent sauve-garde. « Il est ordonné aussi que lesdits Bohémiens « quittent, avant Pâques prochain, l'empire « d'Allemagne; et dans le cas qu'ils contrevien- « nent, après le temps prescrit, à cet ordre, « ils ne pourront obtenir aucune satisfaction « s'ils se trouvent molestés par quelqu'un de « nos sujets, et celui-ci ne sera pas regardé « comme ayant commis un délit. » Le même soin occupa les diètes de 1530, 1544, 1548 et 1551; et cette ordonnance fut de nouveau corroborée par un règlement de police donné à Francfort en 1577 (1).

On peut se former une idée de l'état misérable des Bohémiens, d'après les faits suivans: La tradition nous apprend que plusieurs d'entre eux, surtout des femmes, ont été brûlés sur la demande qu'ils en ont faite eux-mêmes, afin de terminer leur triste existence; et nous savons, en dernier lieu, qu'un Bohémien qui avoit été pris, fut fouetté et conduit sur la frontière, avec

(1) *Sammlung der Reichs Abschiede. Frank. am Mayn*, 1747, tom. II, pag. 80, 344, 509, 602, 622, 623; tom. III. pag. 394.

menace d'être pendu s'il se montroit de nouveau. Quelques jours après ce malheureux éprouva le même sort dans un autre endroit, et ensuite dans un troisième. Accablé de son sort affreux, il retourna vers son premier gîte, et demanda qu'on mît en exécution la sentence prononcée contre lui, afin d'être délivré d'un monde où il appartenoit à une classe d'êtres aussi réprouvés. On ne les regardoit pas même toujours comme des créatures humaines; car on sait qu'à une partie de chasse d'une petite cour d'Allemagne, on ne fit aucune difficulté de tuer, comme des bêtes fauves, une Bohémienne et l'enfant qu'elle allaitoit.

Cependant plusieurs princes se conformèrent si peu aux ordres de l'Empire, qu'au lieu de chercher à expulser les Bohémiens, ils les munirent de passeports et de sauf-conduits (1); tandis que d'autres, au contraire, et qui formoient le plus grand nombre, employèrent tous leurs efforts pour expulser cette caste de leurs états, et quelques-uns même continuent encore actuellement ces mêmes soins.

On voit par ce qui vient d'être dit, combien généralement étoit adoptée la méthode de ban-

---

(1) *L. c.*. tom. II, pag. 622, 623.

nir les Bohémiens des pays où ils étoient, comme la seule propre à se garantir du mal qu'ils pouvoient causer ; et peut-être n'y a t-il pas un seul état civilisé, à l'exception de la Hongrie (1) et de la Transilvanie, où ce remède n'ai pas été employé; mais il y a lieu de douter qu'il ait été jusqu'à ce jour aussi satisfaisant qu'il a été général.

En premier lieu il a produit peu d'effet, et cela seulement momentanément; et quand même toutes les nations civilisées auroient rejeté de leur sein les Bohémiens, l'Europe n'en seroit néanmoins pas demeurée entièrement délivrée, aussi long-temps qu'ils auroient trouvé un asile en Turquie. Or, comme l'expérience nous apprend qu'il n'y a point de pays où les lois qui les concernent soient tenues en vigueur, ils se seroient, en plus ou moins de temps, introduits dans les contrées voisines; de là dans d'autres, pour retourner ensuite dans celles qu'ils

---

(1) Les Bohémiens ne peuvent se présenter dans les villes de Mons, de Neusahl, de Kremnitz, de Schemnitz, etc., à cause des mines d'or et d'argent; mais cette défense tombe également sur les Juifs. *Anzeigen*, *VI. Jahrg.*, *pag.* 157. Bel, (*Not. Hungariæ Novæ*, *tom. II*, *pag.* 86) nous apprend qu'ils sont de même exclus de la ville de Tyrnau.

avoient quittées d'abord. Mais une expulsion générale n'a jamais eu lieu ; parce que la loi qui portoit leur bannissement étoit oublié dans un état avant qu'elle ne fût mise en vigueur dans un autre. Ces hôtes incommodes furent donc seulement obligés de changer de gîte et de passer dans un pays voisin, où ils restoient jusqu'à ce que le gouvernement jugeoit à son tour à propos de les en expulser ; et de cette manière ils ne faisoient que rôder dans un cercle qui les ramenoit au point d'où ils étoient partis d'abord.

Secondement, ce remède étoit prématuré : vouloir les exterminer étoit la même chose que si un chirurgien faisoit sur-le-champ l'amputation d'un membre malade parce qu'il incommode le reste du corps ; tandis que la première question est de savoir si le mal ne peut pas être guéri sans qu'on prive le patient de cette partie? car c'est là une cure désespérée, qu'il ne faut employer que quand tout autre remède est devenu inutile. Quel mal qu'aient pu occasionner les Bohémiens, il n'étoit pas impossible d'en former des êtres moins pernicieux, ou du moins falloit-il faire un essai qui eût prouvé cette impossibilité. On fait de l'homme à-peu-près tout ce qu'on veut ; et si l'on avoit employé

les moyens convenables pour la civilisation des Bohémiens, il y a tout lieu de croire qu'on seroit parvenu à les rendre meilleurs. Si plusieurs Bohémiens sont sortis, en différens temps, et de leur propre gré, de l'état sauvage où ils étoient, combien n'est-il pas plus probable qu'on auroit pu en civiliser le reste, si l'on avoit employé pour cela les moyens convenables. Mais l'entière expulsion des Bohémiens étoit non-seulement une démarche prématurée; c'étoit,

Troisièmement, un moyen extravagant et nuisible. Ce raisonnement pourra paroître extraordinaire, mais il n'en sera pas moins juste aussi long-temps qu'on admettra l'axiome: qu'une nombreuse population fait la richesse d'un état. On convient qu'un pays ne perdra rien aux Bohémiens comme Bohémiens; au contraire, il y gagneroit, parce que par là on écarteroit un obstacle au bien général; mais ce n'est pas là de quoi il s'agit. Si les Bohémiens ignorent le moyen de faire usage des facultés dont le ciel les a doués, c'est au gouvernement sous lequel ils vivent à les instruire, et à les mener par les lisières jusqu'à ce qu'ils sachent marcher. Et quoique la cause de leur dépravation soit trop profondément enracinée

pour qu'elle puisse être extirpée à la première génération, la continuation non-interrompue des mêmes soins ne manquera pas d'achever l'ouvrage, et d'en faire recueillir le fruit désiré. Considérons maintenant un Bohémien après qu'il auroit renoncé à sa vie nomade; considérons-le avec son étonnante fécondité et entouré de sa nombreuse famille, laquelle, après sa réforme, deviendroit une pépinière d'utiles citoyens, et nous verrons alors quel défaut d'économie il y a de vouloir s'en défaire *totalement*.

D'autres écrivains ont eu à-peu-près les mêmes idées à ce sujet; du moins *leurs idées* s'accordent-elles avec les nôtres au point qu'ils conseillent de chercher à rendre les Bohémiens utiles; mais les moyens qu'ils indiquent sont sujets à de fortes objections. Ils s'imaginent que l'état pourroit faire des esclaves ou des ouvriers publics de ces malheureux, pour les *employer* à différens travaux (1). Mais de pareilles res-

(1) *Cum isthoc hominum genus (scilic. Cingari) furandi artem palam profiteatur, non sine ingenti Magistratum fit ignominia, qui eos non statim remis vel glebis addicunt.* Goross. Becan. *Hermathen.* lib. I, pag. 18. — *Ecquis negare ausit, e publica re*

sources, quelque bien employées qu'on puisse les supposer, sont toujours une charge nuisible pour l'état. Outre que dans le plan dont il est question il n'est point parlé de rendre meilleurs les Bohémiens, qui continueroient par conséquent, de génération en génération, à être considérés comme une bande de malfaiteurs. Et, en supposant qu'on leur permît de propager leur espèce, que pourroit-on faire à la fin de leur immense famille? Ne faudroit-il pas des districts entiers pour y faire passer des milliers de ces infortunés? Et quelle dépense, quels soins n'exigeroit pas alors leur surveillance! Quelque plausible que paroisse donc, au premier coup-d'œil, le plan susdit, on s'aperçoit qu'il ne peut avoir lieu quand on l'examine de plus près.

Le bannissement ne seroit par conséquent pas le moyen que j'aurois employé contre les Bohémiens; et je me serois gardé de proposer de les condamner aux galères ou aux travaux publics;

---

magis futurum, si vegeti ii Zigeni, qui otiose vagari ac mendicare consueverunt, vel quos fustigatio et exilium recta via ad patibulum ducit, in servitutem raperentur, et publicis operibus addicerentur? Besoldus, *Colleg. Politic.*, cap. X, §. 6, n°. 56.

mais j'aurois conseillé de chercher à éclairer leur esprit et corriger leur cœur.

Mais quelque négligence qu'on ait jusqu'à présent montré à cet égard, il est temps encore de revenir sur ses pas. Il y a peu de grands pays, et peut-être même n'y en a-t-il aucun qui soit si parfaitement dépourvu de Bohémiens, qu'on n'en trouve encore çà et là par centaines et même dans la plupart par milliers. Les temps où les premières sentences d'expulsion furent lancées contre ce peuple n'étoient pas assez éclairés pour qu'on pût proposer quelque autre mode de correction ; mais on pourroit espérer d'un siècle philosophique des moyens plus doux et moins contraires à l'intérêt de l'état. Nous faisons passer des missionnaires au loin, en Orient et en Occident, dans les pays même d'où les Bohémiens nous sont venus, comme nous le ferons voir dans la suite, pour y instruire dans la foi des peuples que nous ne connoissons point ; tandis que nous abandonnons à eux-mêmes des êtres malheureux qui nous ont apporté leurs erreurs. Il y a assez long-temps que les Bohémiens vivent au milieu des peuples civilisés pour qu'on soit convaincu que ce n'est pas par l'exemple seul qu'ils parviendront jamais à se défaire de leurs mauvaises habitudes

et de leurs vices (1); pour qu'ils atteignent ce but salutaire, il est besoin qu'on les instruise énergiquement. Ce seroit envain qu'on se flatteroit de faire quelque progrès avec les hommes adultes; il suffiroit de les forcer à quitter leur vie vagabonde, de jeter quelques étincelles de lumière dans leur esprit et de corriger plus ou moins leur cœur. Mais ce seroit par des soins convenables donnés à l'éducation des enfans qu'on pourroit espérer d'en tirer à la longue quelque fruit pour la société.

(1) Il ne faut pas regarder mon assertion relativement à la généralité de ce peuple, comme contraire à l'opinion qu'il peut y avoir quelques exceptions à cet égard en Transilvanie.

CHAPITRE XV.

Essai sur la manière d'instruire et de corriger les Bohémiens.

Il seroit véritablement malheureux si les réglemens dont il a été parlé plus haut n'étoient que de simples vœux. Osons espérer quelque chose de mieux ! L'ouvrage a déjà été commencé : une grande souveraine, Marie Thérèse, avoit conçu le plan de donner les Bohémiens à la vertu et à l'état. Mais il est à regretter que l'exécution de ses sages dispositions touchant ce peuple, en Hongrie, ait été confiée à des personnes incapables de remplir une pareille mission.

On peut se former une idée de ce qui a été fait de son temps par l'article suivant, extrait des gazettes que nous avons déjà citées, ayant pour titre : *Anzeigen aus den Kayserlichen Königlichen Erbländern :* « Depuis l'année « 1768, plusieurs décrets touchant les Bohé- « miens ont été publiés dans ce royaume (la « Hongrie), avec les ordres les plus rigoureux « expédiés aux différens districts de les mettre

« en vigueur. On leur a fait défendre d'habiter « plus long-temps sous des tentes ou dans des « huttes ; de rôder à droite et à gauche dans ce « pays ; de faire le maquignonage; de se nourrir « de la chair des animaux morts de maladie, ou « de charogne, et de choisir leur propre wayda « ou juge. L'intention de S. M. est de faire dis- « paroître jusqu'au nom et au langage de ce « peuple dans le royaume. Il est défendu de « continuer à leur donner le nom de Bohé- « mien, qu'on remplacera par celui de nou- « veaux paysans (*Uj Magyar*); il leur est « interdit de converser dans leur langage parti- « culier, qu'il remplaceront par celui du district « qu'ils auront choisi pour demeure. Au bout « de quelques mois ils seront tenus de quitter « leur manière de vivre actuelle, pour se ras- « sembler comme les autres sujets de S. M., « dans des villes ou villages; de bâtir des mai- « sons convenables, et d'exercer quelque métier « honnête. Il faudra qu'ils se procurent des « habits de paysans, qu'ils se mettent sous la « protection de quelque seigneur du pays, et « vivent d'une manière régulière. Ceux qu'on « trouvera propres à être soldats seront en- « rôlés. » Quoique ces règlemens fussent calculés pour le bien de l'état ainsi que pour celui

des Bohémiens, il en résulta néanmoins peu d'avantage pour l'un et pour les autres. L'effet que produisirent alors ces dispositions donnèrent lieu de les répéter en 1773, mais d'une manière beaucoup plus rigoureuse; et comme ces nouvelles mesures ne furent pas trouvées efficaces, on jugea à propos d'agir avec la dernière rigueur contre eux. Il fut ordonné qu'aucun Bohémien ne pourroit se marier, à moins qu'il ne pût prouver qu'il avoit les moyens de faire subsister sa femme et ses enfans; qu'on enlèveroit par force les enfans de ceux qui en avoient, pour leur donner une meilleure éducation loin de leurs parens, sans permettre qu'ils *communiquassent* avec des gens de leur caste. On mit ces ordres en activité dans quelques endroits, en employant la force envers ceux qui refusèrent de s'y soumettre de bon gré (1). A Fahlendorf dans l'île de Schütt, et dans le palatinat de Presbourg tous les enfans des nouveaux paysans (Bohémiens), au-dessus de l'âge de cinq ans, furent amenés dans des voitures, la nuit du 21 décembre 1773, dans l'espérance que, loin de leurs parens et de leur caste, on

(1) Ces ordres ne furent exécutés que dans le seul palatinat de Presbourg.

parviendroit à leur donner une éducation plus utile, et à les accoutumer à un travail quelconque. Les paysans qui voulurent bien se charger d'élever ces enfans reçurent dix-huit florins par an de l'état. Le 24 avril 1774, entre cinq et six heures du matin, les enfans des Bohémiens qui, depuis l'année précédente étoient parvenus à l'âge requis, furent de nouveau enlevés à Fahlendorf et à Hideghid, pour être éduqués de la même manière. Parmi les enfans dont on s'empara à cette occasion, il y avoit une fille de quatorze ans, qui fut forcée de se laisser amener dans ses habits de noces. Cette pauvre enfant s'arracha les cheveux de désespoir, et se trouvoit absolument hors d'elle-même. Cependant elle se calma ensuite, et obtint en 1776, à Fasching, la permission de consommer son mariage.

La teneur du décret que nous venons de citer et qui fut publié en 1782, étoit conforme aux intentions de Marie-Thérèse, relativement aux Bohémiens de Hongrie; c'est-à-dire, de rendre ceux de la Transilvanie civilisés et utiles à l'état. Pour parvenir à cette fin, on leur défendit de courir le pays et d'habiter sous des tentes, en leur commandant d'avoir des demeures fixes, et de se mettre sous la protection de quelque

seigneur territorial ; enfin, pour couper de suite le mal par la racine, on donna des ordres précis et stricts pour opérer la réforme de leurs mœurs et de leurs opinions religieuses, pour en faire de bons et d'utiles citoyens.

Premièrement, pour ce qui regarde la religion :

1°. On devoit non-seulement enseigner à eux-mêmes les principes de la religion ; mais, en même temps envoyer de bonne heure leurs enfans à l'école.

2°. Prévenir, autant que possible, que leurs enfans n'occasionnassent un scandale public, en courant nus dans les maisons, dans les rues et sur les grands chemins.

3°. Ne pas souffrir que leurs enfans dormissent pêle-mêle dans leurs huttes, sans distinction de sexe.

4°. Les contraindre à fréquenter assidûment l'église, surtout les dimanches et les jours de fête, pour qu'ils montrassent par là leur disposition au christianisme.

5°. De les mettre sous la conduite d'un guide spirituel, pour qu'ils suivissent les préceptes qu'il leur enseigneroit.

Secondement, les obliger, relativement à leur conduite temporelle et à leur manière de vivre.

1°. De se conformer aux mœurs et usages du

pays, relativement à la nourriture, au costume et à la langue; il leur étoit par conséquent défendu de manger de la chair des bestiaux morts de maladie; de se présenter en public vêtus d'une manière indécente, et de parler leur langage particulier.

2°. De ne plus paroître couverts de leurs grands manteaux, qui ne servent qu'à cacher les objets qu'ils peuvent avoir volés.

3° Aucun Bohémien, à l'exception des orpailleurs, ne pourra tenir un cheval pour son usage particulier, et ceux-ci devront s'abstenir

4°. De toute espèce de commerce ou d'échanges aux foires annuelles.

5°. Les magistrats de tous les lieux sont tenus de veiller attentivement qu'aucun Bohémien ne perde son temps dans l'oisiveté; et pendant les saisons où les travaux sont suspendus pour eux-mêmes ou pour ceux qui les emploient, ces derniers devront les adresser à quelque autre personne, pour laquelle on les forcera de travailler à gages.

6°. Il faudra surtout les employer à l'agriculture; c'est pourquoi

7°. On devra faire en sorte, autant qu'il sera possible, que les propriétaires qui ont des Bohémiens sous leur juridiction, leur donnent une certaine portion de terrain à cultiver.

8°. Et ceux qui négligeront ces espèces de travaux, seront sujets à des punitions corporelles.

9°. On ne leur permettra de s'occuper de musique ou de tel autre amusement, que lorsque l'agriculture n'aura pas besoin de leurs bras.

Tels furent les règlemens que l'empereur Joseph eut la sagesse d'adopter pour civiliser et utiliser environ quatre-vingt mille malheureux vagabonds, à qui les noms de Dieu et de la vertu étoient étrangers. Il est à regretter que de semblables mesures n'aient pas été mises en œuvre dans d'autres pays de l'Europe, où ce peuple continue à errer dans la plus profonde ignorance; de sorte qu'il mérite à peine d'être compté parmi l'espèce humaine.

Il est connu cependant que partout où l'on a voulu mettre en exécution les ordres de l'empereur relativement à la civilisation des Bohémiens, ce n'a été que par la force qu'on en a pu obtenir quelque chose. Un d'entre eux fut tellement affecté de ces nouveaux règlemens, qu'il alla vendre son cheval pour six florins (13 fr. 50 c.) au marché voisin, remit cet argent à sa famille, en lui indiquant la manière dont elle en devoit disposer; et, tel qu'un autre Caton, il fut se détruire ensuite, pour ne pas survivre à la liberté de ses camarades.

DEUXIEME PARTIE.

De l'origine des Bohémiens.

CHAPITRE I.er

De la première apparition des Bohémiens en Europe.

On ne trouve marqué nulle part en quelle année et dans quelle partie de l'Europe les Bohémiens parurent pour la première fois ; cependant on peut admettre, comme il sera prouvé dans la suite, que ce n'est pas de notre partie du globe qu'ils tirent leur origine, mais qu'ils y sont venus, au contraire, soit de l'Egypte, soit de l'Asie-mineure ou de quelque autre partie de l'Orient. Nous allons maintenant examiner si, d'après ce qu'on trouve dans d'anciens écrits sur leur première apparition dans différens pays, il ne seroit pas possible de suivre leurs traces de manière à pouvoir prouver où et quand ils se sont montrés pour la première fois en Europe.

Il est question d'eux en Allemagne dès l'an-

née 1417, qu'ils parurent dans le voisinage de la mer du Nord (1). Un an après on les trouve en Suisse et dans le pays des Grisons (2). En 1422, il en est fait mention en Italie (3). Pour ce qui est de l'Espagne, on sait que Cordova, pour contredire quelques suppositions concernant la mère-patrie des Bohémiens, emploie l'argument que ce peuple fut connu en Allemagne avant que de l'être en Espagne et en Italie. C'est en 1427 qu'il est fait mention d'eux en France, où ils rôdèrent autour de Paris depuis le 17 d'août de l'année mentionnée ci-dessus (4).

---

(1) Kranz, *Sächsische Chronik*, *Buch XI*, *pag.* 239. Sebast. Münster, *Cosmographie*, *Buch. III*, *Kap.* 5, *pag.* 370.

(2) Stumpf, *Schweitzer Chronik*, *Buch VIII*, *Kap.* 10, *pag.* 245. Guler, *Beschreibung von Graubündagen*. *Buch X*, *p.* 156 *b.*

(3) Lud. Anton. Muratori, *Annali d'Italia*, tom. IX, pag. 110; et *Chronica di Bologna*, tom. XVIII; *Rerum Italicarum*, *ad ann.* 1422.

(4) Pasquier fait remonter l'arrivée des Bohémiens en France jusqu'en 1427. Il raconte que douze *pénanciers* ou pénitens, qui se qualifioient de Chrétiens de la Basse-Egypte, chassés par les Sarrasins, s'en vinrent à Rome, et se confessèrent au pape, qui leur enjoignit pour pénitence d'errer pendant sept ans par

La question est maintenant de savoir de quel pays ils sont venus en Allemagne. Muratori pense que c'est d'Italie(1); mais on verra combien cette supposition est peu fondée, en se rappelant que ce n'est qu'après avoir paru en Allemagne qu'ils se sont fait voir en Italie. La chronique de Bologne indique le temps où ce dernier pays a commencé à connoître les Bohémiens. La horde dont il est parlé, et qui arriva dans cette ville le 18 juillet 1422, étoit composée d'environ cent hommes, dont le chef ou duc, comme ils l'appeloient, se nommoit André. De

---

le monde, sans coucher sur aucun lit. Il y avoit entre eux un comte, un duc et dix hommes de cheval; leur suite étoit de cent vingt personnes. Arrivés à Paris, on les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient aux oreilles des boucles d'argent, et les cheveux noirs et crêpés. Leurs femmes étoient laides, voleuses et diseuses de bonne aventure. L'évêque de Paris les contraignit de s'éloigner, et excommùnia ceux qui les avoient consultés. Depuis ce temps le royaume a été infesté de vagabonds de la même espèce, auxquels les états d'Orléans, tenus en 1560, ordonnèrent de se retirer, sous peine des galères. Les Biscayens et autres habitans de la même contrée ont succédé aux premiers Bohémiens, et on leur en a conservé le nom.

(1) *Annali d'Italia*, tom. IX, pag. 110.



... aux. l

... d'Es

... temps;

... en Hong

... qu'on les vit p

---

première fois en Allemagne; de plus Aventin fait expressément mention de la Hongrie, en parlant des pays d'où il suppose qu'ils sont venus (1).

Il nous reste donc à examiner si les Bohémiens se sont rendus immédiatement en Allemagne, ou si, avant d'y passer, ils ont habité, pendant quelque temps, dans un autre pays.

C'est une supposition gratuite que d'avancer que c'est la Pologne qui leur a donné le premier asyle, et que delà ils se sont répandus en Valachie, en Transilvanie et dans d'autres contrées. J. G. Eccard (2), qui avance cette opinion, en appelle à Münster; mais cet écrivain

---

Pray, *Annales Regum Hungariæ*, part. IV, pag. 275. Voyez aussi Griselini, *Geschichte de Temeswarer Banats*, pag. 212.

(1) C'est à cette époque (1439) que les Bohémiens parurent pour la première fois dans ces quartiers. — Un amas de misérables, une horde venue des frontières de la Hongrie et de Turquie. Aventin, *Schwäbische Annalen*, *Buch VIII*, *pag.* 418 *b.*

(2) Joann. Ge. Eccardi, *Dissert. de usu et præstantia studii etymologici in historia*, *cap. I. Cingaros*, primum *in* Poloniam *trajecisse*, *ex ipsorum apud Munsterum relatione conjicio*, *postea Walachiæ Transilvaniæque sese infuderunt.*

ur-
min
ère-
quie
- Sc-
quer
nt les
is l'a-
a en
s lieux
en resta
tous ceux
cette même
à différentes épo-
une conséquence
, qu'il en est resté
que dans plusieurs
se dispersèrent et di-
beaucoup en nombre.
données exactes sur le
que sur le lieu où ils se
première fois. Voyons si la
logne, dont il a été parlé plus
donner quelque lumière sur ce
rte, à ce qu'il paroît d'après le

pitre II de la première Partie.

récit du chef des Bohémiens dont il est question, que ce peuple avoit erré pendant cinq ans dans le monde avant que d'arriver à Bologne (2). Or, si l'on peut s'en rapporter à ce récit, ils ne peuvent pas être venus en Europe avant l'année 1417. Mais avant d'ajouter foi à cette narration, il faut examiner si véritablement son auteur mérite qu'on s'en rapporte à lui. Ce seroit, en général, commettre une imprudence que d'avoir quelque confiance en ce que disent les Bohémiens, dont l'ineptie et la mauvaise foi sont si avérées; cependant le cas en question semble mériter quelque exception. Tout ce qu'ils ont avancé touchant le lieu d'où ils étoient venus, pouvoit avoir un but et une raison. Mais quant au temps de leur arrivée, ils pouvoient être plus exacts et plus véridiques, parce que la simple connoissance d'une date ne devoit être d'aucune conséquence fâcheuse pour eux. Or, on peut supposer que le chef d'une horde devoit être instruit non seulement du temps où il avoit quitté l'Egypte ou l'Asie-mineure, et celui qu'il avoit mis à parcourir l'Europe,

---

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, *tom. XVIII*, *ad ann.* 1422. *Quando coloro arrivarono in Bologna, erano andati cinque anni pel mondo.*

qui ne pouvoit pas être long ; mais on peut croire aussi qu'il a dit ce qu'il savoit à cet égard. Quoi qu'il en soit, nous allons comparer le terme cité de cinq ans et d'autres circonstances, pour voir si elles s'accordent avec notre argument, ou si elles y sont contraires. La première question est de savoir s'il existe quelques autres rapports authentiques de leur arrivée en Europe antérieurement à l'année 1417 ? On n'en trouve nulle part (1). La seconde question qu'il faut résoudre, est de décider, si on ne les a pas vus du côté de la mer Noire avant 1417, et com-

---

(1) Il est constant que Guillaume Dilich dit, dans sa chronique de Hesse (en allemand), *pag.* 229, à l'année 1414, que les Bohémiens arrivèrent cette même année sur le territoire de Hesse ; et Fabricius, *in Annalibb. Misn.*, assure qu'ils furent chassés de Meissen en 1416 ; mais Calvisius contredit sur ce point Fabricius, et a corrigé cette date, en mettant 1418 au lieu de 1416. Et quant au récit de Dilich, il faut qu'il y ait eu une erreur dans le manuscrit qu'il a consulté, ou qu'il ait mal lu, car il n'est fait aucune mention des Bohémiens dans les annales publiques, que trois ans après, savoir, en 1417. Il seroit ridicule de croire qu'ils soient demeurés inconnus à toute autre personne qu'à l'auteur cité par Dilich, tant en Allemagne qu'ailleurs.

ment il se peut qu'en une seule année ils aient pénétré jusqu'à la mer du Nord? Mais cette difficulté ne mérite guère qu'on s'y arrête. Un an suffisoit certainement à des gens tels que les Bohémiens, qui ne s'arrêtoient jamais long-temps dans un endroit, pour aller pendant ce laps de temps beaucoup plus loin qu'on ne le suppose ici. Et si leur arrivée en Moldavie et en Valachie ne date pas de plus haut que l'année 1417, et qu'on les ait vus cependant cette même année dans le voisinage de la mer du Nord, quelle grande différence y auroit-il, si on les faisoit venir d'une province au-delà de la Moldavie ou de la Valachie, faisant quelques milles de plus en avant pour arriver au même endroit? Il est par conséquent fort probable que l'année 1417 est celle de leur arrivée.

Quoique immédiatement après leur arrivée en Allemagne, ils se soient répandus avec tant de rapidité, que dès 1418 leur nom se trouve cité dans les annales de presque toutes les parties de ce pays (1), il paroît néanmoins qu'ils

---

(1) Stumpf et Guler en parlent sous cette année comme étant déjà connus en Suisse et chez les Grisons. Voyez aussi Hedio, *Paralip. ad Ursperg.* pag.

ont préféré certains cantons pour leur demeure. En Bavière, on ne les a connus qu'en 1433 (1), et il faut même qu'ils se soient éloignés promptement de cette contrée, car en 1439 on remarqua, comme une chose extraordinaire, que les Bohémiens, bande de gueux vagabonds, étoient venus dans le pays avec leur roi, appelé Zundl (2).

Ils ne voyageoient pas en corps, mais en différentes hordes, dont chacune avoit son chef, auquel ils donnoient quelquefois le titre de comte; d'autrefois ces chefs s'arrogoient la dignité de duc ou roi de l'Egypte mineure (3). Une

---

462. Crusius, dans ses *Schwäbische Annalen*, pag. 345, 384; Spangenberg, *Mansfeldische Chronik*, pag. 357; *Gülichsche Chronik*, pag. 263; et Zeiller, *Brief* 71, pag. 197; Heidenreichs, *Leipziger Chronik*, pag. 62.

(1) Andreas Presbyter Ratisbonensis, *in Chron. Bavar.*, *pag.* 122. *Eodem anno (1433) venerunt ad terram nostram quidam de populo Ciganorum, qui dicebant, se esse de Ægypto,*

(2) Aventin, *Buch VIII*, *pag.* 418 *b*.

(3) Kranz, *Sächsiche Chronik*, *Buch XI*, *Kap.* 2, *pag.* 239; Münster, *Cosmographie*, *Buch III*, *Kap.* 5, *pag.* 370; et Stumpf et Guler, *l. c.*

de ces hordes qui se montra à Augsbourg en 1419, quoique composée seulement de soixante-dix individus, avoit cependant deux de ces ducs(1), outre quelques comtes pour la conduire. Nous avons dit quelle espèce d'hommes étoient ces chefs des Bohémiens. (Voy. pag. 38 à 145.)

Si Stumpf ne s'est pas trompé, le nombre de ces Bohémiens doit avoir été fort considérable. On en compte jusqu'à quatorze mille, tant hommes que femmes et enfans, qui parurent en Suisse en 1418 (2), mais il y a lieu de croire que Stumpf, ou l'autorité qu'il cite, ont été grandement dans l'erreur. Il est vrai qu'il observe en même-temps, qu'ils ne formoient pas une seule horde, mais erroient en différentes bandes particulières; cependant on ne peut guère ajouter foi à ce qu'il dit à ce sujet. D'après tout ce

---

(1) Crusius, *Annal. Suev.*, pag. 346.

(2) Stumpf, *l. c.*, *p.* 425 *b.* En cette année (1418), les Bohémiens arrivèrent pour la première fois en Suisse, près de Zurich et autres lieux. — Leur nombre, tant hommes que femmes et enfans, *alloit* à quatorze mille, non en une seule troupe, mais dispersés de côté et d'autre.

qui est rapporté de ces hordes, il ne doit pas y en avoir eu qui fût composée de plus de cent ou deux cents hommes (1). Celle qu'on vit à Augsbourg, en 1419, ne consistoit qu'en soixante-dix individus ; de sorte qu'en admettant que leur nombre ait été aussi considérable que l'assure *Stumpf*, il doit y avoir eu au moins cent de ces hordes répandues en Suisse. C'est à cette époque (1418) qu'on aperçut pour la première fois des Bohémiens à Zurich : le chef de cette bande s'appeloit Michel (2). Il se passa quatre ans avant qu'ils fussent connus à Bâle ; et

---

(1) Ceux qui se rendirent à Bologne étoient au nombre d'environ cent. La bande de Thomas Polgar, qui obtint un sauf-conduit d'Uladislas II, roi de Hongrie, en 1496, étoit composée de vingt-cinq tentes ou familles particulières ; et ceux qui campèrent près de Zurich ne surpassoient guère le nombre de deux cents, car, en 1422, on les revit près de Bâle ; et Wurstisen nous apprend qu'ils avoient environ cinquante chevaux avec eux ; d'où l'on peut conclure qu'il y avoit à peu près autant de familles ; car dans ce temps une famille bohémienne ne possédoit qu'un seul cheval.

(2) Christian Wurstisen's *Basler Chronik, Buch IV. pag.* 240.

c'étoit un détachement de la troupe de ce Michel. Ne faut-il pas croire que quelque autre horde se seroit montrée à Bâle avant ce temps, si véritablement ils avoient été aussi nombreux? Thomasius admet le nombre de quatorze mille, sans difficulté, en supposant qu'il formoit la totalité de ceux que renfermoit alors toute l'Allemagne (1); mais dans ce cas il semble ne pas avoir cité l'autorité de Stumpf dans le sens qu'il convenoit. Il faut nécessairement qu'il en soit arrivé plusieurs hordes, pour qu'ils pussent se répandre si prodigieusement. Au reste, ce seroit prendre une peine inutile que de persister à vouloir déterminer leur nombre.

Ce qu'ils possédoient alors se réduisoit, comme aujourd'hui, à fort peu de chose, et leur manière de vivre étoit bizarre; outre que, selon la coutume des Orientaux, ils se contentoient de jeter des haillons autour de leur corps, au lieu de faire usage de quelque vêtement convenable. Il faut cependant en excepter leurs chefs (2)

---

(1) *Dissert. de Cingaris* § 26. Guler ne parle que de quatorze cents; ce que Thomasius regarde comme une erreur, prétendant qu'il faut lire quatorze mille.

(2) Kranz, Münster et Stumpf, aux endroits cités.

dont plusieurs avoient des chevaux, des mulets ou des ânes, sur lesquels ils mettoient leurs tentes et autres effets, ainsi que toute leur famille. Ils menoient aussi avec eux des chiens, qu'ils employoient, selon Kranz, à tuer le gibier (1); mais il y a lieu de croire que c'étoit plutôt pour prendre la volaille des gens de la campagne.

---

(1) Kranz, *l. c.*

CHAPITRE II.

De la différence qu'on remarque entre les premiers Bohémiens et ceux de ces derniers temps.

Lors de l'arrivée des Bohémiens en Europe, on les regardoit généralement comme des Egyptiens et des pèlerins forcés de courir le pays pour cause de religion. Cette erreur doit être attribuée à leurs propres récits ; mais lorsqu'on les pressa de donner des détails plus circonstanciés de la cause de leur prétendu pèlerinage, ils varièrent beaucoup entr'eux. Il y en eut qui déclarèrent qu'ils avoient été forcés à cette émigration pour expier les crimes de leurs ancêtres, qui pendant quelque temps avoient apostasié la religion chrétienne (1) ; d'autres assurèrent que le roi de Hongrie après s'être saisi de

(1) Kranz, *Sächsische Chronik, Buch XI, Kap.* 2. *p.* 239. Münster, *Cosmographie, Buch III, Kap.* 5. *pag.* 370. Stumpf, *Buch VIII, Kap.* 10. *p.* 425. De même que Guler, *pag.* 156. et Cordova, *p.* 408. Pasquier, *Recherches de la France, liv. IV. ch.* 19. *pag.* 361.

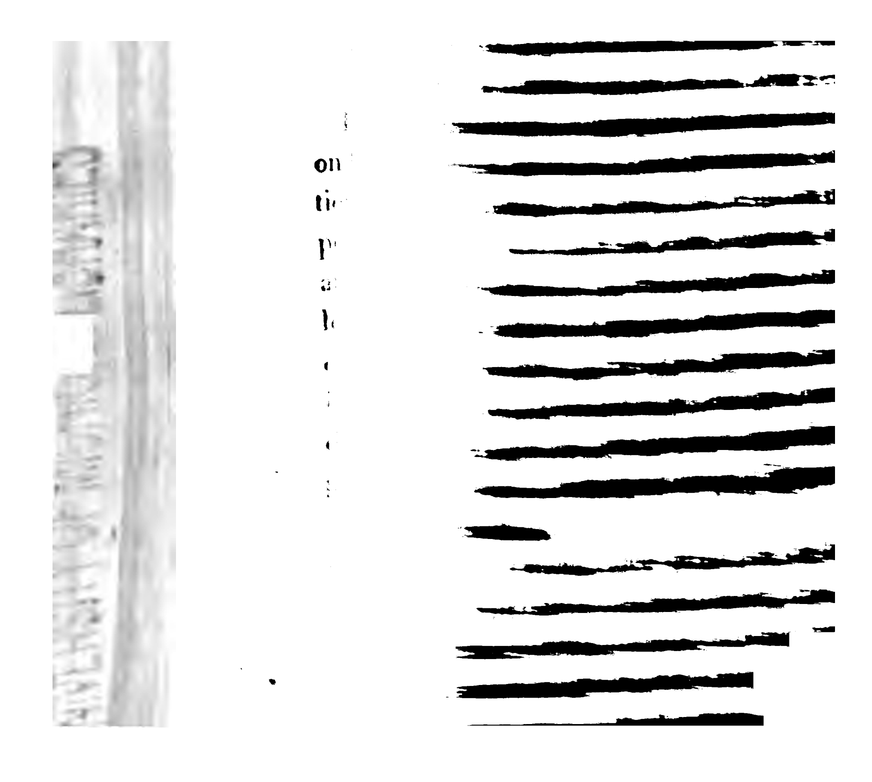
leur pays, les avoit condamnés à la peine d'aller errer ainsi de contrée en contrée. Un troisième parti prétendoit que c'étoit Dieu lui-même qui leur avoit fait connoître la nécessité de ce pèlerinage en frappant leur pays de stérilité (1). Ils supposoient que ce châtiment leur avoit été infligé à cause du péché que leurs ancêtres avoient commis en refusant de recevoir l'enfant Jésus, lors de la fuite en Egypte pour éviter la persécution d'Hérode (2). Le terme de cette vie errante étoit fixé, selon eux, à sept ans.

Il est inutile sans doute de prouver que toutes ces relations n'étoient que des mensonges, et l'on ne peut qu'être surpris de voir qu'il y ait eu des hommes qui se soient tourmentés l'esprit pour prouver par de longues discussions l'origine des Bohémiens d'après l'autorité de ces contes puérils. Il ne reste aucun témoignage qui puisse servir à remonter à la source de ces fables, ni aux causes qui peuvent y avoir donné occasion; mais on ne se trompera certainement pas en supposant que les Bohémiens interrogés

---

(1) Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, *Tom. XVIII*, *ad Ann.* 1422.

(2) Aventin, *L. VIII*, *pag.* 418. Wurstisen, *Basler Chronik*, *B. IV*, *pag.* 249.



pareille lettre de faveur entre les mains de quelques Bohémiens à Eberbach (1). Kranz, Stumpf, Guler et Laurent Palmirenus s'accordent tous sur ce fait. Cependant ce dernier (2) a commis une faute, en confondant l'empereur Sigismond avec Sigismond roi de Pologne. Les Bohémiens de Pologne produisirent également, en 1422, une lettre de Sigismond; mais il paroît que ce n'est pas comme empereur et en Allemagne qu'il leur a donné ce sauf-conduit, mais en Hongrie, et comme roi de Hongrie (3). On peut citer encore le passeport qu'Uladislas II, autre roi de Hongrie, leur donna en considération de leur pèlerinage et de la sainteté de leurs mœurs. Ils ne furent pas moins favorisés en Transilvanie, si l'on peut croire ce qui est dit de la protection que leur accordèrent les princes de la maison de Bathory (4). Wehner assure que les Bohémiens de France produisirent d'anciens priviléges qui leur avoient été

---

(1) Münster, *Cosmographie*, l. c.

(2) Chez Cordova, *pag.* 408.

(3) Muratori, *Rerum Iitalicar.*, *tom. XVIII ad ann.* 1422. *Aveano un decreto del re di Ungheria, che era imperadore*, etc.

(4) Toppeltin, *Orig. et Occas. Transilvaniæ*, pag. 57. *Quidam (Vayvoda) ipsorum (Cingano-*

accordés par les rois de ce pays (1) ; et Crusius, Wurstisen et Guler, font mention de lettres de faveur du pape, par lesquelles il leur étoit permis de parcourir, sans être molestés, les différentes contrées de l'Europe durant tout le temps que devoit durer leur pèlerinage (2).

Voilà les témoignages qu'on trouve dispersés dans les écrivains, touchant les priviléges et passeports accordés aux Bohémiens. Mais quel degré de certitude pouvons-nous y attacher? Thomasius (3) veut qu'on prenne la chose à la lettre ; tandis qu'Ashuerus Fritsch prétend, au contraire, que ce ne sont que des mensonges inventés par les Bohémiens eux mêmes (4). Les preuves sont certainement équivoques, puis-

---

rum) custodit privilegia olim a Bathoriis Principibus ipsis collata. His cautum esse aiunt, gravi pæna eos subesse, qui innocentes injuria afficiant.

(1) Math. Wehner *Observationes practicæ*, sub voce *Zigeuner*.

(2) Crusius, *pag.* 384; Wurstisen, *pag.* 240; Guler, *pag.* 156 *b*.

(3) *L. c.*, §. 27.

(4) *Diatribe historio-politica de Zygenorum origine, vita ac moribus*, auctore Ahasuer. Fritschio. *Membr. IV*.

qu'aucune de ces prétendues pièces probantes n'est parvenue jusqu'à nous, même par tradition orale, à l'exception de celle d'Uladislas II, qui n'appartient pas à la question. D'ailleurs, on sait que les Bohémiens ont souvent commis toutes sortes d'excès, sous le prétexte d'être munis de pareils sauf-conduits, qui n'existoient pas (1). On ne sauroit nier qu'ils ont employé la fraude et l'imposture; mais il n'est cependant pas possible de démontrer que tout étoit mensonge de leur part. Si le passeport qu'on trouve dans Muratori (2) étoit véritablement conçu en termes qui permissent à la horde qui s'en trouvoit munie, de courir pendant sept ans le pays, et de voler ou extorquer partout, sans qu'il fût permis de traduire les malfaiteurs en justice, il faudra convenir que ce n'étoit qu'une pièce fausse et controuvée; car il n'y a certainement point de prince assez dépourvu de raison pour commettre une pareille faute. Mais

---

(1) La même chose est rapportée par Pet. Frider. Mindan. *de Mandat.*, *lib. II*, *cap.* 48, *num.* 7.

(2) L. c. *Aveano un decreto del re di Ungheria— per vigore di cui poteano rubare per tutti que, sette anni per tutto dove andassero, e che non potesse essere fatta loro gustizia.*

que faudra-t-il dire si l'on trouve que ce passage de Muratori n'indique pas tant le sens du sauf-conduit, que l'énergique expression de l'auteur, en récapitulant tous les délits commis par les Bohémiens qui abusoient de cette permission de se transporter partout sans éprouver aucun empêchement. Quant au passeport que Münster dit avoir vu à Eberbach, on ne sauroit entièrement le rejeter, malgré qu'il faille considérer comme illusoires les raisons auxquelles les Bohémiens attribuoient leur émigration (1). Quel avantage pouvoit-il en résulter pour eux, puisque ce passeport avoit perdu alors toute sa validité, et cela depuis plusieurs années? Pourquoi la horde qui s'en trouvoit munie ne s'étoit-elle pas plutôt procuré quelque document qui pût la mettre actuellement à l'abri de toute persécution? Pourquoi, si cette lettre étoit une imposture, avoient-ils employé exactement celle qui devoit servir à prouver le mieux qu'ils étoient des fripons? On n'auroit certainement pas trouvé ces pièces entre leurs mains, si elles ne leur avoient pas été transmises par leurs pères comme des documens précieux. En sup-

(1) Pour avoir apostasié anciennement la religion chrétienne.

posant qu'ils aient eux mêmes conçu ce stratagême, on aura droit de demander par quelle raison ils auroient borné leurs priviléges à un temps aussi court que celui de sept ans, au lieu de leur donner un terme illimité ? Mais il y a d'autres preuves de l'authenticité de pareilles lettres. Premièrement, les Bohémiens étoient regardés comme pélerins ; et l'on sait que dans ces temps de superstition c'étoit la coutume d'accorder des sauf-conduits et d'autres priviléges aux pélerins, comme à des personnes pieuses et saintes. Secondement, il y a lieu de croire que cela eut véritablement lieu avec les Bohémiens, quand on considère avec quel chagrin Aventin, après avoir parlé de leurs vols et autres délits, termine ses plaintes à ce sujet par ces mots : « Le larcin et le vol sont punis chez « les autres par le glaive ou par la potence ; tan- « dis que ce peuple les commet avec impuni- « té (1). » Troisièmement, le recès de la diète d'Augsbourg, de 1500, défend expressément à tout et un chacun dans l'Empire, de laisser dorénavant passer par leur contrée ou district les vagabonds connus sous le nom de Bohémiens, ou de leur accorder à l'avenir protection et

---

(1) Aventin, *l. c.*

sauve-garde (1) : ce qui prouve que cette sauve-garde et cette protection leur avoient été accordées auparavant. Ceux à qui il reste encore quelque doute à ce sujet, peuvent, quatrièmement, consulter un recès de l'Empire, de cinquante ans plus tard, où ils trouveront une plainte formelle faite relativement aux passeports que plusieurs princes avoient accordés aux Bohémiens, et qui, par cette même diète furent déclarés nuls et d'aucune valeur. Toutes ces circonstances accumulées ne permettront certainement point de mettre plus long-temps en doute que ces lettres de faveur aient été réellement accordées aux Bohémiens (2).

L'âge d'or des Bohémiens a duré assez long-temps; mais lorsqu'après un demi-siècle environ, on commença à les observer d'un œil plus attentif, les anciens préjugés en leur faveur se dissipèrent. Ils cherchèrent alors à prolonger le terme de leur séjour, en assurant que le chemin vers leur lieu natal leur étoit fermé par des soldats postés pour les enlever (3). Ils ajou-

---

(1) *Sammlung des Reichs-Abschiede Frankf. am Mayn.*, 1747, tom II, pag. 622, 623.

(2) Münster, Stumpf et Guler, aux endroits cités.

(3) Mais il y a d'autres preuves formelles de l'exis-

tèrent même que s'ils parvenoient à y rentrer, d'autres troupes de pèlerins seroient forcées de quitter leur pays, qui, sans de pareilles migrations, ne pourroit suffire à les nourrir (1). Mais tout cela ne leur servit de rien ; on s'aperçut trop évidemment qu'au lieu d'être de saints personnages, ils n'étoient que le rebut du genre humain ; ce qui fut suivi de sentences de bannissement lancées contr'eux, dont il a déjà été parlé plus haut.

Avant que nous passions à d'autres matières, il est à propos de nous arrêter un moment à l'assertion qu'on trouve dans quelques écrivains, que les derniers Bohémiens diffèrent, quant à leur conduite, beaucoup de ceux qui coururent le pays pendant les sept premières années de leur apparition en Europe. Stumpf, par exem-

---

tence de pareils sauf-conduits; comme, entr'autres, l'ordre donné par Thurzo, comte de Hongrie, en 1616, remarquable par son contenu grave et humain; et un autre plus ancien, qui date du premier temps des Bohémiens, existe encore. Il est écrit sur papier, et fut apporté par ceux qui parurent à Ratisbonne en 1423. André Presbyter en a donné une copie dans son journal de six ans, que possédoit Oefelius.

(1) Martin Delrio, *Disquisitionum Magicar.*, *tom. II*, *lib.* 4, *cap.* 3, *quæst.* 5, *pag.* 208.

ple, et d'utres après lui, disent que ces premiers Bohémiens vivoient d'une manière honnête et décente, qu'ils ne commettoient aucun excès, payoient fidèlement les objets dont ils avoient besoin, et recevoient pour cela constamment des remises d'argent de leur pays; qu'enfin au bout de sept ans, ils retournèrent chez eux. Ensuite, quand les Bohémiens furent partis; il se présenta une bande de fainéans désespérés, qui, en prenant leur costume étranger et en se noircissant le visage, voulurent se faire passer pour de véritables Egyptiens.

Tout cela est rapporté avec une si grande apparence de vérité, qu'on est d'abord *loin* de douter que ce puisse être une imposture. Aussi Thomasius n'a-t-il pas balancé de l'adopter pour établir son systême concernant les Bohémiens; mais en examinant la chose de plus près, on trouvera que ce récit est entièrement dépourvu de fondement, quoiqu'il se trouve répété dans quatre annales différentes, dont les trois dernières, il est vrai, n'ont fait que copier Stumpf (1). Que ce soit, comme le veut Thoma-

---

(1) Stumpf et Guler, *l. c.*; Crusius, *pag.* 345; Fortunat. Sprecher, *Pall. Rhæt.*, *lib. III*, *pag.* 91.

sius (1), d'un ancien manuscrit ou d'une chronique qu'on ait tiré ces faits, il n'est pas moins évident que la description favorable qu'on y donne des anciens Bohémiens doit être attribuée aux mêmes préjugés en leur faveur, qui, dans les premiers temps de leur apparition, leur firent obtenir les sauf-conduits dont il a été parlé plus haut. Et ce sont sans doute ces mêmes sauf-conduits qui ont servi à leur obtenir la bonne opinion du public; du moins ont-ils eu assez de pouvoir sur l'esprit de Thomasius pour lui arracher tout le bien qu'il a dit des premiers Bohémiens qui ont paru en Europe (2).

Lorsque Stumpf, ou plutôt l'autorité dont il s'est servi, avance, avec d'autres circonstances, que les premiers Bohémiens recevoient, de temps en temps, des remises d'argent de leur pays natal; c'étoit-là une addition nécessaire pour corroborer l'opinion de cet éditeur; vu que les lecteurs, à qui l'on vouloit persuader

---

(1) *L. c.*, §. 28.

(2) Thomasius, *l. c.*, §. 27. *An autem furacitatem quoque et præstigias, quibus hodie maxime infamantur, primo statim ingressu suo exercuerint, haud immerito ambigimus. Si enim tales fuissent, non impetrassent salvi conductus literas.*

que ces vagabonds ne voloient point et payoient sur-le-champ tout ce dont ils avoient besoin, auroient formé des doutes à cet égard, si on ne les avoit pas instruits d'avance d'où ils ont tiré par des voies honnêtes cet argent durant l'espace de sept ans.

Quant aux Bohémiens de ces derniers temps, ce n'étoit sans doute que des descendans collatéraux des premiers, lesquels étoient certainement, comme eux, des vagabonds imposteurs et adonnés au vol (1). L'honnêteté et la droiture attribuées aux Bohémiens dans la chronique manuscrite que Stumpf a copiée, peut avoir engagé le continuateur de cette chronique, même avant le temps de Stumpf, à croire, d'après la différence qu'il voyoit entre la conduite des Bohémiens ses contemporains, et celle qu'on attribuoit à leurs prédécesseurs, que les premiers n'étoient pas de véritables Egyptiens; ce qui l'engagea à avancer son opinion, *non comme une simple conjecture*, mais *comme un fait positif*; et Stumpf l'a citée ensuite comme telle dans ses annales. Ceux qui n'admettent pas

(1) Car aucun écrivain avant Stumpf (par exemple la Chronique de Bologne) ne les représente d'une autre manière.

cette assertion, mais qui considèrent les derniers Bohémiens sous le point de vue que les présente Stumpf, doivent pouvoir répondre à cette demande: comment est-il possible qu'un certain nombre de vagabonds assemblés en Europe (en supposant que, quant au teint et au costume, ils aient pu se transformer en véritables Bohémiens) soient parvenus tout d'un coup à se donner un air étranger, à parler une langue particulière, à paroître de véritables orientaux par leur tempérament et par la tournure de leur esprit, à contracter enfin un goût pour la chair corrompue qui leur reste jusqu'à ce jour. On ne peut nier que quelques individus dépravés se soient mêlés parmi les Bohémiens (1); mais des exemples particuliers ne forment pas une règle générale.

---

(1) On peut voir dans *La Vida di Lazarillo de Tormes, part. II, cap.* 12, *pag.* 314, quelle espèce de gens se joignit autrefois aux Bohémiens d'Espagne. Pour ce qui concerne ces faits en Allemagne, consultez Schudt, *Memorab. Judaic., lib. V, c.* 13. Lud. von Holberg, *Jüdische Geschichte, tom. II, Buch.* 15, *pag.* 697.

CHAPITRE III.

De l'origine présumée des Bohémiens.

Ce seroit entreprendre un travail également inutile, prolixe et ennuyeux, que de faire la revue des conjectures qu'ont fait naître les questions : « De quelle espèce de peuple descendent « les Bohémiens ? » « Où doit-on placer leur « pays natal ? » La plupart de ces assertions méritent à peine d'être mises sous les yeux du lecteur. Nous en citerons néanmoins quelques-unes, pour qu'on ne regrette pas celles que nous passerons sous silence.

Un grand nombre de conjectures ont été mises en avant, et l'on a cherché à faire coïncider plusieurs faits disparates pour parvenir à la solution de ces questions. Quelques-uns ne se sont arrêtés qu'à tel ou tel nom donné aux Bohémiens, sans avoir songé à d'autres circonstances; de sorte que d'après la dénomination de *Cingani*, ils les ont fait descendre directement des hérétiques grecs appelés *Athingans* (1); tandis que

(1) Marquard. Freher. *Not. ad Chronic. Andræ Ratisbonensis*, p. 224. *Ego a planis et erronibus illis,*

d'autres les font venir d'une province d'Afrique, connue autrefois sous le nom de *Zeugitane* (1).

---

quos Attinganos Græci nominabant, descendere (Cinganos) puto. Conferez Peucer., *Commentarius divinationum (edit. Wittemb.* 1580, *pag* 160*)*. Phil. Loniceri, *Promtuar. Hondorf*, *pag.* 84. Peyssonnel, dans ses *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin*, pag. 109, les fait également descendre des *Athingans*, qu'il décrit comme une secte qui doit son origine aux Manichéens. « *Athingans*, dit-il, d'où est venu par corruption le « nom de *Tchingenès*, que leur (aux Bohémiens) « donnent encore les Turcs et les autres nations de « l'Orient. » Parmi leurs autres idées superstitieuses, on remarque l'aversion qu'ils ont de toucher une autre personne, ou d'en recevoir quelque chose, dans la crainte de se trouver souillés par là. Les écrivains dont il a été parlé, ne se sont pas rappelés ces circonstances, sans quoi ils n'auroient pas fait des *Athingans* des Bohémiens, pour qui les objets les plus impurs n'ont rien de rebutant.

(1) *Marius Niger*, chez Abrah. Ortelius *in Thesauro Geograph. sub Art. Africa.* Carol. Steph. *Lex. historicum, geographicum, poeticum; edit. Genev.* 1662; et Ferrarius, *in Lexic. geograph. Art. Zeugitana.* Cette *Zeugitane* des anciens se trouvoit dans la partie orientale du royaume actuel de Tunis. *Voyage de Shaw.*

Il y en a encore qui supposent que ce sont des fugitifs chassés de *Singara* (1), ville de la Mésopotamie, par Julien l'apostat ; d'autres les placent sur le mont Caucase, et leur donnent le nom de *Zochores* (2); ou au Palus Méotide, en leur donnant pour ancêtres les *Ziches* (3). Certains écrivains se sont imaginés qu'au lieu de *Zigeu-*

---

(1) Spondanus, *in Auctario chronolog. ad Epitomen Annal. Baronii, ad Ann.* 1418.

(2) AEneas Sylvius, chez Gesner *in Mithridat p.* 81. *Zochori et Heniochi montana et importuosa colunt loca, quæ Caucasi partes sunt. His vita ex maritimis latrociniis fuit. Hanc Zochororum terram eam esse arbitramur, ex qua populi exierint, qui nostra ætate cum liberis et uxoribus Europam pervagantur*, Zingari *appellati.* Son opinion est fondée non-seulement sur le nom, mais encore sur l'habitude qu'ont les Bohémiens de ne vivre que de vol. Mais cela ne prouve rien. Math. Martinius dans son *Lex. philologico sub voce Zigeuni*, adopte cette origine aussi bien qu'AEneas Silvius.

(3) Les *Ziches*, *Zigiers*, *Sikchers* ou *Zinchers* des anciens, qui, dans les premiers temps, étoient connus sous le nom d'*Achæens*, demeuroient dans le pays qu'occupent aujourd'hui les Circassiens. Les écrivains qui en font descendre les Bohémiens sont Otrocœsius, *in Originibus Hungar. Part, I. p.* 171; et J. G. Eccard, *in Dissert. de usu studii etymologici in Historia. cap. I.*

ner il faut les appeler *Zigarener*, mot qui, par corruption vient de *Saracener*, et qu'ils doivent certainement leur origine aux Sarazins (1). Un autre (pour retourner à l'Afrique) les fait venir de la Mauritanie-Tingitane; et suppose que ce sont les *Canaanites*, qui, après avoir été chassés par Joshué (2) passèrent en Europe. Mais un autre encore dit que la Mauritanie étoit leur pays natal; et pour fortifier cette opinion par un nom, les appelle *Enfans de Chus*; en s'imaginant qu'il ne peut y avoir de plus grande analogie que celle de *Zigeüner* avec *Chusener* (3). Herbelot prétend que la côte de *Zanguebar* étoit leur mère-patrie (4). Bellon, au contraire, la cherche dans la Bulgarie et dans la Valachie, où il veut que leurs ancêtres aient habité sous le nom de *Sigynners* (5).

---

(1) Wehner, *Observationes practice*, *sub voce Zigeuner*.

(2) Claude Duret, *Trésor de l'histoire des langues de cet univers*, *page* 312.

(3) Martin Delrio, *Disquisitionum Magicar. T. II. pag.* 589.

(4) Herbelot, *Bibliothéque orintale*, *au mèt Zeng*.

(5) Bellonius *Observationum*, *Lib. II. Cap.* 41.

Cordova s'est arrêté à *Zigère*, ancienne ville de la Thrace, comme à leur sol natal (1). Quelques personnes se sont imaginées avoir entendu dire que les Bohémiens s'appeloient Mores entre eux, et qu'ils se servoient souvent du mot *amori* (non *amori*, mais *discha-more*, c'est-à-dire, sors d'ici maraud); et de là ils ont conclu que c'étoient des *Amorites* (2).

D'autres, outre les dénominations dont ils se sont servis pour désigner les Bohémiens, ont cherché à trouver leur origine dans la vie irrégulière qu'ils mènent, ou dans quelque circonstance particulière de leurs mœurs et coutumes. De là est venue l'idée d'en faire tantôt des torlaques, des fakirs où des calenders (3); tantôt

---

(1) Franc. Ferdin. de Cordova, *Didascal. multipl.* pag. 412.

(2) Mart. Kelpius, *in Natalibus Saxonum Transilvaniæ*, cap. II, §. 14, not. *c. Observo ipsos (Zingaros) vernacula se appellare Morre : auditur etiam inter blatterones* Amori, *unde erudito cuidam.* Amorritæ *visi.*

(3) Les torlaques sont des moines mahométans, qui sous le voile de la sainteté, commettent les plus grands excès. Bajazet II les chassa, en 1494, de l'empire ottoman. Les calenders, qui sont également une espèce de moines, vont errant dans les pays mahomé-

les restes des Huns d'Attila, tantôt encore les Avares que soumit Charlemagne (1); d'autres fois des Petschenegers, qui cessèrent d'exister au douzième siècle (2); ou finalement un ramas

tans, de la même manière que les Bohémiens parcourent les pays chrétiens. Les fakirs sont des religieux fanatiques, qui infectent les contrées mahométanes et payennes, où ils commettent les délits les plus atroces. Suivant Anquetil, les fakirs de l'Inde vont par milliers en pèlerinage à Jagrenate. A leur retour ils pillent les villes et villages qui se trouvent sur leur route. Ils se forment en corps considérables à une lieu de Jagrenate, et se choisissent un chef, auquel ils rendent tous les honneurs dus à un général. Les fakirs et les Bohémiens ont également une grande propension pour le vol; mais cela ne prouve point que les derniers descendent des premiers. Voyez Leonclavius, *Pandec. Turc. N°.* 171. Camerar. *Hor. subcesivæ Centur. II. Cap.* 75. *pag.* 300.

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern, Vr. Jahrg.*, pag. 207. Les Avares ou Avarites, peuple de la Scythie, avoient la même origine que les Huns, avec qui ils étoient en société. Ils s'établirent dans la Dace, où sont maintenant les Valaques, les Moldaves, les Russes, les Podoliens et les Cosaques; pendant que les Huns se rendirent les maîtres de la Panonie, à laquelle ils donnèrent le nom de Hongrie.

(2) Jo. Tomka Szaszky, *Comment. de diversis populis Hungar.* §. 7. *Addo loco ultimo singulare Zin-*

en Dace, pour maintenir dans sa dépendance cette province nouvellement conquise; et, suivant son assertion, le peuple en Allemagne les appelle réellement *Wahlen* (il écrit *Walachen*), c'est-dire, Italiens (1).

Toutes ces opinions ne sont fondées que sur des conjectures; il est par conséquent inutile de continuer leur énumération. Cependant il convient peut-être d'en citer encore quelques-unes, qui semblent offrir un peu plus de vraisemblance. Commençons par Wagenseil (2), qui veut que les Bohémiens soient des Juifs allemands, lesquels, pour échapper à la cruelle persécution qu'ils essuyèrent dans toute l'Europe, et surtout en Allemagne, vers le milieu du quatorzième siècle, allèrent se cacher dans des forêts, dans des déserts et dans des grottes souterraines (3), où ils demeurèrent au delà d'un

---

(1) *Sunt (Zingani) autem Walachi, sicque eos Germani appellant, id est Itali, hunc olim ad repellendos barbararum gentium tumultus ex Italia in colonias missi, ubi patrium habitum per multos annos ad hunc usque diem in parte retinuerunt.* Brodæus, *Miscell. VIII*, 17.

(2) *Pera Libror. Juvenil. Loculament. II, Lib. II, cap. 2, pag. 163 seqq.*

(3) La cause de cette persécution fut une terrible

demi siècle, pour ne se montrer que lorsque l'hérésie des Hussites absorbant toute l'attention du public, on perdit de vue l'affaire des Juifs. Mais comme leur attachement à la loi mosaïque ne leur permit point de se dire Chrétiens, ils imaginèrent de se faire passer en termes généraux pour des pèlerins d'Egypte. Ceux qui

---

peste qui ravagea toute l'Europe en 1348. Cette calamité fut attribuée aux Juifs, qu'on accusa d'avoir empoisonné les fontaines et les citernes, dans l'intention de faire mourir les Chrétiens. Jamais aucun peuple ne souffrit une plus grande oppression ni une plus affreuse misère, que les Juifs à cette époque. Toutes les prisons étoient remplies de ces malheureux, qu'on condamnoit par-tout aux plus horribles supplices. A peine les jours suffisoient-ils pour leur exécution, et les nuits étoient constamment éclairées par les buchers allumés de toutes parts pour les faire périr dans les flammes. Un grand nombre de ceux qui avoient échappé à la rigueur des tribunaux, furent sacrifiés par le peuple en fureur, sans distinction d'âge et de sexe; pour ne point parler de la peste même, qui n'attaquoit pas moins les Juifs que les Chrétiens. Il ne faut donc pas être étonné de ce que, dans de pareilles circonstances, ceux qui purent se soustraire à une persécution aussi terrible que peu méritée, aient cherché à se cacher dans les lieux les plus secrets et les plus inaccessibles.

Une opinion plus récente, est celle que les Bohémiens sont une horde de Tartares, qui se sont séparés de la masse de ce peuple, du temps que Timur-Bec se rendit maître de la partie occidentale de l'Asie, vers l'an 1401. Les prétendues preuves qu'on en fournit, sont : 1°. que les Mongols, qu'on suppose ici ne former qu'un seul et même peuple avec les Tartares (1), sont,

---

faisant passer pour des pèlerins égyptiens. Quelle raison y avoit-il pour qu'ils désavouassent de professer la loi mosaïque, puisqu'il n'y avoit aucun danger à se déclarer de cette secte? Mails il est faux qu'ils ne déclarèrent jamais la religion dont ils étoient. Le prétexte même qu'ils alléguèrent pour autoriser leur fuite d'Egypte, étoit un aveu de leur catholicité.

(1) Les Mongols n'ont rien de commun avec les Tartares que leur vie pastorale, et quelque foible rapport entre les deux langues; au contraire, ils diffèrent par leurs mœurs, leurs institutions politiques, et plus encore par leur figure et par leur air, de toutes les véritables hordes de Tartares, à-peu-près au même degré que les Nègres d'Afrique diffèrent des Maures. Il n'y a pas la moindre tradition qui serve à prouver qu'ils aient appartenu à la même nation que les Tartares. Voy. Pallas, *Sammlungen historischer Nachrichten über die Mongolischen Volkerschaften*, tom. II, pag. 2 Georgi's, *Beschreibung aller Nationen des Russischen Reichs*, pag. 86, 91.

comme les Bohémiens, un peuple nomade; 2°. parce qu'ils ont quelquefois déclaré eux-mêmes qu'ils étoient Tartares; 3°. à cause que le roi bohémien, dont parle Aventin, et qui s'appeloit Zundel ou Zindelo, chan des Mongols, étoit un descendant du grand Zingis; puisqu'avec un léger changement, il est facile de faire venir *Zindelo* de *Zingis*; 4° parce que parmi les différens états dans lesquels l'empire du Mongol fut divisé après la mort de Zingis, il y en avoit un appelé Dsongar, dont par conséquent les habitans se nommoient *Dsongari*, mot qui se rapporte parfaitement à celui de *Zingari*; 5°. à cause que les langues tartare et bohémienne ont une grande affinité entre elles; car durant la dernière guerre entre la Russie et la Porte, il y avoit un chef ou crim des Tartares, qui s'appeloit Devlet Gueray, qui se distingua beaucoup; or, ce Devlet dérive peut-être de Devla, qui est le nom de la divinité des Bohémiens; et c'est probablement par lui que les Tartares désignent tout ce qui leur paroît respectable; 6°. parce que le temps de l'expédition de Timur se rapporte parfaitement (1) à celui de la pre-

(1) *Anzeigen aus den k. k. Erbländern*, *V^r. Jahrg.*, pag. 204, 206.

mière apparition des Bohémiens. Voilà donc une supposition fondée sur six points; et l'on pourroit ajouter, pour la corroborer davantage, que par le moyen de cette hypothèse, il est facile de faire comprendre comment les Bohémiens, qui, en général, étoient de pauvres malheureux, ont pu se trouver munis de tant d'or et d'argent lors de leur première apparition en Europe, ainsi que Stumpf et d'autres écrivains l'assurent. Si, comme on le veut, ils formoient une partie des troupes de Timur, les richesses qu'ils possédoient étoient sans doute les dépouilles des peuples qu'ils avoient aidé à soumettre.

De toutes ces preuves, celle qui résulte de l'heureux synchronisme chronologique des événemens, doit être considérée comme la meilleure; cependant elle ne fait au fond que rendre plus ou moins probable la possibilité des faits. Quant au premier point, il n'est pas établi *d'une manière* aussi claire, aussi exacte. Les Tartares sont un peuple pasteur, et la qualité nécessaire du terrain pour le pâturage de leurs troupeaux demande qu'ils aient une demeure fixe; tandis que les Bohémiens sont nomades, et n'ont aucune connoissance de l'éducation des bestiaux. Pour ce qui concerne tous les autres points,

c'est au lecteur à juger de leur validité. Si l'on admet comme preuves de telles assertions, alors les Bohémiens vagabonds doivent être considérés comme de véritables habitans de la Bohême, parce qu'on leur donne en France le nom de ce peuple. Donc Chifflet doit être descendu d'une race bohémienne ou tartare, puisqu'on peut faire dériver son nom de Devla ou Devlet. C'est de même encore que les Francs sont probablement descendus des Troyens, à cause que le nom de leur roi Pharamond, peut être formé de Priam. *Dsongari* et *Zingari* sont deux mots qui ont beaucoup de rapport l'un avec l'autre, si ce n'est que le dernier présente la terminaison latine que lui ont donnée les savans. Mais si, malgré tout ce qui vient d'être dit, on veut absolument que les Bohémiens soient des Tartares ; on demandera s'ils en ont les têtes carrées et le courage ? Si on remarque chez eux le zèle religieux qui distingue les Tartares, et qui leur met les armes à la main pour la défense de leur divinité ? Enfin, leur langage même sert plus à contredire qu'à fortifier l'opinion que nous discutons ici. La langue des Tartares est le turc ; celui des Bohémiens en diffère totalement, ainsi que nous le prouverons dans la suite.

qui, de la même manière, rapproche les noms de *Zigeuner* et de *Circassien*, cherche à prouver que ces derniers qui possèdent le pays qui appartenoit aux Ziches, sont appelés indifféremment par les écrivains, Circassiens, *Zygiers* et *Ziches;* cependant il ajoute que le teint des Circassiens étoit d'un jaune tanné, exactement semblable à celui des Bohémiens; que les uns et les autres laissent flotter librement leurs cheveux sur leurs épaules; qu'ils sont également malpropres sur eux-mêmes et dans l'intérieur de leur ménage; enfin, que parmi les Circassiens, on trouve, comme parmi les Bohémiens, des astrologues, des sorciers et des diseurs de bonne aventure (1). Mais quand même cette comparaison seroit mieux fondée qu'elle ne l'est (2), elle ne serviroit qu'à prouver qu'on peut faire des Bohémiens à-peu-près tout ce qu'on veut. Ce-

---

gentem in varia loca sparsam fuisse post annum Christi 1403, *atque in Europam etiam venisse. Certe primum omnium in Moldavia, Valachia, ac Hungaria circiter annum* 1417, *visi sunt, etc.*

(1) Jo. Ge. Eccard, *Dissert. de Usu et Studii etymologici in Hist., cap. I.*

(2) Comparez Cantemir, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, pag. 187 *f. Staat von Casan, Astracan und Georgien. Nürnberg,* 1724, pag. 132, 133. Sal-

CHAPITRE IV.

De l'origine égyptienne des Bohémiens.

L'IDÉE que les Bohémiens sont d'une origine égyptienne, remonte au temps où ce peuple commença à se montrer en Europe. Il faut l'attribuer au bruit qu'ils répandirent alors eux-mêmes qu'ils étoient des pèlerins d'Egypte; et cette idée a été non-seulement adoptée généralement par le peuple, mais il s'est trouvé aussi des savans qui y ont ajouté foi. Si cette opinion n'avoit pas été admise à une époque où tout étoit reçu sans examen; si elle n'avoit pas été divulguée par les premiers Bohémiens, et si les siècles suivans n'y avoient pas donné leur sanction, elle n'auroit pu s'accréditer à ce point, et se maintenir jusqu'à ces derniers temps.

Ce n'est que par simple tradition orale que l'opinion de l'origine égyptienne des Bohémiens a été transmise jusqu'au dix-septième siècle. Thomasius est le premier qui chercha à établir cette idée par des preuves satisfaisantes. Ceux qui après lui ont soutenu cette même assertion, sont l'Anglois Salmon, et dernièrement l'Italien Griselini. Avant d'exposer les raisonnemens

suffira pour détruire cette assertion : de tous les anciens écrivains qui, avant Stumpf, ont parlé des Bohémiens, il n'y en a pas un qui paroisse avoir connu leur mérite. Mais comme Thomasius s'aperçut lui-même de la foiblesse de son premier argument, il se hâta d'en produire un autre. « Quoi qu'il en soit, continue-t-il, on « les regarda comme des Egyptiens (1) dans « les premiers temps, lorsqu'on avoit des ren- « seignemens plus exacts sur leur compte ; de « sorte qu'ils ne nous appartient pas, après un « laps de deux cents ans, de rejeter formelle- « ment ce qui, à cette époque, étoit regardé « généralement comme vrai (2). » Notre auteur

---

(1) L. c. *Sed utut hæc se habeant, putamus tamen tantum confici posse, unde constet, eos temporibus primis*, ubi exploratoria citra dubium omnia fuerunt, *sciro pro Ægyptiis habitos.* Pour appuyer cette assertion, il en appelle au nom d'Egyptien qu'on leur donna d'abord dans toute l'Europe. Car dans les passeports de Sigismond, cités par Münster, ils sont de même nommés Egyptiens. Enfin, dans trois épitaphes rapportées par Crusius, faites pour trois chefs bohémiens, il est question de l'Egypte, et nommément de l'Egypte-Mineure. §. 30, 31.

(2) §. 32. — *Ut caussa nobis non sit temere a persuasione tertii abhinc seculi recendi.*

temps qu'il allègue comme une preuve leur désir d'être regardés comme originaires de ce pays (1). De son temps on ne connoissoit de ce peuple que ce qu'on apprenoit de leur propre bouche ; de sorte que ceux qui les ont pris pour des Egyptiens s'en sont rapportés à la véracité de leurs rapports. Kranz et Münster ont été plus circonspects à cet égard : ils déclarent expressément, que tout ce qu'on a pu rassembler sur leur compte de toute autre part que de la leur, sert plutôt à détruire qu'à confirmer leur origine égyptienne (2). Cependant Thomasius produit

---

Ils dirent au peuple qu'ils arrivoient d'Egypte. — Guler : Suivant leur propre dire, leurs ancêtres habitoient l'Egypte-Mineure, etc. — Wurstisen : Ils prétendoient qu'ils descendoient des Egyptiens. Voy. aussi Muratori, *Annali d'Italia*, et *Scriptor. rerum Ital.* aux endroits cités plus haut.

(1) Aventin, que nous avons cité plus haut, dit : « Ils firent courir le bruit qu'ils venoient d'Egypte. » Après quoi il ajoute immédiatement : « C'est une « horde de bandits venus des frontières de la Hongrie « et de la Turquie. »

(2) Kranz cité plus haut. Mais ces allégations (qu'ils étoient Egyptiens) sont des fables. C'est une race de gens nés dans leurs courses vagabondes, qui n'ont aucune patrie, comme cela a été prouvé péremptoirement. — Münster : « Il a été prouvé authentiquement

quels il établit son assertion : — Les Nubiens prétendent, comme les Bohémiens, qu'ils sont de la religion chrétienne; les uns et les autres mènent une vie nomade et ont le teint basané;

---

qui ait cherché à prouver son opinion d'une manière évidente. Joseph Scaliger lui a fourni une liste de mots nubiens, parmi lesquels il y en a trois; *Dade*, père; *Mauron*, pain; *Yag*, feu; qui se trouvent avoir la même signification dans la langue bohémienne. De là il conclut que la Nubie est le pays natal des Bohémiens; et pour que cela se rapporte à leur Egypte-Mineure, il dit : les François les appellent *Bohémiens*, item AEgyptios, *quod* Nubiam *etiam* ipsi Nubiani minorem AEgyptum vocent. Il parle du peuple françois, et se sert, pour appuyer leur dénomination d'Egyptiens d'une raison à laquelle aucun écrivain françois n'a jamais pensé, et qui n'est certainement qu'une assertion arbitraire de sa part, pour mieux soutenir son système. Le rapport entre la langue nubienne et celle des Bohémiens, est bien foiblement prouvé; car on ne peut guères admettre que deux langues soient la même, parce qu'il s'y trouve trois ou quatre mots qui se ressemblent. En employant une pareille analogie, on peut dire que l'arabe et l'allemand souffrent infiniment mieux ce rapprochement que le nubien et le bohémien. Il attribue de plus l'émigration des Bohémiens à leur expulsion par le sultan. Voici comme il s'exprime à ce sujet : *Ante hos CLX plus minus annos* (il écrivoit en 1597) *a sultano AEgyptii*

prouve que le nom de *Zigeuner* est le même que celui d'*Egyptien*, et que le premier dérive du dernier : « Les Espagnols, qui, au lieu d'E-
« gyptiens les appellent *Gitanos*, ont retranché
« la première syllabe de ce nom. Nos ancêtres
« (les Allemands), qui surpassoient les Espa-
« gnols dans l'art de dénaturer les noms, ont
« rejeté deux syllabes, et au lieu d'Egyptiens
« les ont appelés d'abord *Cianers*, et ensuite,
« pour remplir l'hiatus qu'il y avoit entre l'*i* et
« l'*a*, en ont formé *Ciganers*. Après quoi,
« comme les Allemands, au lieu d'*Italianer*
« prononcent *Italiener*, ils ont de même
« changé *Ciganers* en *Cigeners*; enfin, le
« peuple de la Haute Allemagne qui aime beau-
« coup les diphtongues, a converti *Cigeners*
« en *Cigeuners* ou *Zigeuners* (1). » C'est sur un raisonnement de la même force que sont

---

(1) *L. c.* §. 9. Thomasius a fait aussi quelques prosélytes à ce sujet. Christian Daum, pour prouver que le mot *Zigeuner* vient de celui d'*Ægyptianer*, produit (dans une lettre à L. Joach. Feller, chez Eccard à l'endroit cité) un long catalogue de noms syncopés dans la langue allemande, soit en en retranchant une partie, soit en fondant deux syllabes en une quand il s'y trouve deux lettres mouillées et une muette; p. e., *Hans* pour *Johannes*; *Greta* pour *Marga-*

Salmon est d'avis que les Bohémiens sont des Mamelucs, qui furent contraints de quitter l'Egypte en 1517, lorsque l'empereur de Turquie conquit ce pays, et mit par là fin au gouvernement circassien (1). On prétend qu'ils doivent leur nom de Zigeuner ou de Zinganies en langue turque, à un capitaine appelé Ziganeus, qui montra beaucoup d'ardeur à se défendre contre les Turcs. C'est d'après le propre discours de Salmon qu'on apprendra le mieux la manière dont il cherche à prouver ce qu'il avance à ce sujet : « Ils n'avoient besoin d'aucun témoignage « pour prouver qu'ils étoient d'origine égyp- « tienne. La noirceur de leur teint indiquoit « visiblement de quelle contrée ils étoient « venus. Ce qui me confirme dans ma croyance, « relativement à l'origine des Bohémiens, c'est « un acte du parlement, passé la vingt-septième « année du règne de Henri VIII, c'est-à-dire, « quatorze ans après la conquête que Sélim, « empereur des Turcs, fit de l'Egypte, dans

(1) Plus haut il est cité comme l'auteur qui le premier émit l'opinion qu'ils étoient les mêmes que les fakirs et les calenders. Cependant il n'en paroît pas moins tenir fortement à son idée, lorsqu'il prétend ensuite que c'est des Egyptiens qu'ils tirent leur origine.

juridiquement donné, pour en conclure qu'ils étoient véritablement d'origine égyptienne; ensuite, comme le premier décret publié en Angleterre contre les Bohémiens date de quatorze ans après la conquête de l'Egypte par Sélim, il prétend que c'étoient des Mamelucs. Mais ces deux conclusions sont également dénuées de fondement. Le parlement employa dans son acte le mot Egyptien, parce qu'il étoit généralement en usage en Angleterre. C'étoit une pure question scientifique que de savoir si les Bohémiens étoient de race égyptienne ou non, qui n'avoit aucun rapport avec l'intention de l'ordre émané du gouvernement, et qui ne pouvoit être décidée par aucun acte judiciaire.

Il y a encore moins de raison de supposer que ce fussent des Mamelucs qui abandonnèrent l'Egypte, lorsque ce pays fut conquis par Sélim en 1517; et de faire dériver leur nom de celui d'un de leurs chefs; puisque ces peuples et leurs noms étoient déjà connus en Europe cent ans au moins avant la chute de Gäwry, ou avant que Tumanbey, le dernier espoir des Mamelucs, fût pendu (1).

(1) Le sultan Sélim avoit fait marcher ses troupes

si, comme dans la plupart des solutions, il ne falloit pas s'en rapporter davantage à la justesse qu'à la quantité des allégations. Cependant il ne suppose pas que ce soient de véritables Egyptiens ; et cela par la raison que le plus grand nombre d'analogies qu'il a voulu trouver entre les Egyptiens et les Bohémiens, et qui tendent à

---

charmé de l'esprit de Tumanbey, lui accorda la liberté, et résolut de le nommer vice-roi d'Egypte. Mais avant que ces dispositions eussent lieu, le peuple commença à murmurer, en disant que Sélim n'auroit pas plutôt quitté ce pays, que Tumanbey, avec les Circassiens qui pourroient lui rester, chercheroit à chasser ses troupes d'Egypte. Ces discours ne tardèrent pas à parvenir aux oreilles de Sélim, qui d'abord n'y prêta aucune attention, tant étoit grande sa confiance en Tumanbey. Cependant comme ces plaintes, au lieu de cesser ne faisoient qu'accroître, il fit saisir cet infortuné prince, qui fut pendu sous une des portes de Kahire. A cette occasion Sélim se servit de cette expression digne d'un barbare. « J'ai assez prouvé combien ma bonté envers lui étoit grande ; que « ce malheureux éprouve par lui-même l'effet des « propos de ses partisans. » Avec Tumanbey cessa d'exister le gouvernement des Circassiens en Egypte, après avoir duré 286 ans. Les habitans furent, sur l'ordre de Sélim, abandonnés pendant plusieurs jours à la merci des vainqueurs, qui les traitèrent avec la plus grande barbarie.

« Marcellin en parlant des Egyptiens de son « temps (1) ».

« Quant à la religion, continue-t-il, les Bohé-« miens du Banat se conforment toujours à « celle du village où ils se trouvent, que ce soit « la catholique, la grecque ou l'illyrienne : ils « n'ont aucune connoissance ni de l'une ni de « l'autre, ignorance qui leur est commune avec « les Valaques, si ce n'est qu'ils observent avec « plus d'exactitude les jeûnes rigoureux de l'é-« glise grecque. Les Valaques ne communiquent « point avec leurs femmes les derniers jours des « grandes fêtes ; les Bohémiens, au contraire, « évitent leur société depuis le commencement « jusqu'à la fin ; ainsi qu'à l'Ascension de la « Vierge, à l'avent et surtout aux vigiles. Apu-« lée (2), autre écrivain de l'antiquité, fait une « mention particulière des jeûnes des Egyp-« tiens, dont la rigueur consistoit principale-« ment à se tenir alors éloignés du lit de leurs « femmes.

---

(1) *Homines Ægyptii plerique subfusculi sunt, et atrati magisque mæstiores, gracilenti et iracundi, ad singulos motus excandescentes*; Liber XXII, sub fine.

(2) *Metamorph. liber. X.*

« de grands oignons dans leurs demeures, mais « ils n'en mangent point. On sait que les Egyp« tiens (1) les adoroient, ainsi que les autres « végétaux; et Diodore de Sicile nous apprend « que dans quelques provinces d'Egypte, il étoit « permis d'en manger, tandis qu'ils étoient dé« fendus dans d'autres.

« Les anciens Egyptiens avoient l'odeur des « fèves en horreur, et il en est de même des « Bohémiens; tandis que les voisins de ces der« niers, les Valaques, aiment beaucoup ce lé« gume.

« Dans le temps que je me trouvois à Denta, « au district de Csakowa, la curiosité me condui« sit dans la hutte d'un Bohémien. La première « chose qui fixa mon attention, fut un jeune « homme couvert de gale, à qui sa mère faisoit « manger une vipère sur un plat de terre fort « sale. C'est de même que les Egyptiens em« ployoient la chair de ce reptile comme le plus « efficace remède contre l'éléphantiasis.

« Il est connu qu'anciennement les Egyp« tiens faisoient éclore par art des poulets et « d'autres oiseaux domestiques, et que cela se « pratique encore actuellement chez ce peuple.

(1) Schmidt, *de Cepis et aliis apud Ægyptios.*

« taine pour arracher la vérité à des préve-
« nus, on en vit plusieurs qui se laissèrent dé-
« chirer en lambeaux sans vouloir faire l'aveu
« des crimes qu'ils avoient commis, et dont les
« magistrats avoient les preuves les plus con-
« vaincantes ».

Après avoir exposé tout ce qu'on a dit pour constater l'origine égyptienne des Bohémiens, nous allons rapporter ce qu'on a avancé pour la combattre, et pour prouver, par analogie, que c'est des Ethiopiens et des Troglodites qu'ils descendent.

« Suivant les écrivains les plus véridiques,
« les Egyptiens aimoient à habiter des demeures
« convenables; ils vivoient d'une manière dé-
« cente, et leur attention pour la propreté,
« comme moyen de salubrité étoit si générale,
« que les gens de la campagne et ceux de la
« plus basse classe du peuple ne formoient pas
« une exception à cet égard. — Les habitations
« des Bohémiens du Banat offrent, on le sait,
« un aspect bien différent; ce ne sont que
« des espèces de tannières formées de chau-
« me et de ronces entassées ensemble, ou des
« trous de dix à douze pieds de profondeur,
« creusés dans la terre. Considérés sous ce
« point de vue, les Bohémiens paroissent plu-

« auxquels ils attribuent des cures admirables « et infaillibles. Ces secrets consistent principa- « lement en racines, amulettes, certains petits « cailloux, et une espèce de scorie. De pareils « imposteurs parcouroient l'ancienne Egypte; « mais ceux qui faisoient ce métier étoient des « descendans des Ethiopiens.

« En comparant ces dernières considérations « avec les premières, on seroit tenté de croire « que les Bohémiens descendent plutôt des « Ethiopiens et des Troglodites que des Egyp- « tiens; mais ce que je vais ajouter prouvera « qu'ils forment une race particulière formée du « mélange de ces trois nations (1).

« On sait que des individus de l'un et de l'au- « tre sexe, se disant prêtres et prêtresses égyp- « tiens, étoient anciennement répandus en « Italie, en Grèce et dans toutes les provinces « de l'empire romain, où ils introduisirent non- « seulement le culte de la déesse Isis, mais cou- « roient de lieu en lieu en mendiant et en pro- « fessant la même industrie que ceux du Banat

(1) Griselini se trompe toujours en prenant le mot *Troglodite* pour la dénomination particulière d'un peuple, ce qui est la même chose que si on supposoit que *nomade* est le nom d'un peuple.

« venu dont elles se flattent de recevoir quel-
« que récompense ; et ces danses se terminent
« toujours par des attitudes lascives et des gestes
« malhonnêtes. C'est de même que les femmes
« publiques de l'ancienne Egypte avoient cou-
« tume de danser aux orgies, mais surtout aux
« fêtes de Buboste et aux processions du dieu
« Canope.

Griselini aborde maintenant la question, qui est de savoir à quelle nation appartiennent ces prêtres et ces prêtresses ? Et dans quel temps leur émigration a eu lieu ?

« C'est après le règne d'Auguste, dit-il, qu'ils
« commencèrent à parcourir les différentes par-
« ties de l'Europe, où ils cherchèrent à établir
« partout le culte d'Isis. Ils pratiquoient l'astro-
« logie avec d'autres sortes d'impostures supers-
« titieuses et des tours de jonglerie, à peu près
« de la même manière que le font les Bohémiens
« de notre temps.

« Or, nous savons que les prêtres égyptiens
« avoient des revenus fixes qui étoient payés
« du rapport de certaines terres qu'on leur avoit
« concédées; ce qui servoit à les attacher à leur
« pays natal, et devoit leur rendre la vie errante
« odieuse. Ils n'aimoient pas non plus à faire
« des prosélytes, et ceux qui vouloient être ini-

à avancer que l'Arabie heureuse a été habit par des Allemands. Au reste, il est inutile d'entrer ici dans une réfutation rigoureuse des argumens de Griselini ; d'autant plus qu'un autre écrivain s'en est déjà occupé (1). Cependant il y a quelques points qui servent si puissamment à les détruire, que nous ne pouvons nous passer de les mettre sous les yeux du lecteur.

Il se fonde principalement sur certains rapports qu'on trouve entre les Bohémiens, les Egyptiens et les Ethiopiens, sans prendre garde si ce sont des distinctions qui appartiennent particulièrement à ces peuples. De cette espèce sont les exemples suivans : Il pense qu'il faut regarder les Bohémiens comme des Troglodites et des Ethiopiens, parce qu'ils sont orpailleurs ; mais ces derniers ont cela de commun avec quelques hordes d'Afrique, qui font le même travail dans celles de leurs rivières qui charient de l'or. Il en fait des Egyptiens à cause qu'ils mangent de la chair de porc ; et veut que ce doivent être des prêtres d'Isis, parce qu'ils maudissent ceux qui leur refusent la rétribution qu'ils demandent. Sont-ce là des particularités

---

(1) *Geschichte des Transalpinischen Daciens. B. II. pag.* 139 — 144.

et usages sont exactement contraires aux usages et aux mœurs des Egyptiens, ainsi qu'Ahasheurus Fritsch (1) l'a remarqué. A ces faits il faut joindre encore leur état errant en Egypte, où ils forment un peuple distinct et particulier; ainsi que Bellon (2) et plusieurs autres écrivains

---

qu'il n'avoit que de très-foibles notions de la langue égyptienne; ce qu'il croyoit à cause de Grotius *Eppist. ad Gallos*, dit que Bodin n'étoit pas fort versé dans l'hébreu. Mais des subterfuges de cette nature ne sont pas d'une grande ressource; puisque la question peut certainement être décidée par des preuves péremptoires, c'est-à-dire, par une notice exacte de mots et de phrases de la langue des Bohémiens; d'ailleurs Job. Ludolf. *Hist. Æthiopic. Commentar.*, *pag.* 214, est contre lui.

(1) *L. c. Membr. II. Ægyptios esse, ut vulgo quidem persuasum, non facile dixerim, cum moribus ac linguæ Ægyptiorum dissimillimi semper fuerint.*

(2) *Nullam regionem in universo orbe immunem esse existimo ab erronibus illis turmatim incedentibus, quos falso nomine* AEgyptios *et* Bohemos *appellamus; nam cum in Materea et Cairo essemus atque secundum Nilum, in pluribus Nili pagis magnas istorum turmas invenimus, sub Palmis desidentes*, qui non minus in AEpypto exteri habentur, quam apud nos. Bellonius, *Observationum, lib. II, cap.* 41.

recherches qu'on a faites jusqu'à présent, les Bohémiens demeurent encore des hôtes dont la patrie est inconnue en Europe.

On peut douter cependant si Swinburne (1) a eu raison d'avancer qu'il est impossible de parvenir à connoître la véritable patrie de ces étrangers. Après des tentatives si peu heureuses à cet égard, ce n'est pas sans crainte, mais cependant avec une certaine espérance fondée, que nous allons faire un autre essai pour la découvrir.

---

(1) Leur origine demeure un problème qu'on ne peut parfaitement résoudre ; et je doute que les Gitanos eux-mêmes aient une tradition secrète qui puisse nous apprendre quel est leur pays natal. Swinburne's *Travels through Spain*, *pag.* 229.

« avoir parlé de différentes choses, le discours
« tomba enfin sur les Bohémiens; et mon hôte
« me conta l'anecdote suivante, d'après le récit
« d'un prédicateur protestant nommé Etienne
« Vali, d'Almasch dans le comté de Komora.
« — Pendant que ledit Vali étudioit à Leide, il
« fit la connoissance de quelques jeunes Mala-
« bares, dont trois sont constamment obli-
« gés de faire leurs études dans cette ville, et
« ne peuvent retourner dans leur pays que lors-
« qu'ils sont remplacés par trois autres. S'étant
« aperçu que leur langue avoit beaucoup de
« rapport avec celle des Bohémiens, il saisit
« cette occasion pour mettre par écrit, sous
« leur dictée, environ mille mots, avec leurs
« significations. Ils l'assurèrent, en même temps,
« que dans leur île il y avoit une contrée
« ou province appelée Czigania (qui ne se
« trouve pas sur la carte). Lorsque Vali fut de
« retour de l'université, il s'informa parmi les
« Raber Bohémiens, de la signification des
« mots malabares, qu'ils lui expliquèrent sans
« difficulté. »

Tout semble arriver par hasard dans cette anecdote, qui paroît tombée du ciel, même à l'homme savant qui l'a publiée dans la gazette, et dont elle renverse entièrement le système;

NOMBRES.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Ick, Ek,	Ek,	Un.
Duj, Doj,	Du,	Deux.
Trin, Tri,	Tin,	Trois.
Schtar, Star,	Tschar,	Quatre.
Pantsch, Pansch,	Pansch,	Cinq.
Tschowe, Schow,	Tscho,	Six.
Sof,		
Efta,	Hefta, *Sat*,	Sept.
Ochto,	*Aute*,	Huit.
Enja, Eija,	Now,	Neuf.
Desch, Des,	Dos, Des,	Dix.
Besch, Bisch, Bis,	Bjs,	Vingt.
Trianda, *Tranda*,	Tjs,	Trente.
Starweldesch, *Sarandas*,	*Tschaljs*,	Quarante.
Pantschwerdesch, *Panda Pantsandis*,	*Patschajs*,	Cinquante.
Tschowerdesch, *Schoandis*,	*Sytt*,	Soixante.
Estawerdesch,	*Syttr*,	Soixante-dix.
Ochtowerdesch,	*Asseh*,	Quatre-vingt.
Eijawerdesch, *Enjandis*,	*Nubbeh*.	Quatre-vingt-dix.
Tschël, *Schël*, *Sal*,	*Soum*,	Cent.
Duischel, Deischel,		Deux cents.
Deschwetschel, *Ekezeros*,	Ekhazar, Hazar,	Mille.
O Gluno, *a Vaktal*,	*Pajla*,	Le premier.
O Duito, *a* Duito	Dusera,	Le second.
O Trito,	Tjssera,	Le troisième.
O Schtarto,	Tscharta.	Le quatrième.

NOMS SUBSTANTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Jag, Jak, Jago,	Ag,	Le Feu.
Panj, Panjo,	Panj,	L'eau.
Pu, Bhu, Pube, Epebu.	*Zemin,*	La terre.
Balwal, Bear,	Beiar, *Batas*,	Le vent.
Felhoescknodi,	*Baddel,*	Un nuage.
Felheschine,	*Bjdschelj,*	L'éclair.
Tschetogaseh,	*Meg,*	Le Tonnerre.
Jiwe,		La neige.
Brischint, Brechindo,	Birrsat,	La pluie.
Mrascha, Osch,	*Kohassa*, Osh,	La rosée.
Jeko, Paho,		La glace.
Koeddo,	*Kohassa, Kohol,*	Le Brouillard.
Temm,	*Muluk,*	Le sol, le terrain.
Akra,	*Moidan,*	La campagne.
Hedjo,	Pahr,	Une montagne.
Bar, Dombo,	*Pytter, Kaja,*	Une colline.
Gere, *Wermo,*	Gerrah,	Un fossé.
Wesch,	Djp,	Une île.
Epas, Wesch,		Une péninsule.
Baro Pani,	*Deriauw,*	L'océan.
Sero,	*Dschjl,*	La mer.
Pleme,		Une vague.
Kunara, *Parra,*	Kinerj,	La rive.
Tato *Panj*, *Poschi*,	Tschata,	Un marais.
Hani, Foljasi,	*Pohara,*	Une fontaine.
Hanj, Hanik,	Huah, *Koka,*	Un puits.
Tallo,	Tallauw,	Une digue.
Flammus,	Tjm, Lu,	Une flamme.
Jangar, Angar,	*Koyla,*	Charbon.

NOMS SUBSTANTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Muri,		Fraise.
Karro,		Chardon,
Rùk,	Garsch,	Arbre.
Balano makn,		Un chêne.
Pabuj,	Pawug, *Sjuw,*	Pomme.
Brohl,	Prohlo,	Poire.
Kirgissin,		Cerise.
Pehenda,		Noix.
Télel,	*Januwr,*	Une bête.
Kirmò,	*Kentschuwa,*	Un ver.
Resh,	Rissem,	Soie.
Birlin,	*Mumumkkj, Schehetkj,*	Une abeille.
Jerni,	Mum,	De la cire.
Gwju, Mescho,	*Schahem,*	Du miel.
Kirja,	Kiro, Tschontj,	Une fourmi.
Jua, Tzua,	Juj,	Un pou.
Puzhum, Puschan,	Pjsche,	Une puce.
Tzefniàkro, Matschu, Matscho, *Mulo,*	Mutschli,	Du poisson.
Alo,	*Bam,*	Une anguille.
Tschirikli, Tschiriklo,	Tschuri,	Un oiseau.
Wiknia,		Un faucon.
Bischothilo,	*Ghido,*	Un aigle.
Papin, Papìm, Papi,	Hans,	Une oie.
Hiretza, Retschori,	*Buttugh,*	Un canard.
Tovadei,	Tubbuter, *Tschetschlj,*	Un pigeon.
Jaros, Garum,	*Unnda,*	Un œuf.
Baro *peng, Oroschlana,*	*Sjr,* Sjng.	Un lion.

NOMS SUBSTANTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Tschjlka, *Borka*,	Tschal,	L'écorce.
Patrin,	Pat,	Une feuille.
Pèperi,	*Mirrits*,	Poivre.
Bàl, Pàl,	Bàl,	Les cheveux.
Puzhum,	*Ojr*,	De la laine.
Pori,	*Dum*,	La queue.
Rat,	Lohu,	Le sang.
Tud,	Dhud,	Du lait.
Kjl,	Kel; *Mukken*,	Du beurre.
Kiral, *Chiral*, *Kiras*,	Panjr,	Du fromage.
Tulo,	Tschjli,	De la graisse.
Swa,	Ansu,	Une larme.
Mas, *Masz*,	*Ghost*,	De la chair.
Tschero, Schero, Cheru,	Ser,	La tête.
Aok, Jaok, Jakà, *Po*, *Arun*,	Awk,	L'œil.
Kan,	Kawn,	L'oreille..
Nàk,	Nakk,	Le néz.
Tscham,	*Gal*,	La joue.
Tschammedini,	*Thori*,	Un soufflet.
	Tschomni,	Le menton.
Tschor,	Dharri,	La barbe.
Mui. Moi,	Mu,	La bouche.
Dant,	Dant,	Une dent.
Tschib, Tscheb,	Jibb,	La langue.
Men,	*Gerdhen*, *Gulla*,	Le cou.
Dummo,	*Piteh*,	Le dos.
Andririk,	Terrik,	Le côté.
Gew, *Buhl*,	*Tschutter*,	Le derrière.
Kelin,	*Tschatti*,	La poitrine.

NOMS SUBSTANTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Liel,	*Khutt*,	Une lettre ou épître.
Bachos,	*Ketab*,	Un livre.
Schin,	*Rengeh*,	Couleur.
Schnablus,		Le bec d'un oiseau.
Pul, Pos,	Pual,	De la paille.
Baxt,	Bukhtj,	Fortune.
Dromnazhedum,	*Aheb*, *Tiffanti*,	Erreur.
Sik,	Minet,	Diligence.
Merla,	*Mordumj*, Mot,	La mort.
Bkò,	Buk,	Faim.
Truzhilo,	*Peas*,	Soif.
Sentinella,	*Para*, *Tschokkj*,	Etre en sentinelle.
Sowawa,	*Nyn*, *Khab*,	Sommeil.
Dùk,	Dirk,	Douleur.
Dòko,	*Dumm*,	L'haleine.
Ghas,	Kassj,	Rhume.
Butin,	*Kar*, *Kam*,	Travail.
Muskatella,	*Mekljm*,	Badine.
Tschinneben,	*Zukhmj*, *Gatel*,	Une blessure.
Ker,	Gurr, Havelj,	Une maison.
Tschater, *Chŏr*,	Tschater,	Une tente, un toit.
Gadsi,	Kassi, *Juru*,	Une femme.
Tschowo, *Tschabo*,	Lirrka,	Un enfant.
Tsche, Tschaj,	Tschuknj,	Une fille.
Tschabe, Tschawo,	Tschokna,	Un garçon.
Tschek,	Tschekerin,	Une vierge.
Rackljo		Un jeune homme.
Racksji,		Une jeune femme.
Dade, Dadi,	*Bub*,	Père.
	Dada, Nana,	Grand-père.
Daj, *Dajo*, *Daju*,	*Ma*,	Mère.

NOMS SUBSTANTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Tschordas,	Tschurj,	Un vol.
Goro, Chadum,	Dhoro, *Krjs*,	Une épée; un poignard.
Pleisserdum,	*Masuri*,	Récompense.
Tschatscho,	*Insaf*, Sjera,	Droit.
Paro, Birda,	Bharr, Birz, *Zumma*,	Poids, charge.
Tohumoben,	Tschuma,	Un baiser.
Dori,	*Sutlj*, *Fjt*[illegible]	Un lien, une attache.
Manru, Maro, Malum,	Rutj,	Du pain.
Jaro, Aro,	Ata, *Moidda*,	De la farine.
Gabèn,	*Konna*,	Mêts, nourriture.
Kjl,	*Mukken*,	Du beurre.
Raja, *Rajah*,	Raja,	Le prince.
Ranj,	Raji,	La princesse.
Raz,	Raz, *Surdari*,	La principauté.
Buklo,	*Koluff*,	Un château.
Kuroben, *Kugriben*,	*Jungro*,	La guerre.
Kutwnaskro,	*Gardj*, *Tscholdar*,	Un soldat.
Ritteri,		Cuirassiers.
Harmi,	*Hattiar*,	Un plastron.
Puschka, Banduk,	Sanduk,	Un fusil.
Gaue, Gal, *Jegag*,	Gauw, *Busti*,	Un village.
Tombun,	Tumbur,	Un tambour.
Kandini *momelli*,	Genden,	Du soufre.
Thu,	Dhuah,	Fumée.
Paka,	*Bosu*,	L'aîle.
Palmande,	*Musaka*,	L'arrière-garde.
Romm, *Manusch*, Gazde,	*Murd*. *Manusch*, Adami,	Homme, genre humain.

ADJECTIFS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Schoker,	*Issekta*, *Hakabat*,	Respectable.
Puro,	Purana, *Buda*,	Vieux.
Dumino,	*Pagla*,	Simple.
Prinjerdo,	*Tschinta*,	Connu.
Nango,	Nenga,	Stérile.
Nanilalsch, *Erio*,	*Budd*, *Krab*,	Méchant.
Bulhalla,	*Tschaura*,	Large.
Duber, Aduito,	*Duara*,	Double,
Sano,	Schano, Pittla,	Mince.
Tschori ropen,	*Kambukht*,	Misérable.
Ajecto,	Ekara,	Seul.
Tschimaster,	*Netko*, *Kemed*,	Eternel.
Latsehila, *Wingro*,	*Juta*,	Faux.
Tamlo,	*Nerassa*,	Obscur.
Piro,	*Kalasch*,	Libre.
Zelo,	Sumutseba,	Entier.
Baro,	Barra,	Grand.
Latscho,	*Bala*,	Bon.
Tschorero,	*Budd*-suret,	Vilain, laid, haïssable.
Pral,	*Unscha*,	Haut.
Boko,	Buka,	Qui a faim, affamé.
Bugo,	Benka, *Tera*,	Courbé, plié.
Tikno, Tigno,	Tengna,	Court.
Bango,	*Lingra*, *Aftura*,	Estropié, boiteux.
Lokes, *Betschuker*,	*Djla*, *Derrtschka*,	Lent.
Sorlo,	Jeura,	Puissant,
Kindo,	Binga,	Mouillé.
Nevo,	Naia,	Nouveau.
Barvallo,	*Matwir*, *Talivirr*,	Riche.
Kalo, Kala,	*Kala*, *Sjah*,	Noir.

VERBES.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Pral,	*Derkarhuna*,	Être pauvre.
Petterdum,	Dantna,	Menacer.
Tscherodia-*stele*,	Sir-*katna*,	Décapiter.
Perdo,	Tchukauna, Bhurrna,	Accomplir.
Stildum,	*Pukkerna, Bojena*,	Saisir.
Gana, Kha, Hane,	Kauna,	Manger.
Androssaster kordo,	*Zinjir, Luggauna*,	Enchaîner.
Nasch,	Tschuna,	Couler.
Daraw,		Je crains.
	Jirrna, Dirrhuna,	Craindre.
Muterwawa,	Mutna,	Pisser.
Bango,	*Lingra huna*,	Boiter.
Getschaha,	*Jauna*,	Aller quelque part.
Ghas,	Kassi-*kurrna*,	Tousser.
Nazh,	*Schegar-kurrna*,	Chasser.
Kindjelle,	*Mul-lena*,	Acheter.
	Tschumauna,	Baiser.
Tschumedele,		Elle baise.
Sawa,	*Hussna*,	Rire.
Muk,	Mukhset-*kurrna*,	Quitter.
Schiwawa, Beschesch,	*Jjna*,	Vivre.
Tscharawa,	*Tschatna*,	Lécher.
Deletschedoman,	*Sulah-huna*,	Se coucher.
Gochoben,	*Jut bolena*,	Mentir.
Kerla,	Kurrna,	Faire.
Siwawa,	Siwena,	Coudre.
Lawa,	Lena, Pukkerna,	Prendre.
Nabe,	Nomdena,	Nommer.
	Tschi-kurrna,	Eternuer.
Tschikatéle,		Il éternue.
Barreskro,	Barretsch-kurrna,	Se vanter.

EXEMPLES DES DÉCLINAISONS.

1. SANS ÊTRE JOINT A UN ADJECTIF.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
	Singulier.	
Gadzo,	Adam*i*,	L'homme.
Gadze*skero*,	Adami*ka*,	De l'homme.
Gadz*sko*,	Adam*iko*,	A l'homme.
Gadzo,	Adam*i*, Adam*iko*,	L'homme.
O Gadzo!	O Adam*i*!	O homme!
Gadze*star*, Gadz*ese*,	Adam*ise*,	De l'homme.
	Pluriel.	
Gadze,	Adamj*on*,	Hommes.
Gadze*ngero*,	Adamj*onka*,	Des hommes.
Gadze*ngo*,	Adamj*onko*,	Aux hommes.
Gadze,	Adamj*on*, Adamj*onko*,	Les hommes.
O Gadze!	O Adamj*on*!	O hommes!
Gadze*ndar*, Gadz*ense*,	Adamj*onse*,	Des hommes.
	Singulier.	
Kafidi,	Mes,	La table.
Kafidj*akero*,	Mes*ka*,	De la table.
Kafidj*ake*,	Mes*ko*,	A la table.
Kafidi,	Mes, Mes*ko*,	La table.
O Kafidi!	O Mes!	O table!
Kafidj*ater*, Kafidj*se*,	Mes*se*,	De la table.

Remarque I.

Les syllabes qui, dans les cas obliques, sont imprimées ici en lettres italiques, indiquent l'article. Dans le langage bohémien, de même que dans la langue hindoue, l'article n'est pas placé devant le nom, mais il se met après; et c'est-là la seule indication du cas d'un nom. Dans la langue bohémienne, l'article du nominatif est *o* ou *i*; et dans celle des Hindous, *a* ou *i*.

Remarque II.

Il n'y a que deux genres, le masculin et le féminin, tant dans la langue bohémienne que dans la langue hindoue. Les noms qui se terminent en *i* sont féminins dans les deux langues, et tous les autres masculins. L'une et l'autre changent les noms masculins en noms féminins en mettant un *i* pour la terminaison du cas. Par exemple :

Bohémien,	Raja, le prince;	Ranj, la princesse.
Hindou,	Raja,	Raji.

QUELQUES PRONOMS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
	Singulier.	
Me,	Me, Mo,	Moi.
Mrohi, Man,	Merra, Meika,	De moi.

QUELQUES PRONOMS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Les,	Issiko,	Lui.
*		
Lester, Leha,	Issise,	De lui.

Singulier.

Joi,	Uwehi,	Elle.
Lati,	Uska,	D'elle.
La,	U[illegible]o,	A elle.
La,	Usko,	Elle.
*		
Later, Laha,	Usise,	D'elle.

Pluriel, commun aux deux genres.

Jole,	Jnne,	Eux, elles.
Lente,	Jnneka,	D'eux.
Len,	Jnneko,	A eux.
Len,	Jnnè,	Eux.
*		
Lender,	Jnnese,	D'eux.

Singulier.

Masculin,	*Féminin.*	*Masculin.*	*Féminin.*	
Miro,	Miri,	Merra,	Merri,	Le mien, mon.
Meri,		Merraka,	Merrika,	Du mien.
Merige,		Merrako,	Merriko,	Au mien.
Merige,		Merra,	Merri,	Le mien,
O Miro!	O Miri!	O Merra!	O Merri!	O mien!
Merider,		Merrase,	Merrise,	Du mien.

Pluriel.

Maro,	Miro,	Hummarra,	Hummarri,	Le nôtre.
Mari,		Hummarraka,	Hummarrika,	Du nôtre.
Marige,	Miro,	Hummarrako,	Hummarriko,	Au nôtre.
Marige,		Hummarra,	Hummarri,	Le nôtre.

EXEMPLES DES CONJUGAISONS.

Bohémien.		*Hindou.*		*François.*
Masculin.	*Féminin.*	*Masculin.*	*Féminin.*	
Tu Hal,	Sinjel,	Ty, Hei, Hae, Hota,	Tem Hoti,	Tu es.
Job Hi,	Si,	Uweh Hej, We Hae, Hota,	Hoti,	Il est.
		Pluriel.		
Men Ham,	Sinjam,	Hum Hei, Ham Haem, Hote,	Hotia,	Nous sommes.
Tume Ham,	Sinjan,	Tum Hej, Tom, Ho, Hote,	Hotia,	Vous êtes.
Jole Hi,	Sinja,	Jnne Hei We Haem, Hote,	Hotia,	Ils sont.
		IMPARFAIT.		
		Singulier.		
Me Hames,		Me Hua, Mem Tha,	Thi,	J'étois.
Tu Hales,		Tu Hua, Tem Tha,	Thi,	Tu étois.
Job Has,		Uweh, Hua, Who, Tha,	Thi,	Il étoit.
		Pluriel.		
Men Hames,		Hum Hue, Ham The,	Thia,	Nous étions.
Tume Hames,		Tum Hue, Tom The,	Thia,	Vous étiez.
Jole Has		Jnne Hue, We The,	Thia,	Ils étoient.

EXEMPLES DES CONJUGAISONS.

Bohémien.	*Hindou.*	*François.*
Tu Keresch,	Tu Kurrta,	Tu fais.
Job Kerel,	Uweh Kurrta,	Il fait.
	Pluriel.	
Scho Kerjem,	Hum Kurrte,	Nous faisons.
Tumen Kerjen,	Tum Kurrte,	Vous faites.
On Kerde,	Inne Kurrte,	Ils font
	IMPARFAIT.	
	Singulier.	
Me Kerjom,	Me Kurrtatha,	Je faisois.
Tu Kerjel,	Tu Kurrtatha,	Tu faisois.
On Kerje,	Uweh Kurrtatha,	Il faisoit.
	Pluriel.	
Scho Kerjom,	Hum Kurrtathe,	Nous faisions,
Tumen Kerjen,	Tum Kurrtathe,	Vous faisiez.
On Kerde,	Inne Kurrtathe,	Ils faisoient.

La comparaison que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur suffit sans doute pour le convaincre que la langue des Bohémiens est véritablement la même que celle des Hindous; car, en récapitulant cette notice, on s'apercevra qu'au moins le tiers des mots de cette première se trouve aussi dans la seconde. Il faut que nous

valaque, le hongrois, l'esclavon, l'allemand, etc., comme il est facile de s'en convaincre en

---

trouve dans les *Wiener Anzeigen VIr. Jahrgang*, *pag.* 95.

1° L'Oraison dominicale, suivant l'ancienne traduction.

Dade! gula dela dicha mengi, Czaoreng hogodoleden tavel, ogoledel hogoladhem, te a felpesz, trogolo anao Czarchode, ta vela mengi sztre kedapu, maro mandro kata agjesz igiertiszara a more bezecha, male dsame, andro vo lyata, enkala megula, dela enchala. zimata. Sefzkesz kisztrio ootehm banisztri, putyere feriszamarme, a kana andre vecsi, ale Va kosz. Piho.

2°. L'Oraison dominicale, suivant une traduction plus moderne.

Muro dad, kolim andro therosz; Ta weltro szentanao; Ta weltro t'him; Ta weltri olya, szarthin andro therosz kethin t'he pre p'hu: sze kogyesz damande mandro agyesz a mingi; Ertitza amare bezecha, szar, t'hamin te ertingiszama rêbezecha; Mali zsa men andre bezna, nicka men le dsungalin mansaar, Ke tirino, t'hin, tiro hino baribo szekovari. Amen.

3°. Autre traduction de l'Oraison dominicale, avec le latin.

Amaro del Szavo hal othé opre ondro cséras
Noster Deus qui es ibi super in coelo,

apporté directement de leur pays natal ceux qui s'y trouvent ; car on sait qu'un grand nombre de mots persans sont en usage dans l'Hindoustan.

Après les réflexions que nous venons de faire, il faut être surpris de ce que le nombre des mots hindous soit si considérable dans le langage des Bohémiens, plutôt que de vouloir prétendre qu'il y en eût davantage, pour prouver suffisamment que la langue hindoue est la mère-langue des Bohémiens.

Mais, d'après le rapport qui se trouve entre les deux langues dans le vocabulaire que nous donnons ci-dessus, on a lieu de conclure que cette affinité est beaucoup plus grande. Jusqu'ici j'avais pensé que tous les mots de la langue hindoue dont le sens répond à celui attaché aux mots bohémiens cités ci-dessus, se trouvent encore dans cette dernière langue ; mais je suis convaincu que cela n'est pas le cas. Il faut se rappeler ce qui a été dit dans la première partie de cet ouvrage, touchant le grand mystère que les Bohémiens font de leur langage, et combien ils paroissent craindre qu'on en retienne quelques mots. Et quand même le Bohémien qu'on consulteroit à ce sujet n'auroit point de répugnance à donner les éclaircissemens néces-

nombre de ceux dont font usage les Cingaris des environs de cette ville. Lorsqu'on compare tous ces mots et ceux que Ludolf donne dans son *Historia Æthiopica*, avec le langage vulgaire de l'Hindoustan, on trouve que c'est le même que celui des Bohémiens et des Hindous (1).

Enfin, nous devons considérer la langue hindoue abstractivement de celle des Bohémiens. Cette langue est, on ne peut le nier, fondamentalement la même dans tout l'Hindoustan; mais elle a, comme toutes les autres langues du monde, des dialectes différens dans les diverses provinces de ce pays. Le dialecte d'Orient, qui est parlé dans les environs du Gange, offre des noms substantifs et des inflexions de certains noms et verbes qui diffèrent du dialecte d'Occident, dont on fait usage sur les bords de l'Indus. Il y a encore un troisième dialecte, qui s'écarte des deux dont nous venons de parler; savoir, celui de Surate, où l'on trouve une quantité de mots malabares et autres (2). Il faut

---

(1) *Lettre de M. Dryander à M. le conseiller Loder, à Jena, datée du* 22 *avril* 1785.

(2) Benjmin Schulzii, *Grammatica Hindostanica*, et particulièrement *Grammatica Indostana a*

et nous serions par là parvenus infailliblement à découvrir dans la langue hindoue plusieurs mots bohémiens, que les savans eux-mêmes n'ont pu faire dériver d'aucune langue européenne ou autre, et qui ne paroissent pas appartenir davantage à la langue hindoue. Quant à la construction et aux inflexions des deux langues, on peut dire qu'elles sont évidemment les mêmes. Celle des Hindous n'a que deux genres, de même que celle des Bohémiens. Tous les mots qui se terminent en *i* sont féminins, les autres sont masculins dans l'un et dans l'autre langue, qui toutes deux forment leurs inflexions entièrement par l'article qui se place au bout du mot. Enfin, cette identité est également évidente dans les pronoms, si ce n'est qu'on y trouve quelques foibles variations.

Voilà ce que nous avions à dire sur la langue des Bohémiens. Comme elle est indubitablement la même que la langue des Hindous, elle pourroit seule suffire pour nous convaincre que ce peuple vagabond est venu de l'Hindoustan. Mais nous allons citer d'autres preuves, qui, jointes à celles que fournit le langage, ne nous laisseront plus de raison pour conserver de doute sur cet objet.

On ne peut nier que les Bohémiens et les in-

comme on peut se le rappeler, étoit le chef bohémien qui, en 1496, obtint un sauf-conduit d'Uladislas II, roi de Hongrie, en vertu duquel lui et sa horde, qui consistoit en vingt-cinq tentes ou familles, jouirent de la liberté de voyager partout où ils voudroient (1). Ce mot de *Polgar* (2) vient de l'Inde, où il est le nom

(1) Comparez ce qui est dit plus haut, *pag.* 93.

(2) Dans la seconde édition de son ouvrage, notre auteur ne s'obstine point à vouloir que le mot *Polgar* soit une preuve évidente de l'origine orientale des Bohémiens; mais il ne convient pas non plus que l'on puisse contester tous les autres faits qu'il a produits pour l'établir. Lorsqu'il trouve que le mot *Ram* sert à appeler quelqu'un parmi les Indiens, et que *Rom* ou *Rome* a la même signification chez les Bohémiens, il est plutôt porté à croire que ces derniers mots ont de l'analogie avec le mot indien *Ram*, que de supposer que c'est un nom-propre parmi les Bohémiens, ainsi qu'on se l'est imaginé jusqu'ici. C'est à la même origine qu'il attribue le goût particulier que les Bohémiens montrent pour le rouge préférablement à toutes les autres couleurs, et dont on ne peut rendre raison, selon lui, qu'en comparant les mœurs des Bohémiens avec celles des Indiens. De plus, le soin qu'ont les Bohémiens de faire un mystère de leur langage, est une circonstance qui caractérise également les Indiens. « L'ha-

« soufflets de cuir que l'apprentif fait aller en « pressant alternativement dessus; de cette ma« nière, il anime le feu; une pierre lui sert d'en« clume (1); ses seuls outils sont une pince, « un marteau, une masse et une lime (2) ».

La circonstance la plus remarquable que présentent ces deux récits, c'est que le forgeron de l'Inde se sert de la même espèce de soufflets que le Bohémien; et qu'ils en ont l'un et l'autre deux, que l'apprentif indien fait agir, tandis que c'est la femme ou les enfans qui sont chargés de cette besogne chez les Bohémiens.

Ce qui a été dit des jeunes Bohémiennes qui courent le pays avec leurs pères ménétriers, et dansent d'une manière indécente, avec des attitudes lascives, pour obtenir quelque récompense de ceux qui veulent bien s'en amuser, se trouve encore exactement conforme à ce qu'on voit chez les Indiens (3). Ecoutons Sonnerat à ce sujet : « Surate, dit-il, est renommé pour « ses *bayadères*, dont le véritable nom est « *dévédassi*. Ces jeunes filles se consacrent à « honorer les dieux, qu'elles suivent dans les

---

(1) Sonnerat, *l. c.*, *chap. IX.*

(2) Voyez plus haut, *pag.* 95.

(3) Voyez plus haut, *pag.* 104 *et suiv.*

les Bohémiens pour tromper le peuple en Europe. « Il arriva une fois, dit Baldæus, que le « Rajah Kan parut en public (1), et qu'on lui « parla d'un brahme fort savant. Il ordonna « aussitôt de le lui amener, et dit : « Narret, « (c'étoit le nom du brahme) consultez la main « de ma fille, et dites-moi si elle sera pauvre ou « riche, heureuse ou malheureuse; si elle aura « beaucoup d'enfans; si elle vivra long-temps, « ou si elle mourra bientôt? Parlez librement « et ne me cachez rien. » Le brahme, après avoir « considéré la main de la princesse, répondit : « Suivant l'indication de ces lignes, elle doit « avoir sept enfans, savoir six fils et une fille, « dont le plus jeune vous privera non-seulement de votre trône, mais aussi de votre tête « et de votre vie, pour prendre ensuite votre « place ». Cette méthode de consulter les lignes de la main est fort en usage parmi les Païens, suivant Baldæus (2).

L'excessive loquacité des Bohémiens, ainsi

(1) De la ville de Mettera, située à 25 coss de distance d'Agra.

(2) Philipp. Baldæi, *wahrhaftige ausführliche Beschreibung der Ostindischen Küsten Malabar und Coromandel*, *pag.* 513. Comparez-y, *pag.* 531.

prêfère le blanc, sans le mélange d'aucune autre couleur, pour remplir ses cérémonies religieuses, se hâte, à son retour chez lui, de changer son turban blanc contre un rouge. La moindre classe des Indiens aime à porter de petits bonnets rouges; et ne manque jamais de tracer, sur son front, surtout les jours de fête, une double raie jaune faite avec de la graisse, du safran et de la bouse de vache sacrée. Les brahmes tracent également de pareilles raies sur leur front; mais elle sont rouges, pour faire connoître par là leur prééminence sur les autres castes. Enfin, les Bohémiens, comme Twiss nous l'apprend de ceux d'Espagne, ne se mêlent jamais par le mariage avec aucun peuple qui n'est pas de leur extraction; ce qui nous rappèle l'usage établi dans l'Inde de tenir les castes séparées.

---

dans toutes les occasions, les Indiens font de même usage de leur souchet.

---

triers de ses épaules; les Vasziers de son ventre, et les Sudders de ses pieds. Bruma, en assignant ensuite à chacune de ces classes l'emploi dont elle seroit occupée, prescrit à la première de chercher la sagesse, de l'enseigner et de veiller à la religion; la seconde classe fut destinée à la guerre; la troisième fut chargée, comme la première, de s'adonner à l'étude des sciences, mais surtout à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux; la caste des Sudders reçut ordre de prêter des secours aux Brahmes, aux Tschechteries et aux Beis (1). Ces malheureux Sudders sont traités avec le plus grand mépris, et regardés comme impurs et infâmes, à cause des travaux dont ils sont chargés; enfin, on les tient en horreur parce qu'ils mangent de la viande, tandis que les trois autres castes ne vivent que de végétaux.

Même parmi les basses classes et le rebut des Sudders, on trouve des individus qui ressemblent beaucoup à nos Bohémiens par le penchant qu'ils montrent à errer par hordes; à moins qu'on ne veuille supposer que ce soient des Bohémiens qui, étant retournés chez eux, et ayant fait la route ensemble, sont plus attachés les uns

(1) Voyez *The Laws of the Gentoos.*

C'est de cette caste couverte de réprobation que viennent les Bohémiens, ainsi qu'on le verra par l'examen que nous allons faire.

Nous avons déjà remarqué ci-dessus combien les individus de cette caste sont malpropres et dégoûtans, et à quel point leur cœur est dépravé et corrompu; ce qui forme exactement le caractère des Sudders. Baldæus dit : « Les Parrias « sont une race sale et méprisable; une bande « pervertie, qui vole beaucoup de bestiaux « pendant l'hiver, dont ils vendent les peaux « après les avoir tués (1). » On trouve encore dans les relations des missionnaires danois ces mots à leur sujet : « On ne peut nier que les « Parrias soient la lie et le rebut de tous les In- « diens : ce sont de grands voleurs et des men- « teurs insignes, dont on ne peut venir à bout « que par des menaces et des châtimens (2). » De plus, Neuhof assure que : « Les Parrias sont

---

tant pour le transport des terres, que pour la confection des gabions et fascines. *Histoire d'Ayder 'Ali-Khan Nabob Bahader*, ou *Nouveaux mémoires sur l'Inde. Paris*, 1783, *in*-12, *vol. I, pag.* 264.

(1) Baldæus, *l. c., pag.* 410.

(2) *Dänische Missions Berichte*, *tom. III, pag.* 178.

« Leurs femmes et leurs filles, dit Neuhof, ne « font aucune difficulté de livrer leur corps « pour de l'argent, à toutes espèces de gens de « quelque pays et de quelque religion qu'ils « puissent être, sans craindre le ressentiment « de leurs maris. — Les Parrias sont d'un ca- « ractère qui les porte plus à la volupté qu'au « travail. (1) »

Pour ce qui est des mariages des Bohémiens, nous avons déjà remarqué qu'il ne font pas plus de scrupule d'épouser leur plus proche parent que l'étranger le plus éloigné; ce qui se trouve confirmé par Salmon, qui s'écrie avec indignation qu'ils cohabitent ensemble comme de vrais animaux, et que leurs enfans croissent abandonnés à eux-mêmes, sans recevoir la moindre instruction. Tout cela a de même exactement lieu chez les Parrias. Dans les relations des mis-

---

(1) Het gemeen volk van Malabar, Moukois of Poulias, en anders Parruas genoemt, is zeer verachtelyk Hunne vrouwen en dochters maken geene groote zwarigheid haer lyf voor geld aan allerlei slagh van menschen van wat landaert of godsdienst die zoude mogen zyn, ten beste te geven, zonder eenige vreze voor hare mannen. — De Parruas is een volk wiens genegenheit meer na de wellust als dienst helt. Neuhof, *l. c.*, *pag.* 148 *et suiv.*

chair qu'ils ne peuvent consommer le même jour (1); et telle est aussi le constant usage des Parrias dans l'Inde. « Suivant le rapport que « nous avons d'eux, ils sont chargés d'enlever « les charognes, qu'ils dépècent pour en faire « bouillir une partie; ils font sécher le reste au « soleil, pour la manger ensuite (2). »

Jusqu'ici nous avons trouvé un rapport parfait entre les Bohémiens et les Sudders. Les forgerons et les danseuses dont il a été parlé plus haut, sont aussi de cette caste (3); et comme, par la ressemblance de leur figure, les Bohémiens paroissent être d'une extraction indienne, ils prouvent par leurs mœurs et usages, qu'ils descendent de la plus basse classe.

Mais il y a encore d'autres traits caractéristiques qui servent à faire reconnoître les Bohémiens. Nous allons examiner si on les découvre de même chez les Sudders. Le premier est que les Bohémiens établissent toujours leur demeure

---

(1) Voyez ci-dessus, *pag.* 57.

(2) *Dänische Missions Berichte*, *l. c.* Comparez Rogerius, *l. c.*; Baldæus, *pag.* 410; Sonnerat, *tom. I.*

(3) La quatrième caste est composée d'artisans, de laboureurs et d'autres gens qui s'occupent de métiers vils et bas.

Quant à la religion des Bohémiens, nous pouvons nous rappeler par ce qui a déjà été remarqué à ce sujet, qu'ils en ont de bien foibles notions, et qu'elle n'est fondée chez eux sur aucun principe fixe. Toutes les croyances leur sont indifférentes ; et quand ils arrivent dans quelque endroit nouveau, ils ne font aucune difficulté d'adopter les opinions qu'ils y trouvent établies. Aujourd'hui ils participent à la sainte cène avec les Luthériens ; le dimanche suivant ils se joignent aux catholiques ; et il peut arriver qu'avant la fin de la semaine ils communient avec les protestans. Mais la plupart d'entr'eux ne vont pas même jusquues-là, et ne pratiquent aucune espèce de culte ; étant sur cet article, comme le remarque Tollius, pires que les Païens. Plus il doit paroître étrange et inouï de trouver dans tout un peuple une pareille insouciance pour la religion ; plus, selon nous, cela doit être littéralement vrai, quant aux Sudders. « Cette race de Sudders, dans

---

avec les Sudders. Les Brahmes portent cette aversion au point, selon Rogerius (cité plus haut), qu'ils ne permettent point aux Sudders de passer par les rues qu'ils habitent, ni de mettre les pieds dans les villages qui leur appartiennent, etc.

que nous n'avons fait qu'avancer conditionnellement, savoir, que les Bohémiens sont des cannibales, nous ne manquerons pas de moyens pour prouver que les Sudders sont de même entachés de ce goût horrible. Ce témoignage est fort ancien, nous en convenons, puisqu'il nous vient d'Hérodote (1); et l'on ne peut par con-

---

à l'état d'oppression dans lequel ils se trouvent. Les trois autres castes semblent vouloir qu'ils n'aient aucune espèce de culte, parce qu'elles les considèrent comme des êtres inférieurs, destinés originellement à une perdition absolue. *Dänische Missions Berichte*, *tom. I*, *pag.* 111. Ceux qui, de leur chef, cherchent à s'instruire sur quelque point de la religion des autres Indiens, sont condamnés par les lois des Gentous à certaines peines. « Si un homme de « la caste des Sudders lit des vedes, des chasters ou « des pourans à un brahme, à un chatrier ou à un « vaszier, le magistrat fera chauffer de l'huile amère « qu'il versera dans la bouche de ce Sudder; et si un « Sudder ose écouter la lecture des vedes ou des « chasters, alors l'huile, chauffée comme auparavant, lui sera versée dans les oreilles, et on fera « fondre ensemble de l'*arzees* et de la cire pour en « boucher l'orifice de ses oreilles. » — Cet ordre étoit appliqué également à la tribu d'Arzal. *Laws of the Gentoos*, 8°., 1777, *pag.* 261, 262.

(1) Ceux qui sont voisins de ces peuples, en allant vers l'Orient, nourrissent quantité de bétail, vivent

classe d'Indiens, qu'il appelle Padéens, lorsque les Bohémiens émigrèrent de ce pays. Nous pouvons du moins en conclure que ce peuple étoit dans l'usage de se nourrir de chair humaine. Si, dans des temps plus modernes, ce goût dépravé a subsisté dans toute l'Inde ou dans quelques parties seulement de cette contrée, et s'il y subsiste encore de nos jours, comme parmi les Bohémiens, est une question qui ne sauroit être décidée que par quelque Européen observateur, qui demeureroit long-temps dans l'Inde, surtout dans les parties occidentales de ce pays.

Si, en réfléchissant sur l'émigration des Bohémiens, on n'est pas porté à croire qu'ils furent déterminés par une aveugle impulsion à quitter tout d'un coup leur pays natal, on ne sauroit attribuer cette désertion simultanée à aucune autre cause plus plausible qu'à la guerre portée dans l'Inde par Timur Bec; et la date de leur arrivée en Europe l'indique visiblement. C'est en 1408 et 1409 que ce conquérant ravagea l'Inde; et comme lui-même s'étoit imaginé, et qu'il avoit persuadé à ses troupes qu'il n'avoit entrepris cette expédition (1) contre l'Inde que

---

(1) Timur, dont le dessein étoit de participer au

cette extrême barbarie répandit la terreur dans tous les esprits, il étoit naturel qu'un grand nombre d'habitans cherchât à se sauver.

On objectera peut-être ici, et avec quelque apparence de raison, que lorsque cette prétendue fuite eut lieu ce n'étoient pas seulement les Bohémiens, ou la plus basse classe du peuple qui quittèrent le pays, mais aussi tous les autres

---

« lèveroient le masque, se jetteroient sur nos sol-« dats, prendroient le parti de ceux de Dehli, tâ-« cheroient de se joindre à eux, et faisant balancer « la victoire la plus assurée, nous feroient perdre la « bataille. Cette remontrance fut soutenue par ceux « qui avoient remarqué que, quand les officiers de « Mellou Can étoient sortis de Dehli avec leurs élé-« phans pour nous attaquer, les esclaves avoient fait « voir sur leurs visages une joie extraordinaire. Cette « affaire fut mise en délibération avec toutes ses cir-« constances. Timur, après y avoir fait une sérieuse « réflexion, expédia un ordre, portant que ceux qui « avoient des esclaves indiens eussent à les mettre « à mort, et que quiconque différeroit ou mépri-« seroit cet ordre, seroit mis à mort lui-même. « Aussitôt après la publication de cet ordre, on se « mit en devoir de l'exécuter, et l'on fit mourir au « moins, dans une heure, le nombre de cent mille « Indiens, suivant la moindre supputation qui en « fut faite. » *Idem*, *ch. XVIII*, *pag.* 89, 90.

couru un plus grand danger de perdre la vie, que s'ils avoient attendu patiemment leur sort de la main de leur ennemi commun. Si toutefois on veut admettre que les Indiens des premières classes se réfugièrent ailleurs à cause des troubles, il est probable qu'ils se rendirent, vers le sud, chez les Marattes, qu'ils regardent comme un peuple de leur espèce.

Quant aux parties du nord et de l'est, elles étoient bouchées par l'ennemi; de sorte qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper de ces côtés là; et il y a lieu de croire que les districts au-dessous de Multan, vers l'embouchure de l'Indus, furent les endroits qui les premiers servirent d'asile ou de rendez-vous aux Sudders fugitifs. Là ils se trouvoient en sûreté; aussi y demeurèrent-ils jusqu'à ce que Timur fût retourné chez lui après ses conquêtes sur le Gange. Alors ils songèrent seulement à quitter tout-à-fait ces contrées; probablement avec un nombre considérable d'indigènes des environs de l'Indus; ce qui servira à indiquer la véritable significa-

---

point à fréquenter les lieux où les Sudders ont établi leurs huttes, dans la crainte de se voir assailli d'un déluge de pierres. *Dänische Missions Berichte*, *tom. I*, *pag.* 711.

avec l'empire grec, auront pu permettre aux Bohémiens de se joindre à la populace des Serdenjestis et Nephers, pour former des partis bleus.

Si l'on veut assigner quelqu'autre cause à la vie errante et vagabonde des Bohémiens, nous ne nous y opposerons point; car tout ce qu'on peut dire à ce sujet, se borne à de pures conjectures. Notre principal but a été de prouver qu'ils sont sortis de l'Hindoustan, et qu'ils descendent de la caste des Sudders; ce que nous croyons avoir fait. Du moins ne pouvons nous voir sur quoi on se fondroit pour prétendre qu'ils sont venus d'un autre pays, et qu'ils tirent leur origine d'un autre peuple; tandis que tout concourt, jusqu'aux moindres circonstances, à consolider notre opinion, laquelle néanmoins est appuyée principalement sur l'analogie qu'on trouve entre leur langue et celle des Hindous.

FIN.

Büsching, *Magazin*

Neue Erdbeschreibung.

Büttne.

Calvisius.

Camerarius.

Cantemir, *Beschreibung der Moldau.*

— *Geschichte des Osmanischen Reichs.*

Carra.

Carreri.

Chandler.

Cordova.

Cornerus.

Court de Gibelin.

Crome.

Crusius.

Cureus.

Dänische Missions Berichte.

Delrio.

Dehmscher.

Deutsches Museum.

Dilich.

Duret.

Eberhard.

Eccard.

Fabricius.

Ferguson.

Ferrarius.

Frankenstein.

Franz (Wolfgang).

Freher.

Fridvalszky.

Fritsch.

Cagnier.

Ganz.

Gebhardi.

Georgi.

Gerhard.

Gesner.

Gisbert.

Goklenius.

Grammatica Indost. a mais vulgar, etc.

Græviu s.

Griselini.

Grotius.

Guler.

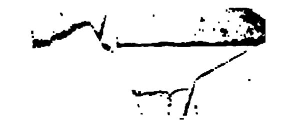
Gülische Chronik.

Hanövrisches Magazin.

Harenberg.

Hænn.

Heidenreich.



CHAPITRE XI.

Notice sur les hommes de lettres nés aux Canaries. — Société économique établie à Ténériffe.

L'Espagne a produit des écrivains célèbres dans les sciences, les arts et la littérature. Le siècle de *Charles-Quint* a été pour elle ce qu'est pour la France celui de *Louis XIV*, à cette époque brillante de son histoire, tandis que l'or des deux Indes coulait dans son sein, et que ses guerriers lui assuraient en Europe la supériorité des armes.

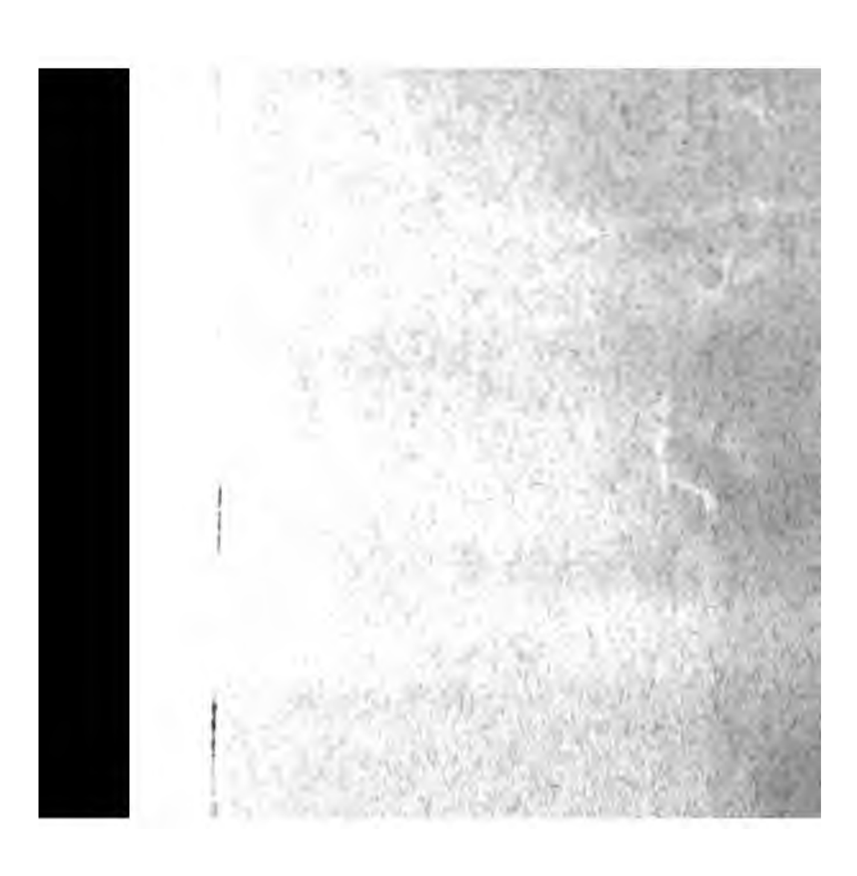
Vivès, Arias-Montanus, Ximenès, Solis, Zamora, Lope de Vega, Garcilaso, Moralès, Quevedo, Cervantes, Nicolas-Antonio, Medina, Delgago, Mariana, Rivaltas, Calderon, Villegas, et une foule d'autres savants et artistes se signalaient par leurs succès dans les lettres.

Cette nation trop connue, trop souvent calomniée, est digne de son ancienne réputation, et elle a produit de nos jours un grand nombre d'écrivains distingués. Il suffit de










UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03607 5979

